

# C Les Cahiers d' du P I a n



## Décomposition de la croissance de la valeur ajoutée par habitant de l'économie du Maroc

*Samira Chmali et Mohamed Assouli*

## Surplus de productivité et partage de la valeur ajoutée au Maroc

*Mohamed Assouli, Samira Chmali, Nouha Nass-Abdelkarim, Hanan Rhalib, Réda El Aoufir*



## Les inégalités des chances scolaires au Maroc

*Khalid Soudi, Mohamed Yassine, Hamid Boussata*

## Évolution des indices du développement humain et social à l'échelle locale, 2004-2014

*Abdeljaouad Ezrari*



**Président**

Ahmed Lahlimi Alami  
Haut Commissaire au Plan

**Responsable de la rédaction**

Hasnae Fdhil

**Comité scientifique**

Abdelhak Allalat  
Ayache Khellaf  
Belkacem Absous  
Mustapha Zafri  
Jamal Bakhti  
Abdellah El Idrissi El Jaouhari  
Ali El Youbi  
Khalid Soudi  
Khadija El Houdi  
Abdellah Sougrati  
Ahmed Jmila  
El Houssine Belhachmi  
Jamil Berdai

**Editeur**

**CND**

Centre National de Documentation  
Tél.: 0537 77 10 32 / 0537 77 09 84  
0537 77 30 08  
Fax: 0537 77 31 34  
Haut-Agdal – Rabat

**Dépôt légal**

2004/0139

ISSN: 1114-8411

**Publication**

Haut Commissariat au Plan  
e-mail: cahiersduplan@gmail.com  
Site: www.hcp.ma

**Pré-presse**

Babel com  
Tél.: 0537 77 92 74  
e-mail: babel.come@gmail.com  
Agdal, Rabat

**Imprimerie**

Edition Impression Bouregreg, Rabat  
Tél.: 05 37 20 75 83

# s o m m a i r e

**Décomposition de la croissance de la valeur ajoutée par habitant de l'économie du Maroc**

Samira CHMALI et Mohamed ASSOULI ..... 4

**Surplus de productivité et partage de la valeur ajoutée au Maroc**

Mohamed ASSOULI, Samira CHMALI,  
Nouha NASS-ABDELKARIM, Hanan RHALIB  
et Réda EL AOUFIR ..... 17

**Les inégalités des chances scolaires au Maroc**

Khalid SOUDI, Mohamed Yassine ABAHAMID  
et Ayoub BOUSSATA..... 37

**Évolution des indices du développement humain et social à l'échelle locale, 2004-2014**

Abdeljaouad EZZRARI ..... 57

Les Cahiers du Plan publient les articles dans la langue où leurs auteurs les ont rédigés. Le contenu de ces articles n'engage que leurs auteurs.

## Décomposition de la croissance de la valeur ajoutée par habitant de l'économie du Maroc



Samira CHMALI (chef du service des projections économiques au HCP)



Mohamed ASSOULI (chef de la division des projections et de la prospective au HCP)

**Entre 2001 et 2015, grâce à une croissance économique annuelle qui dépasse de loin la croissance démographique, le niveau de vie de la population marocaine s'est amélioré en marquant une croissance annuelle moyenne de 3,2 %.**

**L'amélioration du niveau de vie des Marocains entre les années 2001 et 2015 s'explique principalement par l'augmentation de la productivité du travail. La composante intra de la productivité du travail (amélioration au sein d'un secteur d'activité donné ou d'une entreprise) a contribué à raison de 61,2 %. La mobilité intersectorielle ou la composante dite inter de la productivité du travail a contribué pour 31,3 %. L'effet démographique approché par la part de la population en âge de travailler dans la population totale a été globalement positif (19,8 %), tandis que l'effet du taux d'emploi a été globalement négatif (-12,2 %).**

**Presque toutes les branches d'activité économiques retenues ont contribué positivement à l'amélioration du niveau de vie, notamment les branches suivantes :**

- **banques, assurances, affaires immobilières, services fournis aux entreprises, avec une contribution de 18,4 % ;**
- **agriculture, forêt et services annexes et pêche, avec une contribution de 14,9 % ;**
- **transports et communications, avec une contribution de 12,8 %.**

**Au niveau global, la création de richesse s'explique principalement par la productivité du travail qui, à son tour, a été tirée davantage par l'intensité capitaliste. La productivité globale des facteurs, quant à elle, s'est améliorée au fil des années, mais elle reste relativement faible.**

### Introduction

Ce travail, qui vise à appréhender les déterminants structurels de l'évolution des niveaux de vie, s'inscrit dans le cadre de la continuité des travaux de réflexion menés par le HCP sur le modèle de développement du Maroc, notamment sur les sources de la croissance économique nationale, l'accumulation du capital physique et du capital humain, l'allocation sectorielle des facteurs et la redistribution sociale et spatiale des fruits de la croissance.

A cet égard, nous tenons à remercier vivement Monsieur le Haut Commissaire au Plan pour son appui et ses riches orientations. Nous adressons aussi nos profonds remerciements à tous nos supérieurs pour leurs conseils. Nous remercions également nos collègues de

la Direction de la statistique et plus particulièrement ceux de la division de l'emploi pour leur aide.

Entre 2001 et 2015, le Maroc a enregistré une croissance économique annuelle moyenne de 4,3 %, dépassant de loin sa croissance démographique qui était de l'ordre de 1,1 % par an.

Le niveau de vie de la population marocaine, traduit par la valeur ajoutée par habitant (VA/hab), s'est ainsi amélioré en marquant une croissance annuelle moyenne de 3,2 %.

Toutefois, le taux de croissance annuel moyen a baissé d'un niveau de 4,9 % entre 2001 et 2008 à 3,8 % entre 2009 et 2015, et le rythme de croissance du niveau de vie s'est ralenti avec le temps, passant en moyenne de 3,7 % pendant la période 2001-2008 à près de 2,7 % en 2008-2015.

Quels sont alors les facteurs qui ont contribué à l'accroissement du niveau de vie marocain ? Et quels sont les facteurs qui ont été à l'origine du ralentissement du rythme de cet accroissement ?

L'objet de ce travail est la décomposition de la croissance globale du niveau de vie des Marocains entre les années 2001 et 2015 en passant par l'année 2008. La méthode utilisée est la décomposition comptable de Shapley dont l'instrument technique a été développé par la Banque mondiale (JoGGs\_Decomposition). Il s'agit d'une méthode additive simple qui consiste à comprendre comment des changements dans l'une des composantes (la structure de la population, l'emploi et la productivité apparente du travail, aussi bien au niveau agrégé que par secteur d'activité), agissent sur les variations de la VA/hab, en tenant compte de la taille relative des composantes et ainsi de l'ampleur de leur changement.

Cette méthode permet également d'appréhender la contribution de la réallocation sectorielle de l'emploi, de l'intensité capitaliste (rapport capital-travail) et de la productivité globale des facteurs à l'amélioration de la productivité du travail.

Le travail consiste à présenter en premier abord une vue succincte de l'approche méthodologique de la décomposition de Shapley, ensuite une analyse détaillée des résultats de cette décomposition en mesurant l'effet de chacune des composantes : la démographie, le taux d'emploi et la productivité du travail dans la croissance de la VA/hab tant au niveau agrégé qu'au niveau des branches d'activité.

## I. Approche méthodologique

La méthodologie adoptée dans ce travail pour capter les facteurs sous-jacents à l'accroissement du niveau de vie des Marocains est la décomposition comptable de Shapley qui a été développée par la Banque mondiale (JoGGs\_Decomposition).

Cette méthodologie consiste à décomposer la croissance de la valeur ajoutée par habitant en utilisant une procédure intégrant plusieurs étapes consécutives. Dans une première étape, la croissance de la valeur ajoutée par habitant est la résultante des variations du taux

d'emploi, des variations de la productivité apparente du travail et des changements démographiques. Dans une deuxième étape, les variations du taux d'emploi dérivent des variations de l'emploi par secteur d'activité. Dans une troisième étape, les changements de la productivité du travail se décomposent en changements liés aux variations de la productivité du travail dans les secteurs et aux changements liés aux mouvements des travailleurs entre les secteurs.

La quatrième étape examine le rôle de l'intensité capitaliste et de la productivité globale des facteurs (PGF) comme sources de changements dans la valeur ajoutée par travailleur au niveau agrégé, tandis que la cinquième étape va plus loin dans la compréhension du rôle joué par chaque secteur d'activité économique dans l'effet global de la mobilité des travailleurs entre les secteurs. Une sixième étape réunit tous les éléments pour appréhender la contribution de chaque facteur à la croissance totale de la valeur ajoutée par habitant.

La méthode de décomposition de Shapley part de l'égalité suivante :

**PIB par habitant = Productivité du travail \* Taux d'emploi \* Part de la population par travailleur en âge de travailler**

Elle est formulée mathématiquement comme suit :

$$Y/N = Y/E \times E/A \times A/N$$

Y : valeur ajoutée (VA)

N : population totale

E : population employée

A : population en âge de travailler (15 ans et plus)

Autrement dit  $y = w \times e \times a$  (avec  $y = Y/N$ ,  $w = Y/E$ ,  $e = E/A$  et  $a = A/N$ )

L'analyse de la variation globale du niveau de vie au fil du temps, approchée par la croissance de la valeur ajoutée par habitant, peut donc se faire en captant les effets de la variation relative des trois facteurs : la productivité du travail (w), le taux d'emploi (e) et le facteur démographique (a), moyennant l'équation suivante :

$$\frac{\Delta y}{y} = \bar{w} \frac{\Delta y}{y} + \bar{e} \frac{\Delta y}{y} + \bar{a} \frac{\Delta y}{y}$$

– La productivité du travail est la valeur ajoutée par actif occupé. Toute augmentation de la productivité du travail peut résulter à la fois de la mobilité intersectorielle des travailleurs, ou du nombre de machines à la disposition du facteur travail et par conséquent de l’augmentation de l’« intensité capitaliste » et/ou de la productivité globale des facteurs (PGF) qui n’est autre que l’augmentation de l’efficacité globale du processus de production et qui peut se traduire par une utilisation plus efficace de la combinaison capital-travail, permise par une réorganisation du travail ou bien par l’introduction d’innovations.

– Le taux d’emploi représente le rapport de la population ayant un emploi à la population en âge de travailler. Il prend en compte à la fois les évolutions du taux d’activité et celles du chômage à travers la relation :

$$\text{Taux d'emploi} = (1 - \text{Taux de chômage}) \times \text{Taux d'activité} \quad (1)$$

L’augmentation du taux d’activité ou la baisse du taux de chômage seront en faveur de l’amélioration du taux d’emploi et au-delà de l’amélioration du niveau de vie de la population du pays.

– Le facteur démographique, c’est-à-dire le rapport du nombre de personnes en âge de travailler à la population totale, donne une première approche sur le potentiel du pays en ressources humaines aptes à entrer sur le marché du travail et à financer les dépenses de l’ensemble de la population inactive (les jeunes de moins de 15 ans).

Un affermissement de ce ratio démographique favorise directement l’amélioration du niveau de vie de la population.

## 2. Résultats globaux de la décomposition

Entre 2001 et 2015, des changements ont atteint chacune des variables introduites dans la décomposition : la valeur ajoutée, la population totale, la population en âge de travailler et la population en emploi. Si la population totale a augmenté de 1,1 % en moyenne annuelle, celle en âge de travailler a enregistré une croissance plus importante de 1,7 %, qui reste supérieure au taux d’accroissement de la population ayant un emploi qui

est de 1,3 %. Et si la croissance de la valeur ajoutée a augmenté de près de 4,3 % en moyenne annuelle, celle par habitant n’a augmenté que de près de 3,2 %, accompagnée d’une croissance de la productivité apparente du travail de 2,9 % et d’une réduction annuelle du taux d’emploi de 0,4 point en moyenne.

Par ailleurs, le tableau n° 2 dresse les résultats de la décomposition de la croissance de la VA/hab. Il donne la contribution de chacune des trois composantes (l’effet démographique, l’effet taux d’emploi et l’effet productivité du travail) dans le changement qui a eu lieu dans la valeur ajoutée par habitant pendant la période 2001-2015, répartie en deux sous-périodes : 2001-2008 et 2008-2015.

Ainsi, l’élévation du niveau de vie de la population s’explique principalement par une productivité du travail nettement supérieure et par une évolution favorable de la démographie. L’amélioration de ces deux derniers facteurs a largement compensé l’effet négatif du taux d’emploi.

En d’autres termes, la variation de la valeur ajoutée par habitant entre 2001 et 2015 s’explique principalement par des changements dans la productivité du travail. Ainsi, toutes choses étant égales par ailleurs, dans un changement équivalent à 100 % de la valeur ajoutée par habitant, la variation de la productivité du travail aurait généré les 92 % de ce changement et la variation de la structure de la population par âge aurait engendré 20 % de la croissance réelle observée, alors que la variation du taux d’emploi aurait contribué négativement avec -12 % à cette croissance.

---

(1) Le taux d’activité est le rapport entre le nombre d’actifs (actifs occupés âgés de 15 ans et plus et chômeurs, soit la force de travail) et la population en âge de travailler. Selon la définition du Bureau international du travail (BIT), sont considérés comme inactifs les individus qui ne travaillent pas et ne remplissent pas les critères de définition du chômage.

Tableau n° 1  
**Emploi, VA, productivité et population**

	2001	2008	2015	Variation annuelle en % (2001-2015)
VA en millions de dirhams	440 917	614 487	800 268	4,3
Population totale	28 833 201	31 177 423	33 514 356	1,1
Population en âge de travailler	19 686 569	22 270 119	24 965 000	1,7
Population en emploi	8 884 871	10 189 321	10 678 729	1,3
VA par habitant en dirhams	15 292	19 709	23 878	3,2
Productivité apparente du travail	49 626	60 307	74 940	2,9
Taux d'emploi en %	45,13	45,75	42,77	-0,4
Part de la population en âge de travailler en %	68,28	71,43	74,49	0,6

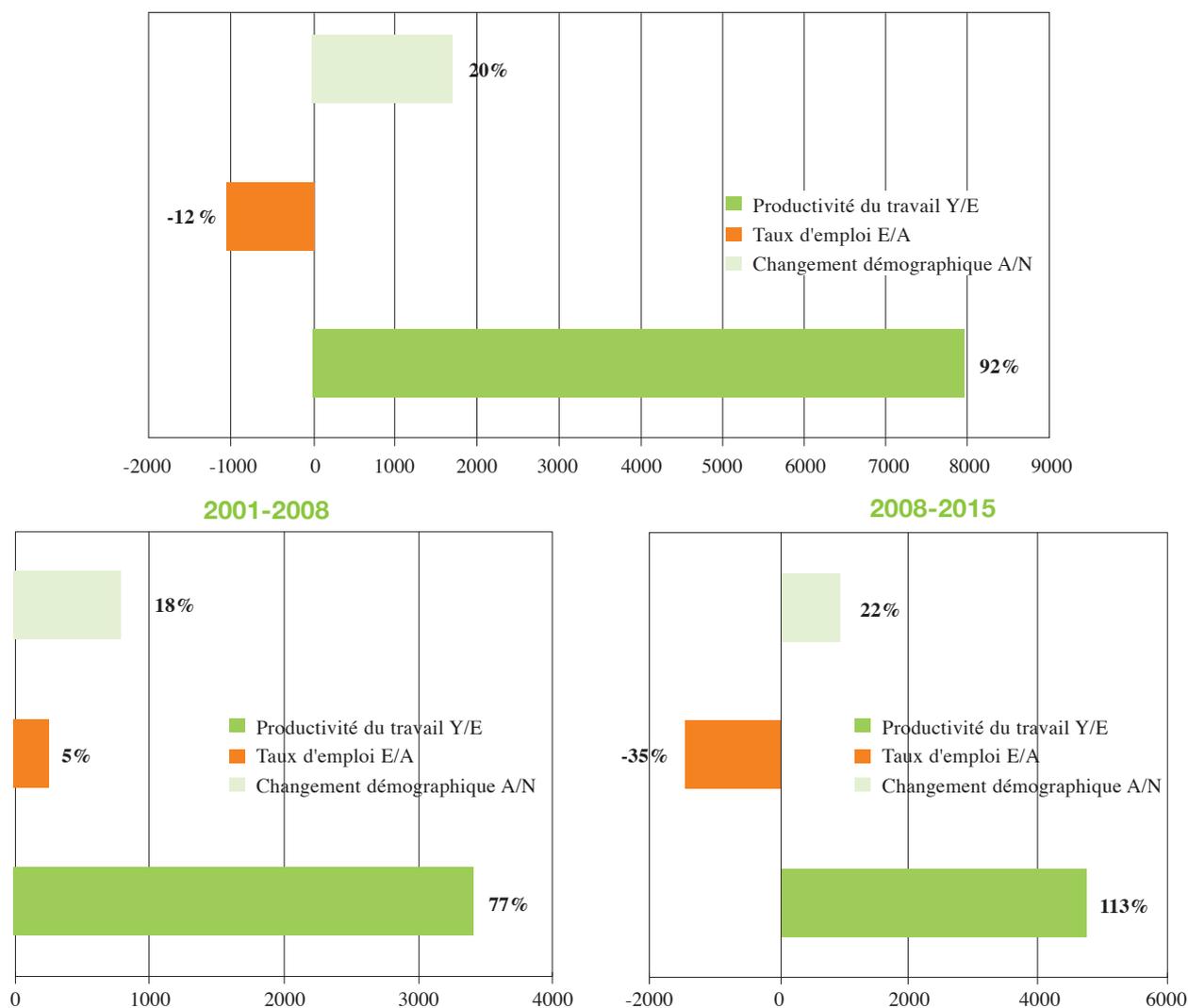
Source et calcul : Haut Commissariat au Plan.

Tableau n° 2  
**Décomposition de la croissance de la VA/hab au Maroc**

	2001-2008		2008-2015		2001-2015	
	Variation		Variation		Variation	
	En dirhams	En % dans la croissance de VA/hab	En dirhams	En % dans la croissance de VA/hab	En dirhams	En % dans la croissance de VA/hab
Croissance de la VA/hab	4 417	100	4 169	100	8 586	100
Croissance liée à la variation de la productivité du travail	3 391	77	4 725	113	7 940	92
Croissance liée à la variation du taux d'emploi	239	5	-1 471	-35	-1 051	-12
Croissance liée à la variation de la part de la population en âge de travailler	788	18	915	22	1 698	20

Source et calcul: Haut Commissariat au Plan.

Figure n°1: Variation des trois agrégats: taux d'emploi, productivité du travail et changement démographique au Maroc, 2001-2015



Source et calcul: Haut Commissariat au Plan.

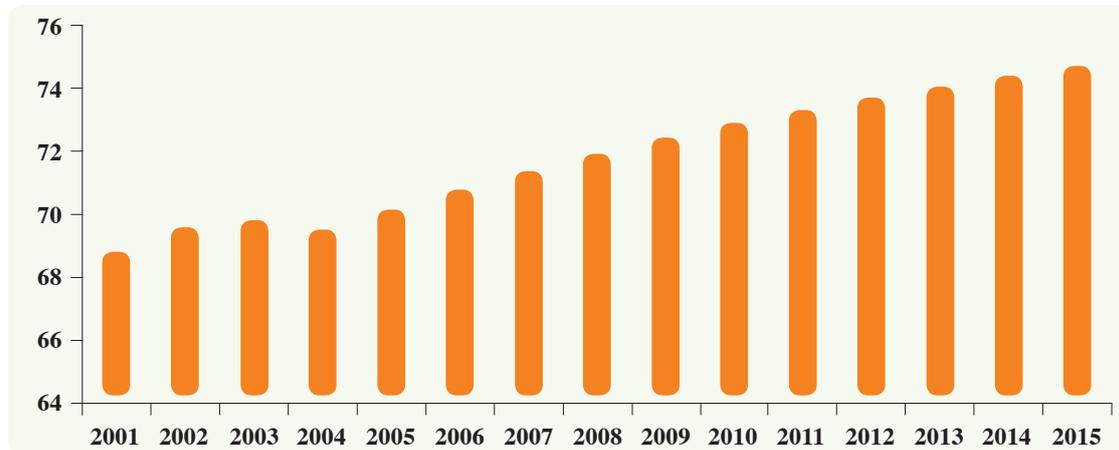
### 3. Analyse de l'effet démographique

Grâce à la transition démographique que connaît le Maroc, la population en âge de travailler (plus de 15 ans) est en augmentation continue. Elle était de 19,7 millions en 2001, elle est à près de 24,2 millions en 2015, enregistrant ainsi une croissance annuelle moyenne de 1,7 %, supérieure à la croissance démographique.

La proportion de la population en âge de travailler dans la population totale a ainsi gagné 6 points à partir de

l'année 2001, atteignant un niveau de 74 % en 2015. Il s'agit en fait d'une augmentation qui a impacté positivement la croissance de la valeur ajoutée par habitant. Le changement dans le niveau de vie attribué à cet effet démographique uniquement était de l'ordre de 18 % entre les années 2001 et 2008 et de 22 % entre les années 2008 et 2015, soit 20 % entre 2001 et 2015 (voir tableau n° 2), ce qui revient à dire que l'intensité de cet effet démographique sur la croissance du niveau de vie a augmenté avec le temps et est devenue de plus en plus importante.

Figure n° 2 : Part de la population âgée de +15 ans dans la population totale



Source : Haut Commissariat au Plan.

#### 4. Analyse de l'effet du taux d'emploi

L'évolution du taux d'emploi pèse de plus en plus négativement sur la variation du niveau de vie. Si entre 2001 et 2008 la contribution de la variation du taux d'emploi dans la croissance de la valeur ajoutée par habitant était positive de 5 %, elle est devenue négative de -35 % entre 2008 et 2015. Au total, son effet a été négatif avec une contribution négative de -12 % dans la variation du niveau de vie des Marocains entre 2001 et 2015.

En raison d'une baisse relativement élevée du taux d'activité (2) depuis l'année 2004, le taux d'emploi a présenté une tendance baissière. Il est passé de 48,3 % en 2004 à 42,8 % en 2015.

Cependant, malgré le fléchissement de la tendance du taux de chômage sur la période d'étude, le taux d'emploi régresse toujours, notamment depuis 2006.

En fait, le taux de chômage a baissé, chutant de 12,3 % en 2001 à 9,7 % en 2015. Mais le chômage des jeunes reste très élevé chez les plus jeunes. Il est de 18 % chez les 18-24 ans contre 1,9 % seulement chez les plus de 45 ans, principalement en milieu urbain où il atteint les 31 %. De plus, le chômage frappe particulièrement les actifs dotés d'un niveau scolaire élevé (18 % de chômage chez les actifs ayant atteint les niveaux collège, lycée

ou supérieur, contre 4 % seulement pour les actifs sans niveau scolaire).

De plus, les données sur le chômage global ne peuvent donner le signe de la santé de l'économie nationale, d'autant plus que le secteur informel est aussi important et l'inactivité en âge de travailler, qu'elle soit choisie ou subie, encore très fréquente.

D'un autre côté, la structure du marché de l'emploi est en profonde mutation à cause de la rapide transition démographique qui se traduit par l'augmentation de la population active face à un recul du taux d'accroissement démographique. L'effectif des jeunes, notamment les diplômés, et des femmes désireux de participer plus activement à l'essor économique, est toujours en hausse, ce qui pèse lourdement sur la relation entre le modèle de croissance économique marocain et le marché du travail.

Le taux d'activité au Maroc reste l'un des plus bas du monde (47,4 % en 2015). Plus de la moitié de la population en âge de travailler est donc exclue du marché du travail. Ce résultat peut être expliqué par la faible participation des femmes, dont le taux ne dépasse pas 25 % (seulement une femme sur quatre est

(2) Au Maroc, l'analyse du taux d'activité est d'une grande importance, car celui-ci indique le nombre des personnes situées en dehors du marché de l'emploi de façon permanente, pour raison volontaire ou involontaire. Il s'agit particulièrement des étudiants, des personnes handicapées, des femmes au foyer ou des individus qui ne peuvent pas travailler pour des raisons personnelles.

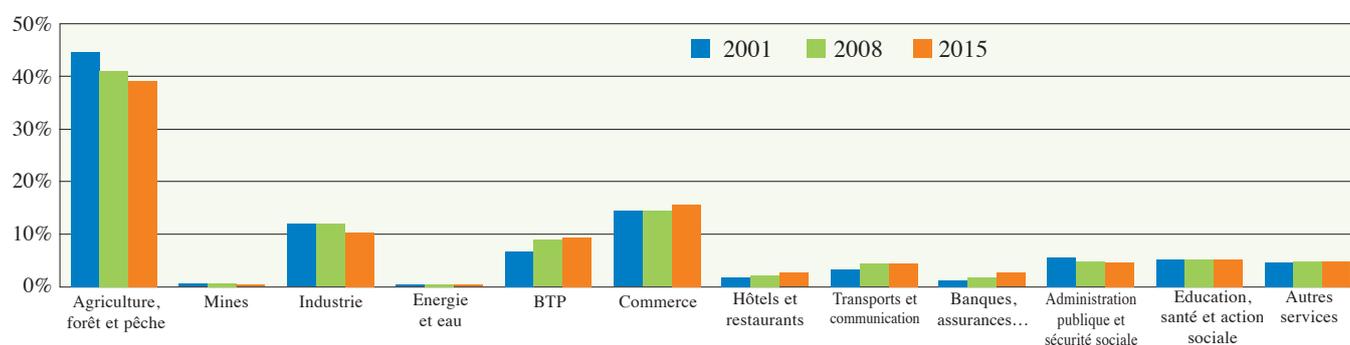
active, qu'elle soit employée ou au chômage). Le taux d'activité est particulièrement bas parmi les citadines, soit 17,6 % contre 35,6 % pour les femmes rurales.

Par ailleurs, l'analysant par secteur d'activité montre que l'emploi au Maroc est abondant dans le secteur

agricole qui accapare à lui seul plus de 39 % de la population active occupée en 2015.

Pour leur part, les secteurs de l'industrie et du BTP en absorbent chacun 10 %, et le secteur du commerce, 16 %.

Figure n° 4 : Evolution de l'emploi par secteur d'activité



Source : Haut Commissariat au Plan.

Tableau n° 3

### Contribution des changements de l'emploi par secteur d'activité dans la variation du taux d'emploi

	2001-2008		2008-2015		2001-2015	
	En points	En %	En points	En %	En points	En %
Agriculture, forêt et services annexes et pêche	-1,4	-226	-2,0	69	-3,5	146
Industrie d'extraction	0,0	0	0,0	1	0,0	1
Industrie	0,1	14	-1,0	34	-0,9	39
Électricité et eau	0,0	0	-0,1	2	-0,1	2
Bâtiment et travaux publics	1,1	172	0,0	1	1,0	-44
Commerce	0,0	6	0,2	-6	0,2	-9
Hôtels et restaurants	0,2	27	0,2	-7	0,4	-16
Transports, entrepôts et communications	0,5	73	0,0	1	0,4	-18
Banques, assurances, affaires immobilières, services fournis aux entreprises	0,3	50	0,3	-11	0,7	-28
Administration publique générale et sécurité sociale	-0,3	-50	-0,2	7	-0,5	22
Education, santé et action sociale	0,1	12	-0,2	6	-0,1	4
Autres services non financiers	0,1	22	-0,1	4	0,0	-1
Taux d'emploi	0,6	100	-3,0	100	-2,4	100

Source et calcul : Haut Commissariat au Plan.

Entre 2001 et 2015, la structure de l'emploi par secteur d'activité a légèrement changé. Les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et de l'administration publique ont connu une réduction de leur part d'emploi dans l'ensemble de l'économie. Par contre, la promotion du BTP et d'autres activités de services pendant les années 2000 leur a fait gagner plus d'employés.

Les secteurs d'activité (agriculture, industrie manufacturière, administration publique et services sociaux) ont impacté négativement l'évolution du taux d'emploi. Leur contribution à la réduction du taux d'emploi entre 2001 et 2015 était d'environ 212 %. L'effet du secteur agricole sur le marché de l'emploi a été prépondérant. Sa contribution au changement du taux d'emploi a été prononcée aussi bien entre 2001 et 2008 qu'entre 2008 et 2015. A lui seul, il contribue pour 146 % à la réduction du taux d'emploi entre 2001 et 2015.

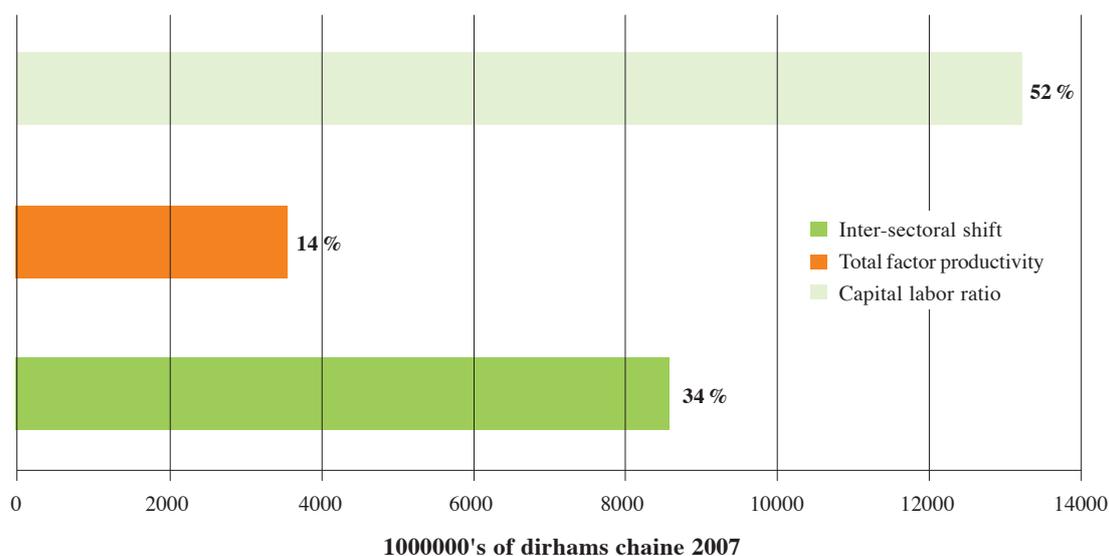
En revanche, le secteur du bâtiment et travaux publics et le secteur financier ont influencé positivement l'évolution du taux d'emploi tout au long de la période 2001-2015. Ces deux secteurs ont fait gagner à la variation du taux d'emploi 44 % et 28 % respectivement.

## 5. Analyse de l'effet productivité

L'augmentation de la productivité apparente du travail peut provenir de trois sources différentes : i) l'augmentation du ratio capital/travail ; ii) l'augmentation de la productivité globale des facteurs (PGF) et iii) le mouvement des emplois à partir des secteurs à faible productivité vers des secteurs à productivité élevée.

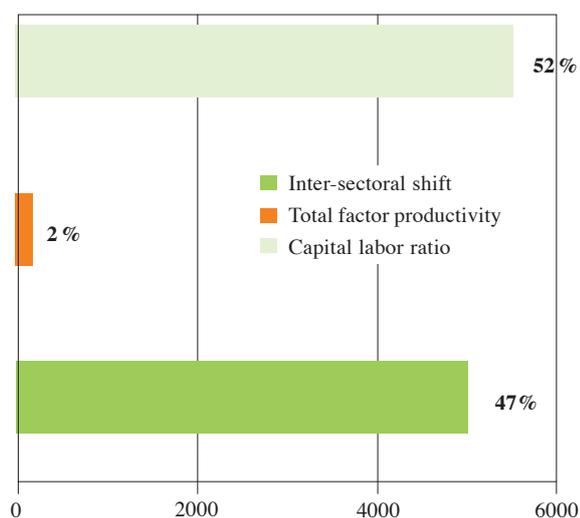
Entre 2001 et 2015, la productivité apparente du travail a enregistré une croissance annuelle moyenne de 2,9 %, contribuant pour 92 % à la variation de la valeur ajoutée par habitant. Cette amélioration de la productivité du travail provenait à raison de 52 % de l'amélioration de l'intensité capitaliste, de 34 % de la mobilité des travailleurs entre les secteurs d'activité et d'une faible contribution de 14 % de la productivité globale des facteurs. Au fil des années, le Maroc a gagné en productivité du travail grâce essentiellement aux efforts d'investissement qui ont amélioré l'intensité capitaliste. En raison d'une forte croissance du stock de capital de 6 % par an entre 2001 et 2015 et d'un net ralentissement de l'emploi, dont le rythme de croissance annuel moyen est passé de 2 % entre 2001 et 2008 à 0,7 % entre 2008 et 2015, l'intensité capitaliste a marqué une hausse de 4,7 % en moyenne annuelle sur l'ensemble de la période.

Figure n° 5 : Décomposition de la variation de la productivité apparente du travail au Maroc, 2001-2015



Source et calcul : Haut Commissariat au Plan.

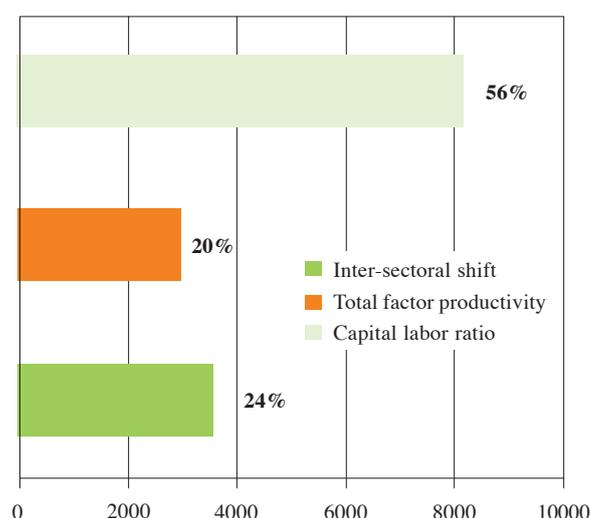
Figure 5a: Décomposition de la variation de la productivité apparente du travail au Maroc, 2001-2008



Source et calcul : Haut Commissariat au Plan.

Les mouvements de la main-d'œuvre des secteurs d'activité à faible productivité du travail vers des secteurs à forte productivité ont contribué pour plus d'un tiers à la variation de la productivité du travail sur la période 2001-2015. Mais cette contribution a régressé avec le temps, passant de 47 % en 2001-2008 à 24 % en 2008-2015.

Figure 5b: Décomposition de la variation de la productivité apparente du travail au Maroc, 2008-2015



La contribution de la PGF dans la variation de la productivité de travail, quant à elle, a marqué une nette amélioration. Elle était de l'ordre de 20 % entre 2008 et 2015 au lieu de 2 % seulement entre 2001 et 2008. Malgré son faible rythme de croissance, de 0,4 % en moyenne annuelle entre 2001 et 2015, la PGF s'était inscrite dans un sentier ascendant entre les deux périodes en passant de 0,1 % par an à 0,6 % respectivement.

Tableau n° 4

Décomposition de la variation de la productivité du travail (en %)

	2001-2008	2008-2015	2001-2015
Mouvement inter-sectoriel	47	24	34
PGF	2	20	14
Ratio capital/travail	52	56	52
Productivité du travail	100	100	100

Source et calcul : Haut Commissariat au Plan.

En analysant l'effet de la variation de la productivité du travail par secteur d'activité, on remarque que la contribution des variations de la productivité du travail

d'un secteur dans la variation de la valeur ajoutée par habitant peut être captée en supposant que toutes les autres composantes (le taux d'emploi, la démographie et

la valeur ajoutée par travailleur dans les autres secteurs) sont restés inchangées, le seul changement étant celui

observé dans la productivité apparente du travail dans ce secteur.

Tableau n° 5

**Contribution de la productivité apparente du travail par secteur d'activité dans la variation de VA/hab (en %)**

	2001-2008	2008-2015	2001-2015
Agriculture, forêt et services annexes et pêche	23,0	43,6	32,8
Industrie d'extraction	1,4	-0,1	0,6
Industrie	7,5	21,4	13,6
Electricité et eau	2,7	2,7	2,6
Bâtiment et travaux publics	-1,3	1,5	-0,5
Commerce	8,4	-5,6	1,9
Hôtels et restaurants	0,2	-2,4	-1,0
Transports, entrepôts et communications	6,3	16,1	10,6
Banques, assurances, affaires immobilières, services fournis aux entreprises	17,4	13,2	15,1
Administration publique générale et sécurité sociale	7,1	14,2	10,5
Education, santé et action sociale	4,4	8,1	6,0
Autres services non financiers	-0,3	0,7	0,2
<b>Total</b>	<b>76,8</b>	<b>113,3</b>	<b>92,5</b>

Source et calcul : Haut Commissariat au Plan.

Hormis les secteurs du BTP et des hôtels et restaurants, tous les secteurs d'activité ont contribué positivement à l'amélioration de la productivité du travail au Maroc entre 2001 et 2015. Ce sont les secteurs de l'agriculture, de l'industrie, des services financiers et

affaires immobilières qui ont assuré davantage cette amélioration de productivité apparente du travail et qui ont engendré plus de 60 % de l'affermissement de la valeur ajoutée par habitant au Maroc.

Tableau n° 6

**Décomposition de la croissance et contribution des secteurs dans la croissance de la VA/hab au Maroc entre 2001 et 2015**

	Contribution de la productivité du travail intrasectorielle (%)	Contribution du taux d'emploi (%)	Contribution du mouvement intersectoriel (%)	Total (%)
Agriculture, forêt et services annexes et pêche	25,0	-17,9	7,9	14,9
Industrie d'extraction	0,9	-0,2	-0,3	0,5
Industrie	15,4	-4,8	-1,9	8,8
Electricité et eau	4,0	-0,3	-1,4	2,3
Bâtiment et travaux publics	1,5	5,4	-2,0	4,9
Commerce	2,9	1,1	-1,0	3,0
Hôtels et restaurants	-1,1	2,0	0,0	0,9
Transports, entrepôts et communications	7,6	2,2	3,0	12,8
Banques, assurances, affaires immobilières, services fournis aux entreprises	-14,1	3,4	29,2	18,4
Administration publique générale et sécurité sociale	12,4	-2,7	-1,9	7,8
Éducation, santé et action sociale	6,0	-0,5	0,1	5,5
Autres services non financiers	0,6	0,1	-0,4	0,2
<b>Sous-total</b>	<b>61,2</b>	<b>-12,2</b>	<b>31,3</b>	<b>80,2</b>
Composante démographique	—	—		19,8
<b>Total</b>				<b>100</b>
Croissance de la VA/hab en %				56,2

Source et calcul : Haut Commissariat au Plan.

Ainsi, la mobilité du travail entre les secteurs, qui était derrière l'amélioration de 31,3 % de la VA/hab entre 2001 et 2015, a été avantagée par un mouvement judicieux des travailleurs des secteurs à faible productivité du travail vers des secteurs à forte productivité du travail. Ce sont essentiellement le secteur des banques et assurance et le secteur de l'agriculture qui ont assuré le plus l'effet positif de cette mobilité, avec des parts respectives de 29,2 et 7,9 points.

Le secteur des services financiers et affaires immobilières a été attractif et a assisté à une forte réception d'emploi. Entre 2001 et 2015, la bonne orientation des travailleurs vers un tel secteur était en faveur de l'effet positif de la mobilité du travail de 93 %.

Le secteur agricole a, par contre, enregistré une certaine réduction des emplois, parallèlement à une hausse importante de sa valeur ajoutée. La faible attractivité du secteur pour les travailleurs était derrière 25 % de l'effet positif de la mobilité intersectorielle du travail entre 2001 et 2015.

Tableau n° 7

**Décomposition de l'effet du mouvement intersectoriel  
selon le sens du mouvement entre 2001 et 2015**

	Sens du mouvement des emplois	Contribution du mouvement intersectoriel (%)
Agriculture, forêt et services annexes et pêche	—	25,1
Industrie d'extraction	—	-0,9
Industrie	—	-5,9
Électricité et eau	—	-4,4
Bâtiment et travaux publics	+	-6,3
Commerce	+	-3,2
Hôtels et restaurants	+	0,1
Transports, entrepôts et communications	+	9,6
Banques, assurances, affaires immobilières, services fournis aux entreprises	+	93,2
Administration publique générale et sécurité sociale	—	-6,1
Education, santé et action sociale	+	0,2
Autres services non financiers	+	-1,4
Contribution du mouvement inter-sectoriel		100

Source et calcul: Haut Commissariat au Plan.

## Conclusion

L'amélioration du niveau de vie de la population qu'a connue le Maroc entre 2001 et 2015 s'explique principalement par une productivité du travail très élevée (92 %) et par une démographie favorable (20 %). Ces deux derniers facteurs ont compensé l'effet globalement négatif du taux d'emploi (-12 %).

La structure de l'emploi par secteur d'activité a légèrement changé tout au long de cette période. Les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et de l'administration publique ont vu leur part baisser et ont tiré le taux d'emploi vers le bas. Le secteur du BTP et les autres activités de services ont par contre assisté à une augmentation du nombre des employés.

Ainsi, la mobilité judicieuse des travailleurs entre les secteurs a favorisé une contribution positive du mouvement intersectoriel dans l'effet productivité du travail de l'ordre de 34 %. Une part importante de l'amélioration de cet effet était assurée par le secteur financier et le secteur de l'agriculture. La bonne attractivité des travailleurs par le premier et la faible réception des travailleurs par le deuxième ont relaté la bonne orientation des travailleurs.

D'autre part, l'affermissement de l'intensité capitalistique, parallèlement à l'amélioration de la productivité globale des facteurs, a aussi contribué au renforcement de la productivité du travail entre 2001 et 2015, à raison de 52 % et de 14 % respectivement.

De façon générale, tous les secteurs d'activité ont contribué positivement à l'amélioration de la valeur ajoutée par habitant au Maroc entre les années 2001 et 2015, à hauteur de 80 %. Les quatre secteurs de l'agriculture, de l'industrie, des transports et communications et des services financiers et affaires immobilières ont contribué pour plus des deux tiers à l'amélioration du niveau de vie de la population marocaine. ■

## Bibliographie

- « Understanding the Sectoral Pattern of Growth and its Employment and Productivity Intensity », Job Generation and Growth Decomposition Tool, *Reference Manual and User's Guide*, version 1.0.
- « Measuring growth in total factor productivity », The World Bank PREM notes, September Economic Policy 2000, number 42.
- « Rapport d'information fait au nom de la délégation du Sénat pour la planification sur la productivité et le niveau de vie », M. Joël Bourdin, janvier 2007.
- « Comptes nationaux et enquêtes sur l'emploi de 2001 à 2015 », Haut Commissariat au Plan.
- « Le décrochage du PIB par habitant en France depuis 40 ans : pourquoi ? », *Trésor-Eco*, n° 131, juin 2014.
- « Productivité horaire et PIB par tête aux États-Unis et en France : comparaisons et recommandations », *Bulletin de la Banque de France*, n° 120, décembre 2003.

## Surplus de productivité et partage de la valeur ajoutée au Maroc



Mohamed ASSOULI (chef de division des projections et de la prospective au HCP)



Samira CHMALI (chef du service des projections économiques au HCP)



Nouha NASS-ABDELKARIM (chef du service des études économiques au HCP)



Hanan RHALIB (chef du service des analyses économiques au HCP)



Réda EL AOUIFIR (chef du service des projections financières au HCP)

*Au Maroc, la croissance économique du secteur agricole est tirée davantage par la productivité totale des facteurs tandis que celle du secteur non agricole est tirée principalement par l'accumulation des facteurs de production.*

*Au total, l'économie marocaine a dégagé peu de surplus pendant la période 2000-2014. Ce surplus était majoritairement distribué au facteur de production travail, alors que le facteur capital n'en a pas profité. Le prélèvement, aussi faible qu'il soit, est récupéré par l'extérieur, tandis que l'administration publique n'en profitait presque pas.*

*Dans le secteur agricole, le surplus de productivité est important et est majoritairement distribuable aux facteurs de production, en particulier au capital. En fait, c'est l'extérieur qui tire profit du peu de prélèvement qui existe dans ce secteur, alors que l'administration publique n'en profite presque pas.*

*Dans le secteur non agricole, le surplus de productivité est relativement faible, et ce sont en fait les travailleurs, notamment les salariés, qui ont profité de ce surplus. Le prélèvement est, en moyenne, négatif, vu que le rythme de croissance des prix de la demande intérieure est inférieur à celui des prix de la valeur ajoutée du secteur non agricole. Les termes de l'échange étaient globalement en faveur de l'économie nationale et ni l'administration publique, ni l'extérieur n'ont récupéré une part des gains de surplus de productivité dégagé par ce secteur.*

*Pour ce qui est du partage de la valeur ajoutée dans l'économie totale, la part de la rémunération du travail dans la valeur ajoutée a légèrement baissé entre 2000 et 2014. L'écart entre le surplus de la productivité du travail et le surplus de la productivité de l'économie nationale a contribué dans le sens de la hausse de la part de la rémunération du travail dans la valeur ajoutée nationale. La substitution du capital au travail efficace a contribué dans le sens de la baisse de la part de la rémunération du travail dans la valeur ajoutée nationale.*

*Dans le secteur agricole, la part de la rémunération du travail dans la valeur ajoutée a baissé continuellement entre 2000 et 2014. L'écart entre le surplus de la productivité du travail et le surplus de la productivité du secteur agricole a contribué à cette baisse. La substitution du capital au travail efficace a contribué dans le sens de la hausse de la part de la rémunération du travail dans la valeur ajoutée agricole.*

*Dans le secteur non agricole, la part de la rémunération du travail dans la valeur ajoutée a peu augmenté entre 2000 et 2014. L'écart entre le surplus de la productivité du travail et le surplus de la productivité du secteur non agricole a contribué positivement à cette hausse. En revanche, la substitution du capital au travail efficace a contribué négativement à cette évolution.*

Ce travail, qui vise à appréhender la distribution du surplus de la productivité de l'économie entre les différents agents économiques et le partage de la valeur ajoutée, s'inscrit dans le cadre de la continuité des travaux de réflexion menés par le HCP sur le modèle de développement du Maroc, notamment sur les sources de la croissance économique nationale, l'accumulation du capital physique et du capital humain, l'allocation sectorielle des facteurs et la redistribution sociale et spatiale des fruits de la croissance.

A cet égard, nous tenons à remercier vivement Monsieur le Haut Commissaire au Plan pour son appui et ses riches orientations. Nous adressons aussi nos profonds remerciements à tous nos supérieurs pour leurs conseils. Nous remercions également nos collègues de la Direction de la comptabilité nationale et de la Direction de la statistique pour leur aide.

La plupart des économistes considèrent qu'il existe une relation forte entre la contribution d'un facteur à la production et sa rémunération. La croissance de la productivité d'un facteur est le fondement de l'amélioration de sa rémunération. À titre particulier, l'augmentation de la productivité du travail conduira à l'amélioration des revenus et du bien-être. Une croissance lente de la productivité, par contre, limite la progression des revenus réels et accroît les risques de conflits quant à la redistribution des revenus (Englander et Gurney, 1994). Par conséquent, la mesure de la croissance de la productivité, autrement dit le surplus de productivité totale, est un indicateur économique particulièrement important pour évaluer l'amélioration du bien-être.

Le surplus de productivité correspond à l'évolution de la productivité globale des facteurs de production de l'économie. En principe, la croissance de la valeur ajoutée augmente dans trois circonstances, à savoir :

1. l'utilisation d'une plus grande quantité de travail (travail salarié, travail non salarié) ;
2. l'utilisation d'une plus grande quantité de capital ;
3. une meilleure efficacité de la combinaison productive qui est la part de l'augmentation de la production qui ne provient ni de l'augmentation des quantités de travail ni de celle du capital.

De même, la croissance de la productivité globale est la conséquence ou la manifestation du progrès technique, du cadre institutionnel, de l'environnement des affaires, etc.

Au Maroc, où la croissance économique reste encore dépendante de l'aléa climatique (malgré une baisse de cette dépendance), une désagrégation de l'économie entre secteur agricole et secteur non agricole s'avère nécessaire. Pour cela, l'analyse du surplus de productivité portera d'abord sur les deux secteurs (agricole et non agricole) puis sur l'économie totale.

L'objectif de notre étude consiste à évaluer les sources de la croissance économique, en termes de facteurs de production, pendant la période 2000-2014. Est-elle la résultante d'une amélioration de la productivité totale (ce qui est souhaitable pour l'économie) ou plutôt d'une accumulation des facteurs de production capital et/ou travail ? Puis lequel des facteurs de production a contribué davantage au surplus dégagé ? Comme le surplus de productivité correspond à la part de la croissance qui alimente la rémunération des facteurs de production, comment s'est faite la répartition du surplus à travers l'évolution des rémunérations des facteurs de production : rémunération unitaire du travail ou rémunération unitaire du capital ? Enfin, à travers l'analyse du partage des fruits de la croissance, on peut savoir qui a profité plus de la croissance : les travailleurs ou les détenteurs du capital ?

Cette étude sur les comptes de surplus et le partage de la valeur ajoutée au Maroc commence par une présentation des résultats de l'analyse du compte de surplus, ensuite du compte de surplus distribuable et finalement du partage de la valeur ajoutée. Dans chaque analyse, une distinction est faite entre le secteur agricole, le secteur non agricole et enfin l'économie nationale.

## 1. Comptes de surplus et partage de la valeur ajoutée

Le surplus de productivité, ou gains de la productivité globale des facteurs, constitue la part de la croissance qui n'a pas pour origine la mise en œuvre des facteurs de production : le travail (salarié et non salarié) et le capital. La méthode des comptes de surplus consiste

donc à calculer ces gains de productivité et à dégager la répartition entre facteurs. Le surplus de productivité est ainsi exprimé en points de croissance de la valeur ajoutée au prix des facteurs.

En principe, toute hausse du surplus de la productivité totale se traduit par une augmentation de la rémunération des facteurs de production. Mais si, en même temps, les prix à la consommation des biens et services augmentent plus rapidement, cette augmentation de la rémunération sera restreinte en termes réels, d'où la notion de « surplus distribuable », qui désigne le surplus distribué aux différents facteurs de production mesuré en pouvoir d'achat. En fait, il correspond à la part de la croissance consacrée à la hausse de la rémunération unitaire réelle des facteurs. Une augmentation du surplus distribuable du travail se traduit, certes, par une augmentation de la rémunération réelle du travail et donc nécessairement par un gain de pouvoir d'achat pour les travailleurs.

Pour cela, l'écart entre le surplus de productivité et le surplus de productivité distribuable renvoie à la différence entre la croissance du déflateur de la demande intérieure finale et celle du déflateur de la valeur ajoutée. Cette différence, appelée « prélèvement total » dépend, elle aussi, de l'évolution de deux composantes :

- le prélèvement des administrations publiques, suite à une décision de politique fiscale, telle que l'augmentation du taux de la TVA qui pourrait engendrer une augmentation du prélèvement total et par conséquent une réduction du surplus distribuable ;
- le prélèvement de l'extérieur, tel qu'une détérioration des termes de l'échange qui pourrait augmenter la part prélevée par l'extérieur et donc réduire le surplus distribuable.

## 2. Surplus de productivité et surplus distribuable pour le secteur agricole

La nature de l'économie nationale exige une distinction entre le secteur agricole et le secteur non agricole pour faire ressortir des faits stylisés importants. La valeur ajoutée du secteur agricole reste très volatile et fort tributaire – quoiqu'en diminution au fil des années –

des conditions climatiques, comparativement à celle du secteur non agricole. De plus, le secteur agricole s'accapare une part importante de la population active occupée qui avoisine actuellement près de 40 %.

### 2.1. Surplus de productivité du secteur agricole

La croissance de la valeur ajoutée aux coûts des facteurs du secteur agricole (1) a connu une légère amélioration, puisqu'elle est passée de 6 %, en moyenne annuelle, en 2000-2008 à 6,6 % en 2009-2014. Cette augmentation du rythme de croissance est due, en partie, à une conjoncture climatique favorable pendant cette deuxième période, puisque le volume des précipitations est monté d'un niveau annuel moyen de 355 mm à près de 494 mm d'une période à l'autre.

Le surplus de productivité du secteur agricole (taux de croissance de la productivité globale des facteurs ou gains de productivité) a été de 5,9 % en moyenne annuelle en 2000-2008 et de 5,6 % en 2009-2014. Il suivait, à peu près, la même tendance que la croissance de la valeur ajoutée agricole en marquant des pics et des creux, suivant la conjoncture liée à l'aléa climatique.

Ce surplus a ainsi représenté près de 98 % de la croissance de la valeur ajoutée agricole, en moyenne annuelle, en 2000-2008 et de 84 % en 2009-2014. Pour sa part, le surplus de productivité agricole s'améliore nettement pendant les bonnes années agricoles et se dégrade fortement en cas de sécheresse, reflétant encore la dépendance du secteur de l'aléa climatique ou, plus exactement, de l'effet de la pluviométrie.

(1) Moyenne annuelle des taux de croissance.

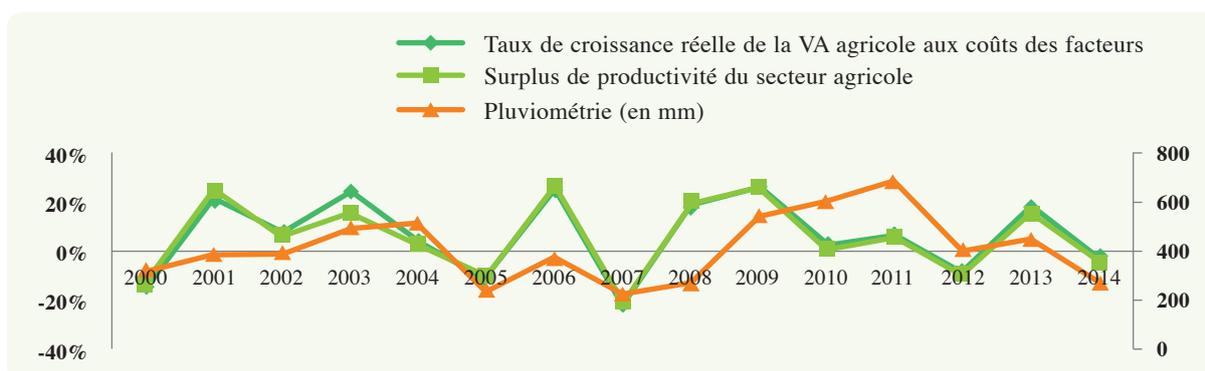
Tableau n° 1

## Contribution des facteurs au taux de croissance réelle de la valeur ajoutée agricole aux coûts des facteurs (en moyenne annuelle) (en %)

Secteur agricole	2000-2008	2009-2014	2000-2014
Taux de croissance réelle de la VA agricole aux coûts des facteurs (1) + (2)	6,0	6,6	6,3
Facteurs de production (1)	0,1	1,1	0,5
Facteur travail salarié	0,1	0,1	0,1
Facteur travail non salarié	-0,3	-0,2	-0,3
Facteur capital	0,3	1,2	0,7
Surplus de productivité (2)	5,9	5,6	5,8

Calcul : Haut Commissariat au Plan.

Graphique n° 1 : Taux de croissance réelle de la valeur ajoutée agricole aux coûts des facteurs, surplus de productivité du secteur agricole (en %) et pluviométrie (axe de droite)



Source : Haut Commissariat au Plan.

Tableau n° 2

## Répartition des contributions des facteurs au taux de croissance réelle de la valeur ajoutée agricole aux coûts des facteurs (en moyenne annuelle)

Secteur agricole	2000-2008	2009-2014	2000-2014
Contribution des facteurs de production dans la croissance réelle de la VA agricole aux coûts des facteurs	2,0 %	16,0 %	7,9 %
Facteur travail salarié	2,2 %	1,0 %	1,7 %
Facteur travail non salarié	-5,0 %	-3,2 %	-4,2 %
Facteur capital	4,7 %	18,3 %	10,5 %
Contribution du surplus de productivité dans la croissance réelle de la VA agricole aux coûts des facteurs	98,0 %	84,0 %	92,1 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Calcul : Haut Commissariat au Plan.

Toutefois, il importe de signaler que la contribution du facteur capital à la croissance de la valeur ajoutée agricole a gagné en intensité au fil des années, passant ainsi d'une moyenne annuelle de 4,7 % en 2000-2008 à près de 18,3 % en 2009-2014. La contribution du travail salarié à cette croissance a été assez faible, soit 1,7 %, en moyenne annuelle, sur la période 2000-2014, alors que celle du travail non salarié a été plutôt négative, soit -4,2 % en moyenne annuelle en 2000-2014.

Par ailleurs, la répartition de ce surplus de productivité dans le secteur agricole montre que c'est le facteur

capital qui l'emporte dans l'évolution du surplus total, puisqu'il connaît un rythme de croissance annuel moyen de 3,7 % entre 2000 et 2014 (soit 2,9 % en 2000-2008 et 5 % en 2009-2014), supérieur à celui du facteur travail non salarié qui a augmenté, en moyenne annuelle, de 1,4 % entre 2000 et 2014 (soit 2,4 % en 2000-2008 et 0,03 % en 2009-2014), et à celui du travail salarié qui a enregistré, en moyenne annuelle, une croissance de 0,3 % en 2000-2014 (soit 0,4 % en 2000-2008 et 0,02 % en 2009-2014).

Tableau n° 3

**Evolution du surplus de productivité selon le facteur de production dans le secteur agricole (en moyenne annuelle)**

Secteur agricole	2000-2008	2009-2014	2000-2014
Surplus de productivité du travail salarié	0,4 %	0,02 %	0,3 %
Surplus de productivité du travail non salarié	2,4 %	0,03 %	1,4 %
Surplus de productivité du capital	2,9 %	5,0 %	3,7 %

Calcul : Haut Commissariat au Plan.

## 2.2 Surplus de productivité distribuable du secteur agricole

Sur la période 2000-2014, le surplus de productivité agricole et le surplus distribuable évoluaient toujours dans le même sens. On note également qu'il y a toutefois des années où le surplus distribuable aux facteurs de production dépassait le surplus total du fait d'un prélèvement total négatif.

En moyenne annuelle, le surplus de productivité du secteur agricole effectivement distribué au facteur capital a enregistré le taux de croissance le plus important avec 3,1 % en 2000-2014 (2,6 % en 2000-2008 et 3,7 %

en 2009-2014). Pour leur part, ceux effectivement distribués aux facteurs travail salarié et travail non salarié ont enregistré une moyenne annuelle des taux de croissance de 0,05 % et 0,2 % respectivement. Le prélèvement a enregistré un taux de croissance annuel moyen (2) de 2,1 % en 2000-2014 (soit 1,8 % en 2000-2008 et 2,6 % en 2009-2014).

Le prélèvement effectué au sein du secteur agricole (surplus de productivité – surplus de productivité distribuable) a été positif, enregistrant globalement une valeur de 2,1 % durant l'ensemble de la période 2000-2014, avec une tendance haussière d'une période à l'autre.

(2) Moyenne annuelle des taux de croissance.

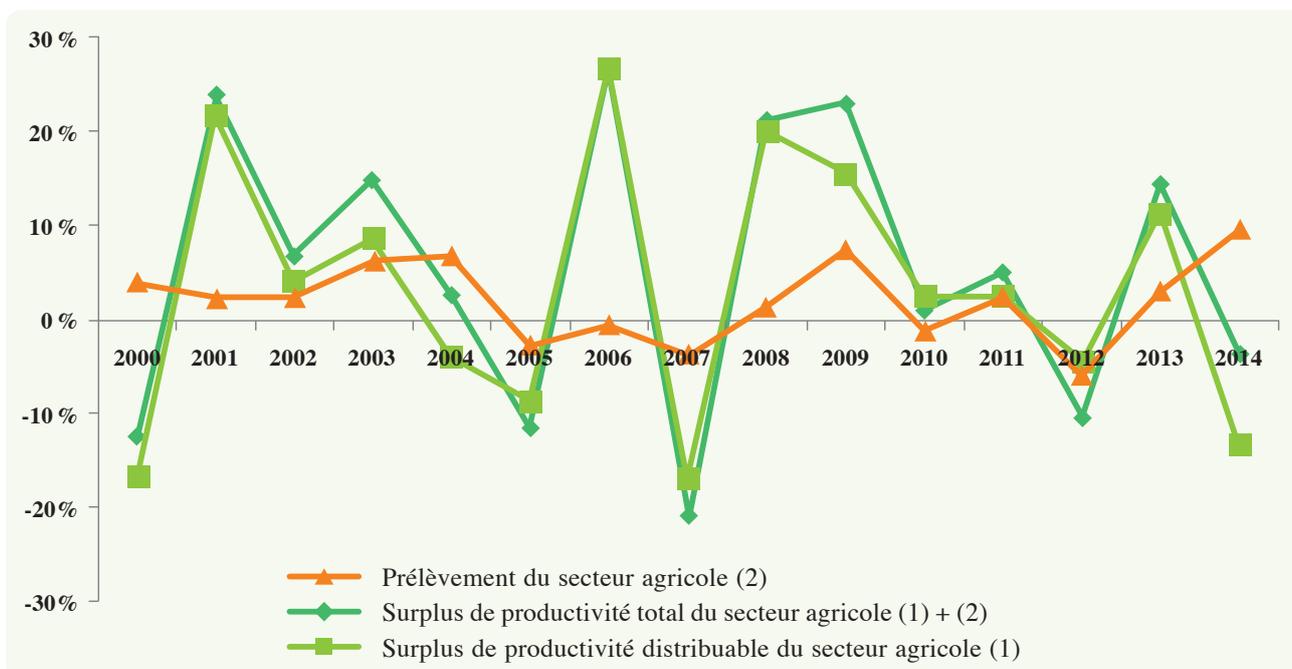
Tableau n° 4

**Décomposition du surplus de productivité distribuable du secteur agricole  
et évolution du surplus total (en moyenne annuelle)**

Secteur agricole	2000-2008	2009-2014	2000-2014
Surplus de productivité distribué au travail salarié (1)	0,2 %	-0,2 %	0,05 %
Surplus de productivité distribué au travail non salarié (2)	1,1 %	-1,1 %	0,2 %
Surplus de productivité distribué au capital (3)	2,6 %	3,7 %	3,1 %
Surplus de productivité distribuable du secteur agricole (1)+(2)+(3)	3,9 %	2,4 %	3,3 %
Prélèvement du secteur agricole	1,8 %	2,6 %	2,1 %
Surplus de productivité total du secteur agricole	5,7 %	5,0 %	5,4 %

Calcul : Haut Commissariat au Plan.

Graphique n° 2: Surplus de productivité total, surplus de productivité distribuable et prélèvement dans le secteur agricole (en %)



Source : Haut Commissariat au Plan.

Tableau n° 5

Décomposition du prélèvement dans le secteur agricole (en moyenne annuelle) (en %)

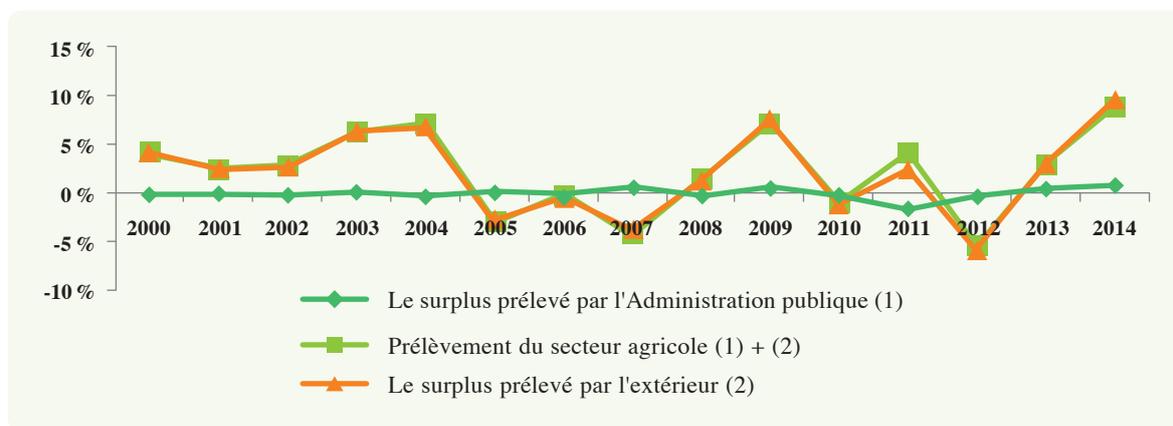
Secteur agricole	2000-2008	2009-2014	2000-2014
Surplus prélevé par l'Administration publique dans le secteur agricole (1)	-0,1	-0,1	-0,1
Surplus prélevé par l'extérieur dans le secteur agricole (2)	1,9	2,8	2,2
Prélèvement (surplus de productivité - surplus de productivité distribuable) dans le secteur agricole (1) + (2)	1,8	2,6	2,1

Calcul : Haut Commissariat au Plan.

Ainsi, en examinant les contributions des deux composantes du prélèvement : 1) le prélèvement des administrations publiques (écart entre l'évolution du prix de la demande intérieure et du prix de la demande intérieure nette des impôts et subventions) et 2) le prélèvement de l'extérieur (écart entre le prix de la demande intérieure nette des impôts et subventions et du prix de la valeur ajoutée),

il s'avère que c'est le prélèvement extérieur qui a tendance à profiter davantage du surplus de productivité dégagé par le secteur agricole en réalisant un taux de croissance annuel moyen de 2,2 % durant la période 2000-2014. Pour sa part, le prélèvement des administrations publiques a enregistré, en moyenne annuelle, un taux de croissance négatif de -0,1 % pendant la même période.

Graphique n° 3 : Surplus prélevé par l'Administration publique et par l'extérieur et prélèvement dans le secteur agricole (en%)



Source : Haut Commissariat au Plan.

En conclusion

- Le secteur agricole dégage un surplus de productivité très important, avoisinant en moyenne les 92 % de la croissance de la valeur ajoutée (aux coûts des facteurs) du secteur, mais cette part a tendance à diminuer légèrement au fil des années.
- Le facteur capital a tendance à contribuer de plus en plus à la croissance de la valeur ajoutée agricole, dégageant

un surplus de productivité en nette amélioration, enregistrant une croissance annuelle moyenne (3) de 3,7 % durant la période 2000-2014 (soit 2,9 % en 2000-2008 et 5 % en 2009-2014).

- En 2009, grâce à une pluviométrie favorable, le secteur agricole a enregistré une croissance de près de 26 %

(3) Moyenne annuelle des taux de croissance.

de sa valeur ajoutée, dont le surplus de productivité était très important soit 25,5 %, l'apport des facteurs de production était donc négatif, en particulier celui du travail non salarié.

- Le secteur a atteint son taux de croissance de sa valeur ajoutée (et par conséquent de surplus) le plus élevé en 2009. Toutefois, pendant les années 2010 et 2011, même avec une pluviométrie très favorable le secteur n'a pas dégagé un surplus de productivité assez élevé.
- Dans le secteur agricole, le surplus est majoritairement distribuable aux facteurs de production et principalement au capital. Ce sont donc les détenteurs de capital qui profitent le plus du surplus de productivité agricole.
- C'est l'extérieur qui tire profit du peu de prélèvement qui existe dans le secteur agricole, alors que l'Administration publique n'en profite pas.

### 3. Surplus de productivité et surplus distribuable pour le secteur non agricole

Le surplus de productivité du secteur non agricole se distingue généralement du surplus agricole par l'absence

de dépendance des fluctuations conjoncturelles liées à l'aléa climatique.

#### 3.1. Surplus de productivité du secteur non agricole

Au niveau du secteur non agricole, la croissance de la valeur ajoutée aux coûts des facteurs (4) a été estimée à 4,4 %, en moyenne annuelle, en 2000-2014 (soit 5,1 % en 2000-2008 et 3,3 % en 2009-2014).

La productivité globale des facteurs ne joue qu'un rôle marginal dans la croissance de la valeur ajoutée non agricole. En effet, le taux de croissance de la productivité globale des facteurs (surplus de productivité) a été évalué à 0,5 %, en moyenne annuelle, en 2000-2014, avec un recul dans le temps, passant ainsi d'une moyenne annuelle de 0,8 % en 2000-2008 à près de -0,04 % en 2009-2014. De même que pour le secteur agricole, on remarque que le surplus de productivité du secteur non agricole a suivi globalement la même tendance que la croissance de sa valeur ajoutée, d'une période à l'autre.

En fait, la croissance de la valeur ajoutée non agricole, aux coûts des facteurs, est davantage tirée par l'accumulation des facteurs de production, à raison d'une contribution annuelle moyenne de 89,6 % (5), contre une contribution annuelle moyenne de 10,4 % pour le surplus de productivité, durant la période 2000-2014.

Tableau n° 6

#### Contribution des facteurs au taux de croissance réelle de la valeur ajoutée non agricole aux coûts des facteurs (en moyenne annuelle) (en %)

Secteur non agricole	2000-2008	2009-2014	2000-2014
Taux de croissance réelle de la VA non agricole aux coûts des facteurs (1)+(2)	5,1	3,3	4,4
Facteurs de production (1)	4,3	3,3	3,9
Facteur travail salarié	1,2	0,5	0,9
Facteur travail non salarié	0,3	0,1	0,2
Facteur capital	2,8	2,7	2,8
Surplus de productivité (2)	0,8	-0,04	0,5

Calcul : Haut Commissariat au Plan.

(4) Moyenne annuelle des taux de croissance.

(5) Moyenne arithmétique des contributions annuelles

Tableau n° 7

**Répartition des contributions des facteurs au taux de croissance réelle de la valeur ajoutée non agricole aux coûts des facteurs (en moyenne annuelle) (en %)**

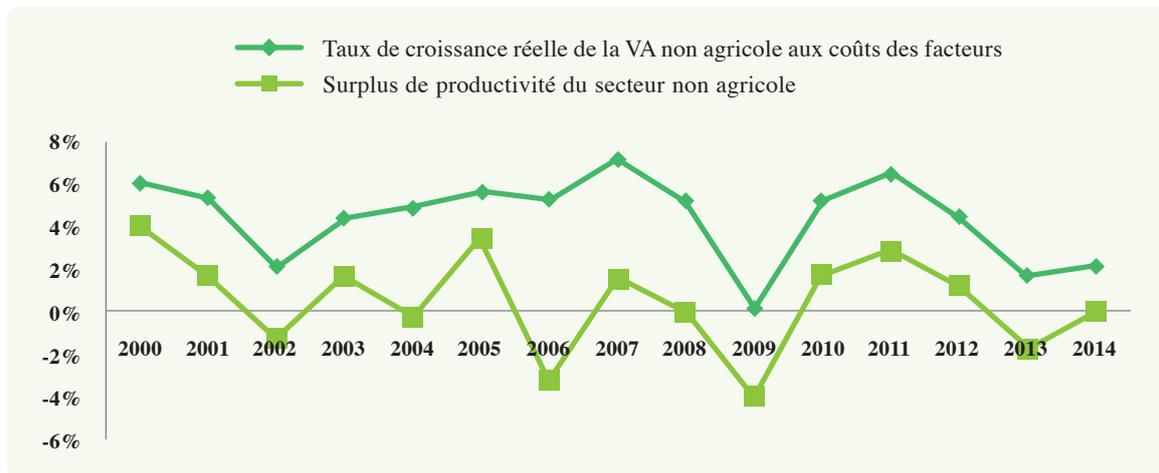
Secteur non agricole	2000-2008	2009-2014	2000-2014
Contribution des facteurs de production dans la croissance réelle de la VA non agricole aux coûts des facteurs	84,5	101,3	89,6
Facteur travail salarié	22,9	14,9	20,5
Facteur travail non salarié	5,4	3,9	5,0
Facteur capital	56,2	82,5	64,2
Contribution du surplus de productivité dans la croissance réelle de la VA non agricole aux coûts des facteurs	15,5	-1,3	10,4
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Calcul : Haut Commissariat au Plan.

Par ailleurs, le surplus de productivité a contribué négativement dans la croissance de la valeur ajoutée non agricole pendant six années sur la période 2000-2014. En 2009, suite à la crise financière internationale,

le surplus marquait son plus bas niveau en termes de croissance, soit -4,1 %, avec une contribution négative dans la croissance économique de la valeur ajoutée qui était estimée à -0,1 %.

Graphique n° 4 : Taux de croissance réelle de la valeur ajoutée non agricole aux coûts des facteurs et surplus de productivité du secteur agricole (en %)



Source : Haut Commissariat au Plan.

Dans le secteur non agricole, on constate que c'est le facteur capital qui joue le rôle le plus important dans la croissance de la valeur ajoutée non agricole et que ce rôle est de plus en plus confirmé d'une période à l'autre, puisque sa part est passée de 56,2 %, en moyenne annuelle, en 2000-2008 à 82,5 % en 2009-2014.

La répartition du surplus de productivité par facteur de production dans le secteur non agricole montre que le facteur capital a vu son surplus baisser en moyenne annuelle de -0,9 % en 2000-2014 (soit -0,5 % en 2000-2008 et -1,5 % en 2009-2014). Le surplus de productivité du facteur travail salarié a augmenté, en

moyenne annuelle, de 1 % en 2000-2014 (soit 0,8 % en 2000-2008 et 1,5 % en 2009-2014). Pour sa part, celui du travail non salarié a enregistré, en moyenne annuelle,

une croissance de 0,4 % en 2000-2014 (soit 0,6 % en 2000-2008 et 0,1 % en 2009-2014).

Tableau n° 8

**Evolution du surplus de productivité selon le facteur de production dans le secteur non agricole (en moyenne annuelle) (en %)**

Secteur non agricole	2000-2008	2009-2014	2000-2014
Surplus de productivité du travail salarié	0,8	1,5	1,0
Surplus de productivité du travail non salarié	0,6	0,1	0,4
Surplus de productivité du capital	-0,5	-1,5	-0,9

Calcul : Haut Commissariat au Plan.

**3.2. Surplus de productivité distribuable du secteur non agricole**

Même pour le secteur non agricole, le surplus de productivité et le surplus distribuable évoluent dans le même sens, à l'exception de l'année 2008 où le

prélèvement était négatif et très important, ce qui a tiré vers le bas le surplus de productivité total (la variation du prix de la valeur ajoutée non agricole était supérieure à celle des prix de la demande intérieure) au moment où le surplus distribué a augmenté au profit des travailleurs (salariés et non-salariés).

Tableau n° 9

**Décomposition du surplus de productivité distribuable du secteur non agricole et évolution du surplus total (en moyenne annuelle) (en %)**

Secteur non agricole	2000-2008	2009-2014	2000-2014
Surplus de productivité distribué au travail salarié (1)	0,8	1,5	1,1
Surplus de productivité distribué au travail non salarié (2)	0,6	0,1	0,4
Surplus de productivité distribué au capital (3)	-0,5	-1,4	-0,9
Surplus de productivité distribuable du secteur non agricole (1)+(2)+(3)	1,0	0,2	0,7
Prélèvement du secteur non agricole	-0,1	-0,2	-0,1
Surplus total du secteur non agricole	1,0	0,0	0,5

Calcul : Haut Commissariat au Plan.

Durant la période 2000-2014, si le surplus de la production non agricole enregistrerait un accroissement annuel moyen (6) estimé à 0,5 %, le surplus distribuable

marquait, quant à lui, une hausse de 0,7 %. Pour sa part, le prélèvement du secteur a enregistré une baisse annuelle moyenne évaluée à 0,1 %.

(6) Moyenne annuelle des taux de croissance.

Ce sont ainsi les facteurs de production qui ont bénéficié du surplus dégagé par le secteur non agricole, en particulier les salariés. Le surplus distribué aux salariés est passé d'une moyenne de 0,8 % en 2000-2008 à près de 1,5 % en 2009-2014.

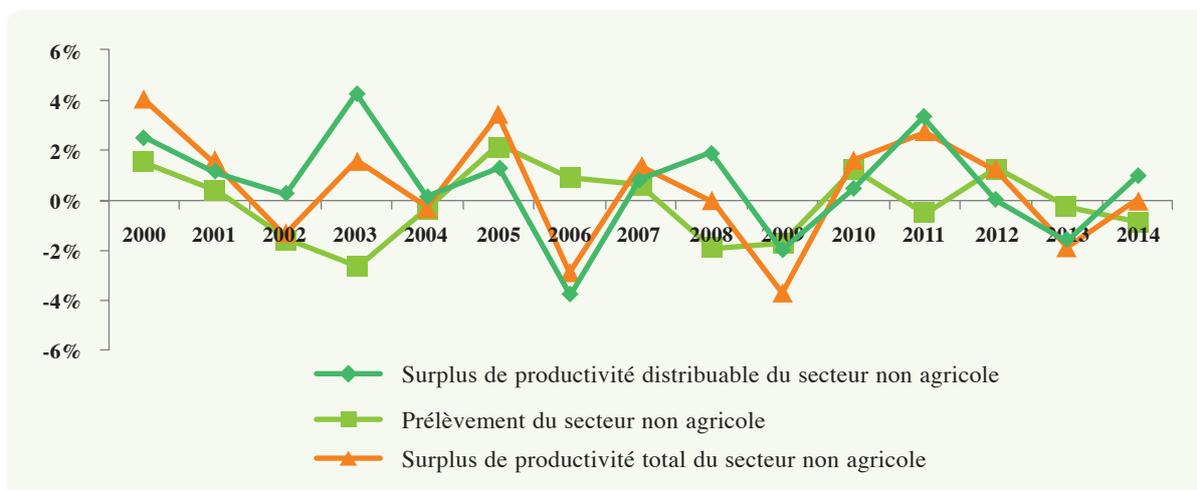
L'écart entre le surplus total et le surplus distribuable était par contre variable sur la période 2000-2014 selon l'importance du prélèvement. Ce dernier a affiché des taux négatifs pendant plusieurs années (7), en rapport avec l'amélioration des termes de l'échange.

En particulier, on remarque que, pendant l'ensemble de la période de l'étude, l'année 2008 a été marquée

par une montée des termes de l'échange qui se sont améliorés significativement et ont affiché un taux de croissance record, atteignant près de 6 %. Les prix de la demande intérieure sont devenus bien inférieurs à ceux de la valeur ajoutée du secteur non agricole. Le prélèvement a fléchi de 1,8 %, profitant, de ce fait, au surplus distribuable.

Faible qu'elle soit, la part du prélèvement (soit -0,12 % sur la période 2000-2014), quant à elle, demeure négative. Les prix de la demande intérieure avancent à un rythme inférieur à celui des prix de la valeur ajoutée du secteur non agricole.

Graphique n° 5 : Surplus de productivité total, surplus de productivité distribuable et prélèvement dans le secteur non agricole (en %)



Source : Haut Commissariat au Plan.

Tableau n° 10

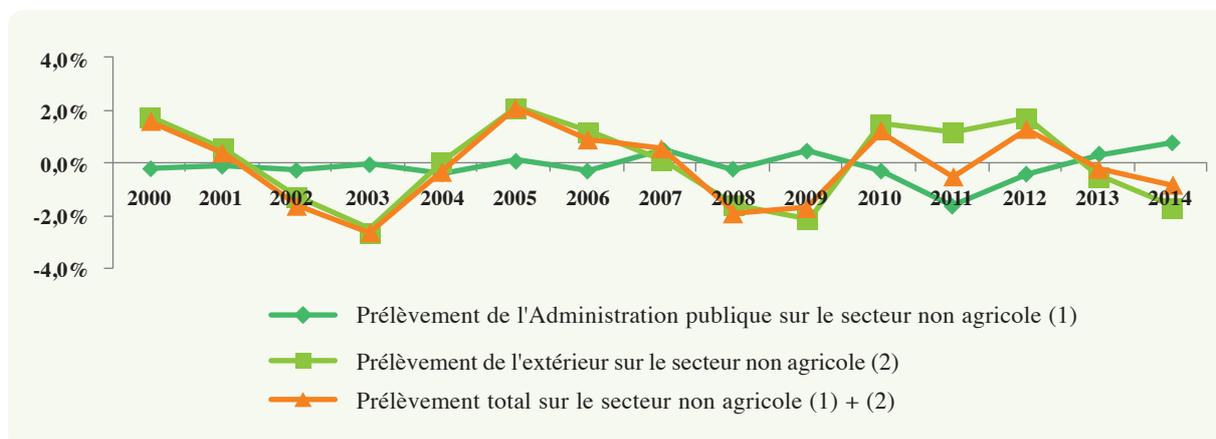
Décomposition du prélèvement dans le secteur non agricole selon son origine (en moyenne annuelle) (en %)

Secteur non agricole	2000-2008	2009-2014	2000-2014
Prélèvement de l'Administration publique (1)	-0,10	-0,14	-0,12
Prélèvement de l'extérieur (2)	0,00	-0,02	-0,01
Prélèvement total du secteur non agricole : (1) + (2)	-0,10	-0,16	-0,12

Calcul : Haut Commissariat au Plan.

(7) Notamment pendant les années 2002, 2003, 2008, 2009, 2011, 2013 et 2014.

Graphique n° 6 : Surplus prélevé par l'Administration publique et par l'extérieur et prélèvement sur le secteur non agricole (en %)



Source : Haut Commissariat au Plan.

## En conclusion

Le secteur non agricole dégage un faible surplus de productivité (avec une moyenne annuelle de 0,5 % sur la période 2000-2014 pour une croissance de la valeur ajoutée de 4,4 %, soit une contribution annuelle moyenne de 10 %). Ce surplus de productivité est en diminution avec le temps, et il est même devenu négatif pendant la période 2009-2014, avec une contribution négative dans la croissance estimée à -1,3 %.

Le secteur non agricole se base essentiellement sur la contribution de ses facteurs de production pour assurer sa croissance, notamment celle du facteur capital. L'apport du facteur capital dans la croissance est de plus en plus important, et sa contribution à la croissance de la valeur ajoutée du secteur non agricole était évaluée à près de 101 %, en moyenne annuelle, pendant la période 2009-2014, au lieu de 84,5 % seulement en 2000-2008.

Dans le secteur non agricole, le prélèvement demeure en moyenne négatif, et le surplus distribuable aux facteurs de production dépasse le surplus total.

Le prélèvement était négatif, car les prix de la demande intérieure avançaient à un rythme inférieur à celui des prix de la valeur ajoutée du secteur non agricole.

Ni l'Administration publique ni l'extérieur n'ont récupéré une part des gains de surplus de productivité dégagés par le secteur non agricole.

Ce sont les travailleurs et notamment les salariés qui profitent le plus du surplus de productivité dans le secteur non agricole.

## 4. Surplus de productivité et surplus de productivité distribuable pour l'économie totale

### 4.1. Surplus de productivité de l'économie totale

A l'échelle nationale, la croissance économique annuelle moyenne a enregistré un taux de 4,5 % pendant la période 2000-2014, alors que la part relative au surplus de productivité dans cette croissance était, en moyenne, de l'ordre de 1,1 %. En outre, le surplus de productivité a été marqué par un fléchissement de son rythme de croissance moyen. S'il était de l'ordre de 1,5 %, en moyenne annuelle en 2000-2008, il s'est réduit à 0,6 % seulement en 2009-2014.

Tableau n° 11

**Contribution des facteurs au taux de croissance réelle de la valeur ajoutée totale, aux coûts des facteurs (en moyenne annuelle) (en %)**

Économie totale	2000-2008	2009-2014	2000-2014
Taux de croissance réelle de la VA totale aux coûts des facteurs (1)+(2)	5,0	3,7	4,5
Facteurs de production (1)	3,6	3,1	3,4
Facteur travail salarié	1,0	0,4	0,8
Facteur travail non salarié	0,1	0,0	0,1
Facteur capital	2,5	2,6	2,5
Surplus de productivité (2)	1,5	0,6	1,1

Calcul : Haut Commissariat au Plan.

Par ailleurs, il faut noter que la contribution du facteur capital dans la croissance de la valeur ajoutée agricole reste prépondérante parmi les facteurs, avec une part de 56,6 % en 2000-2014. En fait, elle a significativement gagné en intensité d'une période à l'autre, passant ainsi d'une moyenne annuelle de 49,4 % en 2000-2008

à près de 71,5 % en 2009-2014. La contribution du travail salarié à cette croissance n'a pas dépassé les 16,7 %, en moyenne annuelle, sur la période 2000-2014, alors que celle du travail non salarié a été assez faible, soit de 1,5 % seulement, en moyenne annuelle, en 2000-2014.

Tableau n° 12

**Répartition des contributions des facteurs au taux de croissance réelle de la valeur ajoutée totale, aux coûts des facteurs (en moyenne annuelle) (en %)**

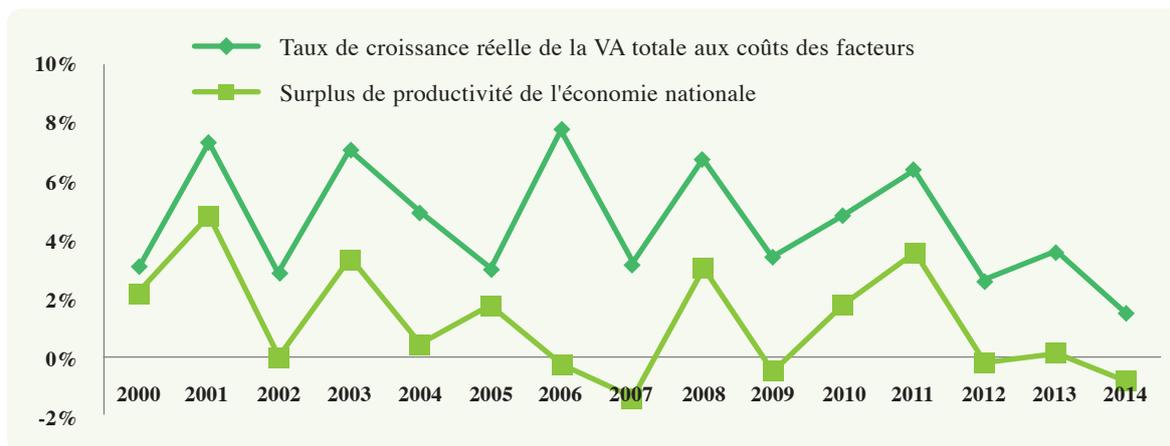
Economie totale	2000-2008	2009-2014	2000-2014
Contribution des facteurs de production dans la croissance réelle de la VA totale aux coûts des facteurs	70,6	83,4	74,8
Facteur travail salarié	19,4	11,3	16,7
Facteur travail non salarié	1,9	0,6	1,5
Facteur capital	49,4	71,5	56,6
Contribution du surplus de productivité dans la croissance réelle de la VA totale aux coûts des facteurs	29,4	16,6	25,2
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Calcul : Haut Commissariat au Plan.

Ainsi, le surplus de productivité suivait à peu près la même tendance que la croissance de la valeur ajoutée. Il marquait également des pics et des creux, en contribuant

ainsi pour un quart de la croissance de la valeur ajoutée totale, aux coûts des facteurs.

Graphique n° 7 : Taux de croissance réelle de la valeur ajoutée totale aux coûts des facteurs et surplus de productivité de l'économie nationale (en %)



Source : Haut Commissariat au Plan.

La répartition du surplus de productivité dans l'économie totale, suivant les facteurs de production, montre que c'est le travail salarié qui a marqué une amélioration dans la tendance moyenne de son surplus sur la période 2000-2014, passant ainsi de 0,9 % en 2000-2008 à 1,4 % en 2009-2014. Pour sa part, le surplus de productivité

du facteur travail non salarié a enregistré un taux annuel moyen faible estimé à 0,6 % en 2000-2014 (soit 0,9 % en 2000-2008 et 0,1 % en 2009-2014). Le facteur capital a, par contre, vu son surplus se réduire de 0,4 %, en moyenne annuelle, en 2000-2014 (soit -0,1 % en 2000-2008 et -0,8 % en 2009-2014).

Tableau n° 13

**Décomposition du prélèvement au niveau de l'économie totale (en moyenne annuelle) (en %)**

Economie totale	2000-2008	2009-2014	2000-2014
Surplus de productivité du travail salarié	0,9	1,4	1,1
Surplus de productivité du travail non salarié	0,9	0,1	0,6
Surplus de productivité du capital	-0,1	-0,8	-0,4

Calcul : Haut Commissariat au Plan.

**4.2. Surplus de productivité distribuable de l'économie totale**

Au Maroc, le surplus distribuable évolue globalement de façon parallèle au surplus de productivité total, même si le rythme d'évolution change, d'une année à l'autre, suivant l'importance du prélèvement.

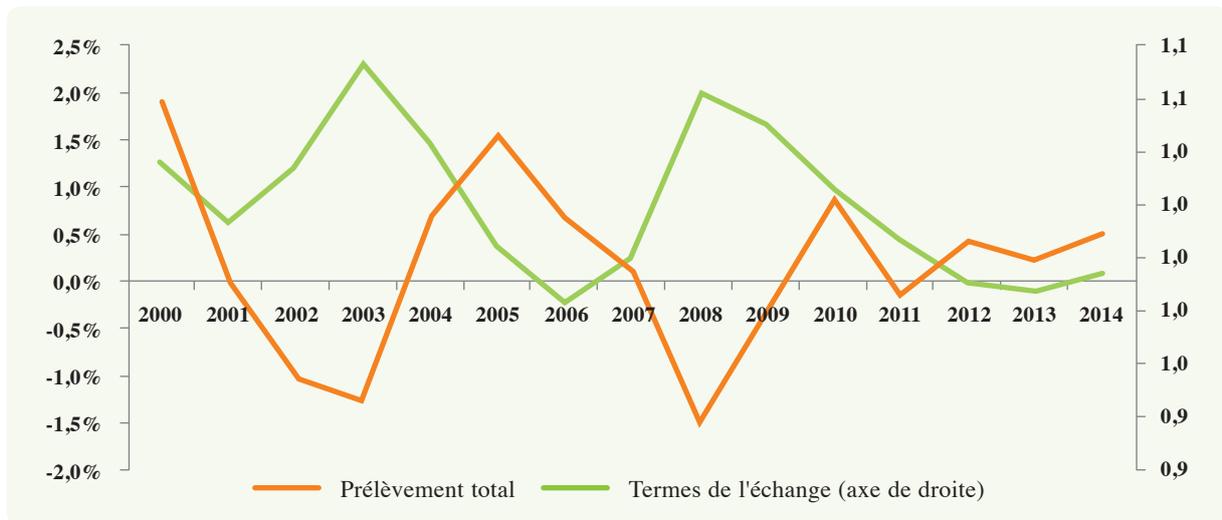
De manière globale, le prélèvement total était, en moyenne, très faible (8), jouant ainsi en faveur des

(8) A l'exception de quelques années telles que 2006, 2012, 2013 et 2014 où les termes de l'échange marocains se sont significativement détériorés et où le prélèvement était positif, soit respectivement 0,7 %, 0,4 %, 0,2 % et 0,5 %.

facteurs de production qui ont bénéficié d'un surplus distribuable se situant, en moyenne annuelle, à 1 % au

cours de période 2000-2014 (soit 1,4 % en 2000-2008 et 0,4 % en 2009-2014).

Graphique n° 8 : Termes de l'échange et prélèvement total (en%)



Source : Haut Commissariat au Plan.

En outre, ce surplus distribuable était davantage récupéré par le facteur travail, qui a retenu 1 %, en moyenne annuelle, en 2000-2014 (soit 0,8 % en 2000-2008 et 1,3 % en 2009-2014). En particulier, le travail non salarié a vu son surplus distribuable augmenter de

0,5 %, en moyenne annuelle, en 2000-2014 (soit 0,8 % en 2000-2008 et 0,02 % en 2009-2014). Ce résultat pourrait ainsi s'interpréter par l'amélioration du niveau de vie des travailleurs salariés, suivi des travailleurs non salariés, sur cette période.

Tableau n° 14

**Décomposition du surplus de productivité distribuable au niveau de l'économie nationale et évolution du surplus total (en moyenne annuelle) (en %)**

Économie totale	2000-2008	2009-2014	2000-2014
Surplus de productivité distribué au travail salarié (1)	0,8	1,3	1,0
Surplus de productivité distribué au travail non salarié (2)	0,8	0,02	0,5
Surplus de productivité distribué au capital (3)	-0,2	-0,9	-0,5
Surplus de productivité distribuable (1)+(2)+(3)	1,4	0,4	1,0
Prélèvement au niveau de l'économie nationale	0,2	0,3	0,2
Surplus total au niveau de l'économie nationale	1,6	0,7	1,2

Calcul : Haut Commissariat au Plan.

La répartition du prélèvement entre l'Administration publique et l'extérieur montre que l'évolution du surplus prélevé par l'Administration publique a été négative, soit d'une valeur de -0,1 %, en moyenne annuelle, en 2000-2014 (en 2000-2008 et 2009-2014). Pour sa part, l'évolution du surplus prélevé par l'extérieur a

été estimée à près de 0,3 %, en moyenne annuelle, en 2000-2014 (soit 0,2 % en 2000-2008 et 0,3 % en 2009-2014). Ainsi, c'est l'extérieur qui a profité globalement des quelques fruits de la croissance économique, et ceci au détriment de l'Administration publique, durant la période 2000-2014.

Tableau n° 15

**Décomposition du prélèvement au niveau de l'économie nationale selon son origine (en moyenne annuelle) (en %)**

Economie totale	2000-2008	2009-2014	2000-2014
Surplus prélevé par l'Administration publique (1)	-0,1	-0,1	-0,1
Surplus prélevé par l'extérieur (2)	0,3	0,4	0,3
Prélèvement total : (1) +(2)	0,2	0,3	0,2

Calcul : Haut Commissariat au Plan.

**En conclusion**

- L'économie marocaine dégage peu de surplus de productivité. Sa contribution à la croissance de la valeur ajoutée nationale était de 25 %, en moyenne annuelle, sur la période 2000-2014.
- L'économie marocaine s'appuie davantage sur les facteurs de production : le travail et le capital. L'intensification de ce dernier est de plus en plus importante et sa contribution à la croissance nationale a atteint, entre 2009 et 2014, plus des 2/3, soit une part arrivant à près de 71 %.
- Toutefois, le surplus de productivité du capital est négatif et se détériore de plus en plus d'une période à l'autre.
- Le surplus de productivité du travail salarié, pour faible qu'il soit, en revanche s'améliore de plus en plus, ce qui pourra se traduire par une amélioration du niveau de vie des salariés marocains.
- Il s'agit donc d'une économie qui est de plus en plus intensive en capital, mais avec moins de productivité.
- Au total, l'économie marocaine a dégagé peu de surplus, soit près de 1,2 %, en moyenne annuelle, pendant la période 2000-2014.

- Ce surplus était majoritairement distribué au facteur de production travail, soit avec une augmentation de 1% pour les salariés et de 0,5 % pour les non-salariés, alors que le facteur capital n'en a pas profité.
- Le prélèvement, pour faible qu'il soit (0,2 % en moyenne annuelle sur la période 2000-2014), est récupéré par l'extérieur. L'Administration publique n'en profite pas.

**5. Partage de la valeur ajoutée**

Le fait de relier l'évolution du partage de la valeur ajoutée à la distribution du surplus de productivité revêt une grande importance. Ceci permet, entre autres, de ventiler la variation de la part de la rémunération du travail dans le total de la valeur ajoutée en deux composantes :

1. l'écart entre le surplus de productivité du travail et le surplus de productivité total ;
2. la substitution du capital au travail efficace.

Il reste à signaler qu'une distinction entre le secteur agricole et le secteur non agricole a été maintenue dans le traitement de ce volet.

## 5.1. Partage de la valeur ajoutée du secteur agricole

Dans le secteur agricole, durant la période 2000-2014, la part de la rémunération du travail dans la valeur ajoutée a perdu, en moyenne annuelle, 2 points de pourcentage. Pour sa part, l'écart entre le surplus de productivité du

travail et le surplus de productivité du secteur agricole a contribué à cette baisse pour 4 points de pourcentage, en moyenne annuelle. La substitution du capital au travail efficace a, quant à elle, tiré à la hausse la part de la rémunération du travail dans la valeur ajoutée agricole, à raison de près de 2,1 points de pourcentage, en moyenne annuelle.

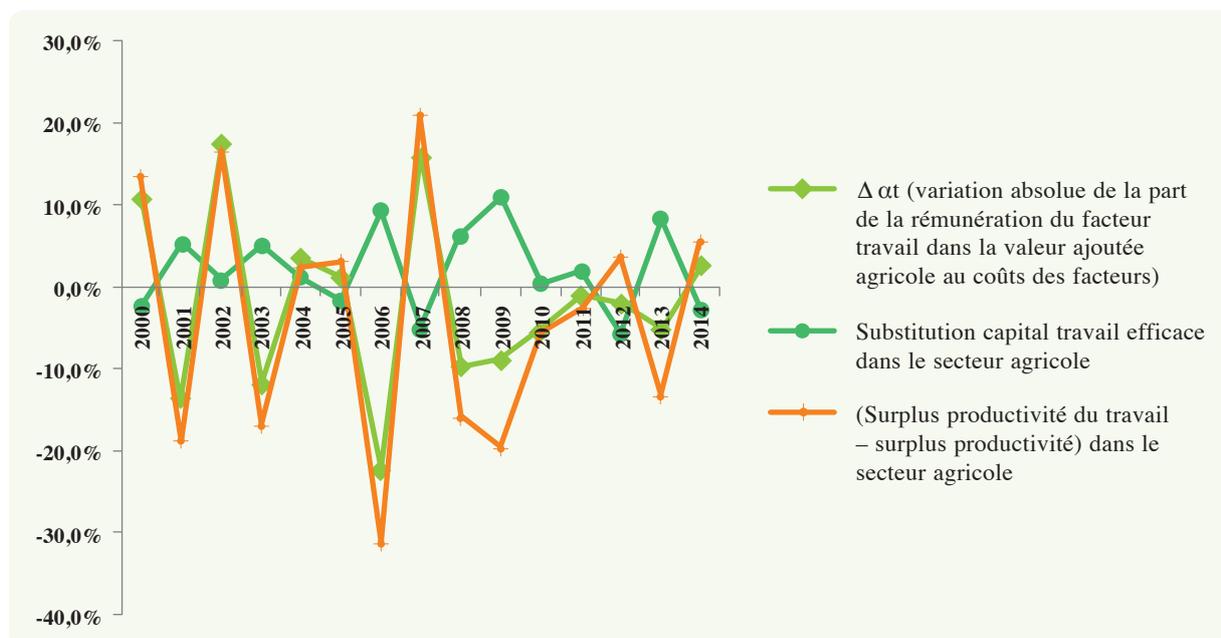
Tableau n° 16

### Décomposition de la variation absolue de la part de la rémunération du facteur travail dans la valeur ajoutée agricole, aux coûts des facteurs (en %)

Secteur agricole	2000-2008	2009-2014	2000-2014
$\Delta \alpha_t$ (variation absolue de la part de la rémunération du facteur travail dans la valeur ajoutée agricole, aux coûts des facteurs) = (1)+(2)	-1,0	-3,4	-2,0
Substitution du capital au travail efficace dans le secteur agricole (1)	2,0	2,1	2,1
Ecart (surplus de productivité du travail – surplus de productivité) dans le secteur agricole (2)	-3,1	-5,5	-4,0

Calcul : Haut Commissariat au Plan.

Graphique n° 9 : Décomposition de la variation absolue de la part de la rémunération du facteur travail dans la valeur ajoutée agricole, aux coûts des facteurs



Source : Haut Commissariat au Plan.

## 5.2. Partage de la valeur ajoutée du secteur non agricole

Dans le secteur non agricole, durant la période 2000-2014, la part de la rémunération du travail dans la valeur ajoutée a gagné, en moyenne annuelle, 0,2 point de pourcentage. D'une part, l'écart entre le surplus de

productivité du travail et le surplus de productivité du secteur agricole a contribué à cette hausse pour 1 point de pourcentage, en moyenne annuelle. D'autre part, la substitution du capital au travail efficace a contribué négativement à la hausse de la part de la rémunération du travail dans la valeur ajoutée non agricole, à raison de près de -0,8 point de pourcentage, en moyenne annuelle.

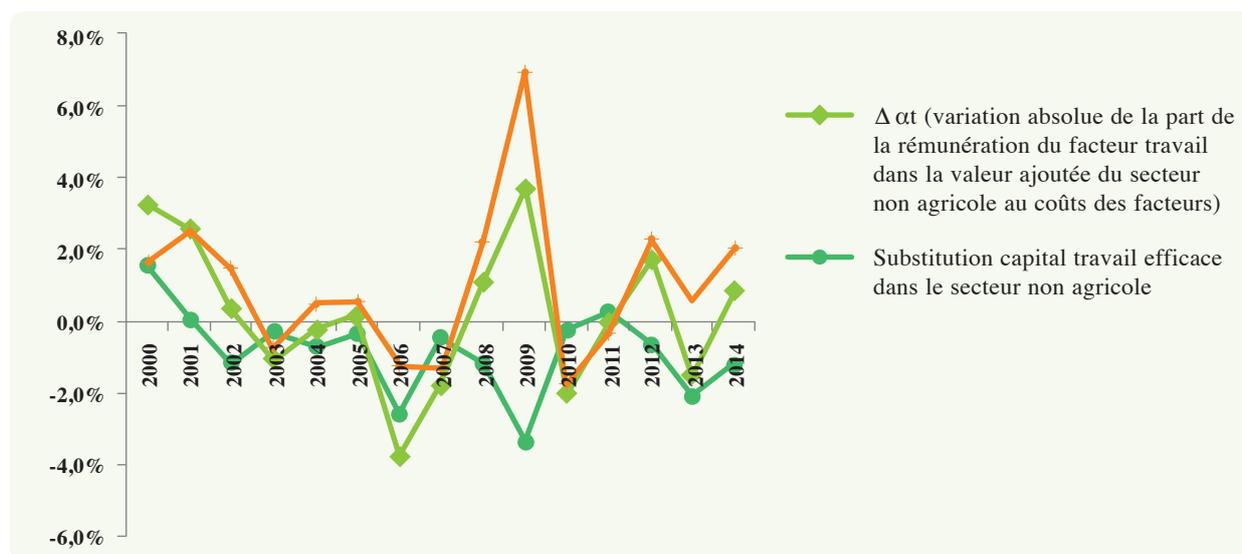
Tableau n° 17

### Décomposition de la variation absolue de la part de la rémunération du facteur travail dans la valeur ajoutée non agricole, aux coûts des facteurs (en %)

Secteur non agricole	2000-2008	2009-2014	2000-2014
$\Delta \alpha t$ (variation absolue de la part de la rémunération du facteur travail dans la valeur ajoutée du secteur non agricole, aux coûts des facteurs) = (1) + (2)	0,1	0,4	0,2
Substitution du capital au travail efficace dans le secteur non agricole (1)	-0,6	-1,2	-0,8
Écart (surplus de productivité du travail – surplus de productivité) dans le secteur non agricole (2)	0,6	1,6	1,0

Calcul : Haut Commissariat au Plan.

### Graphique n° 10 : Décomposition de la variation absolue de la part de la rémunération du facteur travail dans la valeur ajoutée non agricole, aux coûts des facteurs



Source : Haut Commissariat au Plan.

### 5.3. Partage de la valeur ajoutée de l'économie totale

Pour ce qui est de l'économie nationale, durant la période 2000-2014, la part de la rémunération du travail dans la valeur ajoutée a perdu, en moyenne annuelle, 0,1 point de pourcentage. Pour sa part, l'écart entre le surplus de productivité du travail et le surplus de

productivité de l'économie nationale a contribué dans le sens de la hausse de la part de la rémunération du travail dans la valeur ajoutée nationale par 0,7 point de pourcentage, en moyenne annuelle. La substitution du capital au travail efficace a, quant à elle, contribué dans le sens de la baisse de la part de la rémunération du travail dans la valeur ajoutée nationale, à raison de près de -0,8 point de pourcentage, en moyenne annuelle.

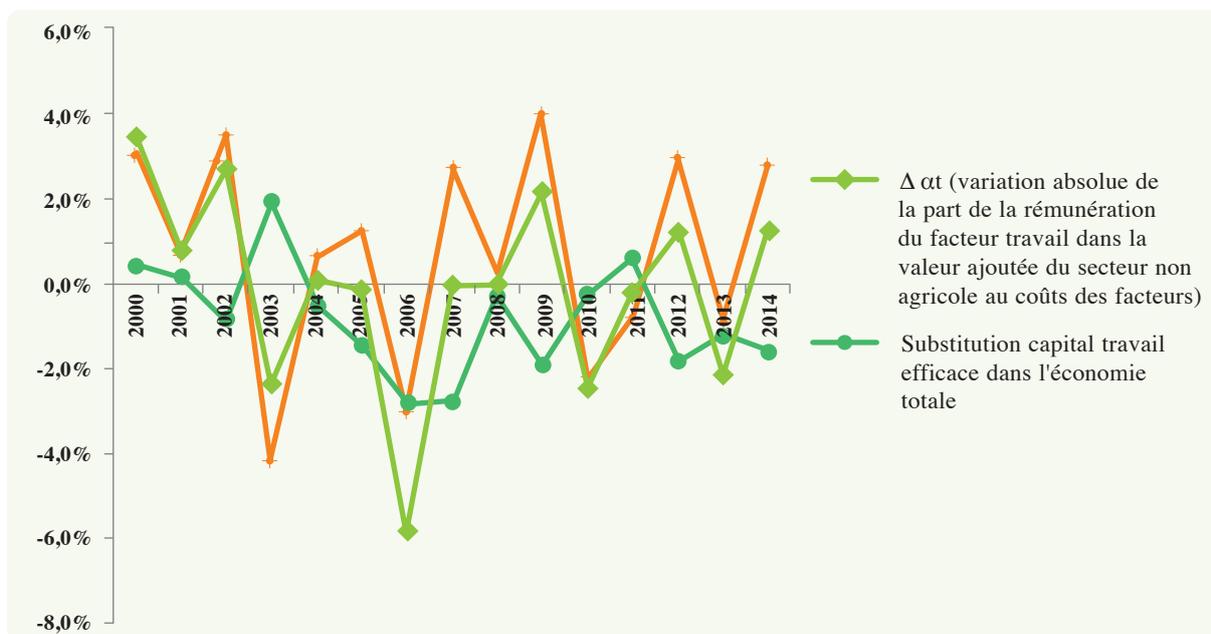
Tableau n° 18

#### Décomposition de la variation absolue de la part de la rémunération du facteur travail dans la valeur ajoutée totale, aux coûts des facteurs (en %)

Economie nationale	2000-2008	2009-2014	2000-2014
$\Delta\alpha_t$ (variation absolue de la part de la rémunération du facteur travail dans la valeur ajoutée totale de l'économie, aux coûts des facteurs) = (1) + (2)	-0,1	0,0	-0,1
Substitution du capital au travail efficace dans l'économie totale (1)	-0,7	-1,0	-0,8
Ecart de productivité (surplus de productivité du travail-surplus de productivité) dans l'économie totale (2)	0,5	1,0	0,7

Calcul : Haut Commissariat au Plan.

Graphique n° 11 : Décomposition de la variation absolue de la part de la rémunération du facteur travail dans la valeur ajoutée totale, aux coûts des facteurs



Source : Haut Commissariat au Plan. ■

## Bibliographie

- Claude Fluet et Pierre Lefebvre (1983), « Gains de productivité globale, prix relatifs et rémunération des facteurs dans les industries manufacturières au Québec », *l'Actualité économique*, vol. 59, n° 4, p. 651-668.
- Direction générale du Trésor et de la politique économique (2009), « Surplus distribuable et partage de la valeur ajoutée en France », *Lettre n° 59*, ministère des Finances en France, juin.
- Guy Lalanne, Pierre-Alain Pionnier et Olivier Simon (2009), *Le partage des fruits de la croissance de 1950 à 2008 : une approche par les comptes de surplus*, Direction des études et des synthèses économiques, G 2009/05.
- Isabelle Braun-Lemaire (2001), *Evolution et répartition du surplus de productivité*, INSEE, mars (révisé en juin 2001).
- Isabelle Braun-Lemaire et Stéphane Gregoire (2001), *Évolution et répartition du surplus de productivité. Division « Croissance et politiques macro-économiques »*, INSEE, juin.
- Partage de la valeur ajoutée, partage des profits et écarts de rémunérations en France*, Rapport au Président de la République, mission présidée par Jean-Philippe Cotis, Directeur général de l'INSEE, 13 mai 2009.
- Peter Mawson, Kenneth I Carlaw and Nathan Mc Lellan (2003), «Productivity measurement: Alternative approaches and estimates», *New Zealand Treasury Working Paper 03/12*, juin.
- W. Erwin Diewert and Alice O. Nakamura (2002), *The measurement of aggregate total factor productivity growth*, novembre.

## Les inégalités des chances scolaires au Maroc \*



Par Khalid SOUDI, Mohamed Yassine ABAHAMID et Ayoub BOUSSATA (HCP)

Le questionnement des inégalités des chances est intrinsèquement lié à la problématique complexe des inégalités au-delà des phénomènes économiques, des situations individuelles et de la manière dont sont distribuées et redistribuées les ressources dans un pays. Il consiste à évaluer les disparités en termes d'accès aux opportunités collectives offertes par les pouvoirs publics, supposées être accessibles sur un pied d'égalité aux différentes catégories sociales, quel que soit leur niveau de richesse.

Ce travail, premier du genre au Maroc, s'essaie à établir une analyse sémantique des notions d'équité des chances et d'inégalité des chances, un préalable incontournable à toute lecture objectivable des résultats obtenus, à opérationnaliser ces deux notions en termes d'indices statistiques pour le suivi-évaluation de cette forme d'inégalité et à mieux comprendre comment, face aux efforts publics en matière d'investissement social, des inégalités sociales et économiques se

traduisent par des inégalités d'accès aux opportunités économiques et sociales, aux moyens de subsistance et aux acquisitions de nouvelles compétences et par des risques de relégation des destinés sociales.

En somme, l'analyse de la question des inégalités est traversée par des controverses de la dialectique de la philosophie morale et politique se rapportant notamment au rôle des pouvoirs publics dans la lutte contre les différentes formes d'inégalité : quels choix à opérer entre la redistribution des richesses, la protection des groupes défavorisés, la promotion de l'équité sociale et la création des richesses ? En réponse à ce questionnement, le débat, de nature doctrinale, met l'accent sur le rôle de la réduction des inégalités des chances dans la réduction des inégalités des résultats. Cette assertion a fait l'objet d'un consensus entre les chercheurs pour la simple raison que la réduction des inégalités économiques, sociales ou gendrielles passe inéluctablement par la réduction des inégalités des chances (chances égales pour tous) et non pas par l'égalité des résultats (récompenses égales pour tous).

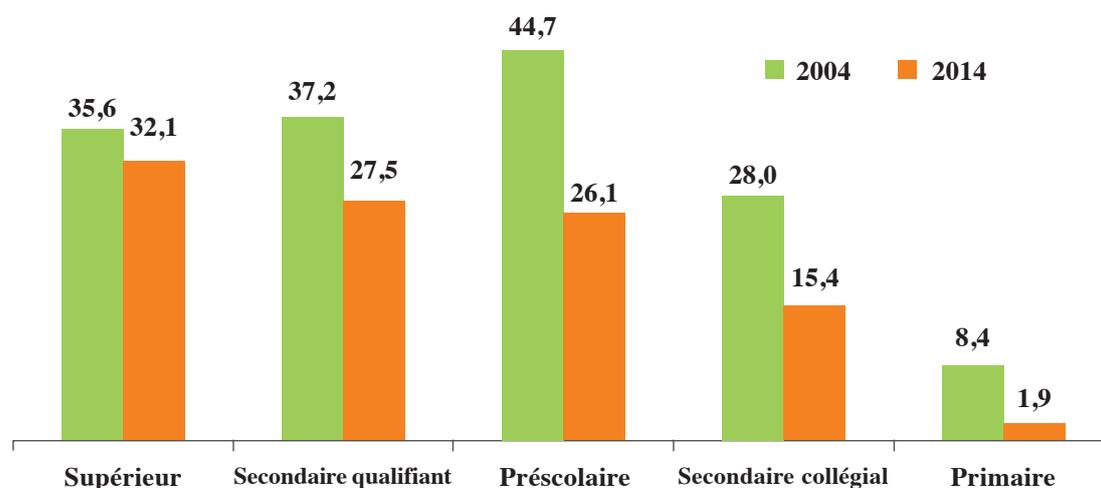
En aval de ce consensus, le mode calculatoire pour mesurer systématiquement cette forme d'inégalité

\* Cette contribution fait partie du programme de recherche du Haut Commissariat au Plan (HCP) sur la situation des inégalités au Maroc. Les résultats détaillés de cette étude feront l'objet d'un séminaire dédié aux inégalités scolaires.

reste épineux en raison notamment du manque d'outils méthodologiques idoines. Le développement statistique de ce créneau ouvre des pistes prometteuses en termes de conception, de mise en œuvre et de suivi-évaluation

des stratégies, politiques, programmes ou actions destinés à acquiescer la discrimination positive et à briser le cercle vicieux des facteurs reproducteurs des inégalités des chances.

Indice de l'inégalité des chances par cycle scolaire, 2004-2014 (en %)



Source : HCP, Recensement général de la population et de l'habitat, 2004 et 2014.

Les grands traits des résultats émanant de l'implémentation de cette approche de mesure ont montré que l'équité des chances scolaires au Maroc se distingue par trois régularités :

(i) Premièrement, les cycles de l'enseignement marqués par un faible taux d'accès connaissent une prévalence élevée des inégalités des chances ; ce constat plaide en faveur d'une discrimination positive en faveur de l'école afin de lutter contre l'impact négatif des facteurs de la prédétermination circonstancielle à l'origine de ces inégalités.

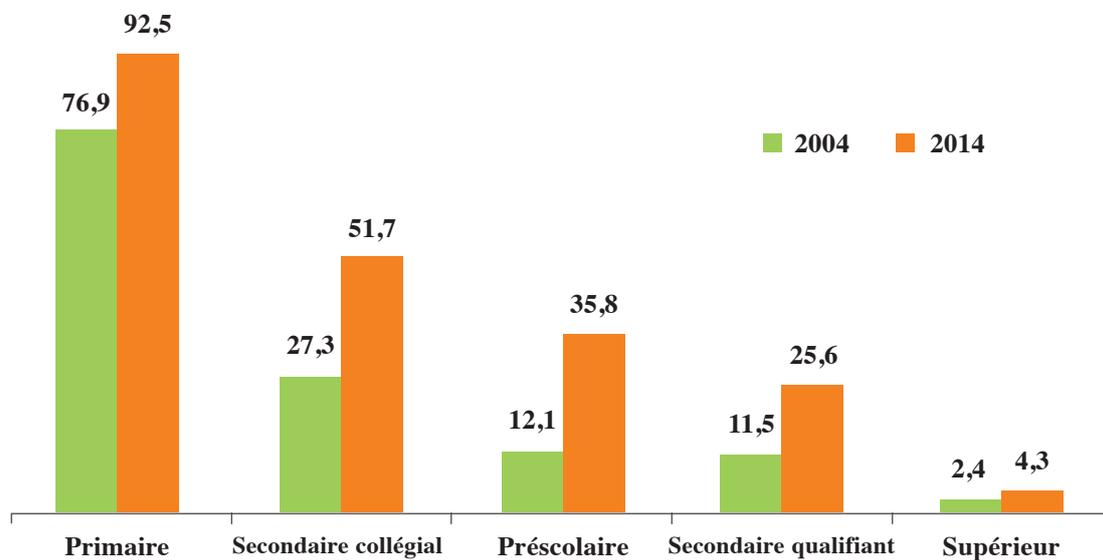
(ii) Deuxièmement, le niveau élevé des inégalités des chances montre que la destinée scolaire de l'enfant échappe encore à son contrôle et dépend étroitement du capital économique et socioculturel mis à sa disposition.

(iii) Troisièmement, l'hétérogénéité de ces facteurs par cycle de formation et la persistance de leur

hiérarchisation durant la période intercensitaire sont les ferments d'une faible mobilité intergénérationnelle devant l'école, redoublent les inégalités des chances devant l'accession à des emplois valorisés et obèrent les fondements de la cohésion sociale. Ces lignes de fracture sont dues principalement aux disparités spatiales entre les villes et la campagne, les inégalités scolaires des parents préexistantes et les inégalités économiques.

Cependant, au fil des années, le tableau change. La dynamique observée dans l'équité des chances montre que l'effet d'égalisation des chances existe mais reste en deçà de l'effet d'investissement. Ce qui implique qu'il y a une grande marge de manœuvre pour les décideurs politiques d'aujourd'hui pour doter les écoliers des possibilités équivalentes d'ascension scolaire, par référence aux seuls critères des qualités individuelles, du mérite et du talent, une fois neutralisés les effets d'origine sociale.

Indice de l'équité des chances par cycle scolaire, 2004-2014 (en %)



Source : HCP, Recensement général de la population et de l'habitat, 2004 et 2014.

Il n'est donc pas anodin de mentionner le fait que les graines pour universaliser les opportunités d'enseignement existent. Mais elles ne peuvent être boostées que par un double processus de massification des différents cycles de l'enseignement, à savoir étendre l'accès à l'enseignement et renforcer l'équité des chances pour y accéder. Ce n'est qu'en combinant l'effet d'investissement et l'effet d'égalisation que les inégalités scolaires seront atténuées et que le système scolaire contribuera à réduire les inégalités économiques, sociales ou genrées. De plus, si les considérations de coût sont centrales dans le renforcement de l'effet d'investissement, les résultats obtenus montrent clairement, à même niveau de capacité d'investissement, qu'il y a un manque à gagner indubitable en termes de développement humain.

## Pourquoi mesurer les inégalités des chances ?

Les travaux empiriques se rapportant à la question des inégalités sociales et économiques se focalisent généralement sur les disparités interindividuelles des

résultats (revenu, conditions de vie, accès aux services sociaux, etc.). La majorité de ces travaux ont relégué le rôle important de l'environnement social de l'individu dans la détermination et la configuration structurelle des inégalités. Plus encore, peu d'idées ont été formulées et testées sur le caractère naturel ou construit des inégalités.

Dans ce cadre, il est intéressant de s'interroger sur la nature des inégalités observées et de voir dans quelle mesure elles sont dues aux inégalités engendrées par le processus émanant de l'ordre social. Cette piste de recherche permettrait de tester dans quelle mesure les inégalités, qu'elles soient économiques ou sociales, sont inhérentes aux inégalités des chances traduites par des disparités en termes d'accès à des fonctions et des positions ouvertes à toute la population dans le cadre de l'équité sociale (J. Rawls, 1971).

Rawls (1971), Arneson (1989), Nussbaum (1993), Roemer (1998) ont défendu les inégalités sociales et économiques dans des conditions d'égalité des chances. Les politiques redistributives devraient réduire les inégalités tenant aux différences de l'environnement dans

lequel les individus ont été placés depuis leur enfance. Pour Roemer, les différences dans l'environnement familial et social et les circonstances présentent un caractère d'exogénéité et par là même ne sont pas éthiquement acceptables en tant que sources d'inégalité.

Bien qu'elle demeure une notion protéiforme soumise au système de valeurs sociales de son contexte, l'équité sociale, telle qu'elle ressort des paradigmes de la philosophie morale et politique, implique l'égalité des chances pour abolir les écarts non fondés et lutter contre les facteurs structurels de reproduction des inégalités sociales et économiques et de leur transmission intergénérationnelle. Pareils objectifs constituent le socle paradigmatique de la théorie de la justice sociale (Rawls, 1971).

Pour J. Rawls, l'égalité des chances indique que les personnes disposant de qualités communes doivent avoir les possibilités d'accéder à des fonctions et des positions sociales identiques. D'après S. Wuhl (2007), l'égalité des chances est une réponse à l'exigence de la théorie de la justice sociale de Rawls selon laquelle tous les citoyens disposeraient des mêmes possibilités de promotion sociale, et ceci en fonction uniquement de leurs qualités individuelles de mérite et de talent.

Cela signifie que la société doit garantir à tous les citoyens des possibilités équivalentes pour choisir leurs destinées sociales, abstraction faite de leur origine sociale, géographique ou de leur sexe. Ce principe acquiert aujourd'hui une place centrale dans le débat international à propos de la remontée des inégalités et des moyens envisageables pour y faire face.

Prôner une équité sociale fondée sur la distribution équitable des richesses ou des revenus n'a rien d'évident dans la mesure où il est difficile de corriger la répartition initiale des richesses. Dès lors, repenser l'édifice inégalitaire en élargissant la réflexion aux facteurs de reproduction sociale des inégalités est désormais incontournable pour réduire les inégalités qui frappent la société, sans pour autant ronger les conditions d'efficacité économique nécessaires pour servir d'autres objectifs économiques et sociaux (K. Soudi, 2012).

Eu égard à la réalité plurielle des inégalités au Maroc et aux déterminants fonctionnels et personnels sous-jacents

à la répartition des richesses (1), l'équité sociale au Maroc constitue un défi crucial. Il implique la réduction des inégalités des chances et le renforcement des mécanismes de solidarité entre les individus, les couches sociales, les territoires et les générations. La perspective étant de briser le cercle vicieux de la reproduction des facteurs structurels des inégalités dans leurs différentes formes.

Les travaux du HCP (2) ont montré le caractère structurel et la nature multidimensionnelle des inégalités au Maroc. Aux inégalités traditionnelles en termes de revenu/dépense se superposent désormais les inégalités de répartition de la valeur ajoutée entre capital et salaire, les inégalités territoriales, les inégalités en termes de facteurs du développement humain (éducation, santé, emploi, logement, culture et loisirs, etc.), les inégalités générationnelles ou encore la pauvreté subjective associée à l'insécurité sociale et financière et au ressenti de la prévalence des inégalités. Ces différentes formes d'inégalité s'engendrent les unes les autres et forment un processus cumulatif d'ensemble de désavantages économiques, sociaux et culturels qui peuvent se reproduire et se transmettre aux générations à venir et hypothéquer leur destinée sociale.

## Cadre conceptuel et méthodologique de la mesure des inégalités des chances

La présente étude se propose de relancer le débat sur la question des inégalités des chances au Maroc moyennant des outils statistiques récents et mieux à même de capturer les changements sociaux et économiques dans

(1) Cf. HCP, *les Cahiers du Plan*, n° 50 (2018) et n° 40 (2012).

(2) Au cours des deux dernières décennies, le Maroc a connu une croissance économique relativement stable et s'est inscrit dans un processus de développement économique, de réformes sociétales et de réconciliation entre les exigences de la libéralisation et les impératifs du développement humain. Le bilan de ces choix a montré que l'extrême pauvreté et la faim ont été éradiquées ; que les formes, absolue et multidimensionnelle, de la pauvreté tendent vers l'éradication en milieu urbain mais restent, en dépit de leur forte baisse, assez répandues en milieu rural ; que l'ascension sociale sur l'échelle des revenus est marquée par la concentration des sortants de la pauvreté parmi les vulnérables, en dessous de la classe intermédiaire des revenus ; que la croissance économique est plus favorable aux classes de revenu aisées et pauvres qu'aux classes intermédiaires.

leur évolution entre 1998 et 2014. Dans un premier temps, il sera question de présenter l'approche théorique sur la question de l'inégalité des chances, les outils de mesure, les indices calculatoires et la discussion de leur interprétation.

### **L'inégalité des chances, une notion aux multiples fondements définitionnels**

La mesure des inégalités de chances cherche à déterminer quelle partie de l'inégalité d'accès aux opportunités sociales est causée par les différences observées au niveau des « circonstances ». Le concept de « circonstance » fait référence à l'hétérogénéité dans les conditions qui échappent au contrôle de l'individu mais qui affectent significativement les résultats de ses efforts. Connaître quelle partie de l'inégalité d'accès aux opportunités est due aux circonstances est important. Une telle connaissance devrait aider à mieux orienter les politiques économiques et sociales (Roemer, 1998).

Cette approche induit l'idée qu'il y a inégalité des chances si les conditions de réussite sont prédéterminées pour l'individu et échappent à son contrôle. Autrement dit, la destinée sociale de l'individu dépend étroitement du capital économique, culturel et social qui est mis à sa disposition, et pas de ses seuls qualités, efforts et talents.

Partant de cette conception, l'explication de l'inégalité des résultats résulte en partie des différences dans les conditions socioéconomiques affectant les individus dans leur capacité à mettre en valeur leurs talents et qualités dans le but de tirer profit des opportunités offertes. Si les individus ne sont pas plus favorisés ou défavorisés les uns par rapport aux autres, si les chances sont les mêmes pour tous au départ, la position sociale ne doit donc dépendre que du mérite et de l'effort individuels.

### **Définition, objectifs et méthodologie de mesure**

Au-delà des éléments intuitifs évoqués ci-dessus indiquant l'importance de mettre l'emphase sur l'inégalité des chances, il importe de rappeler les composantes de l'édifice inégalitaire pour mieux positionner notre angle d'analyse.

### **Définition**

Généralement, l'édifice inégalitaire a trois composantes : la première est inhérente aux inégalités dans la répartition des richesses entre les facteurs de production. La deuxième résulte des inégalités dans la redistribution pour réduire les inégalités de la répartition primaire via notamment le système fiscal. Quant à la troisième composante, elle reflète les disparités observées dans l'accès aux opportunités offertes par le système économique et social en termes de services sociaux (éducation, santé, logement, infrastructure, sécurité, etc.), d'emploi, etc.

La mesure de l'inégalité des chances porte sur la troisième composante de l'édifice inégalitaire. Elle consiste à mieux comprendre l'influence des facteurs du contexte et des circonstances, qui se trouvent hors du contrôle de l'individu, sur l'accès aux opportunités sociales et économiques qui créent des différences dans les perspectives offertes à chaque individu. Cerner l'emphase de ce type de facteurs sur l'inégalité des chances est une étape prioritaire pour orienter le processus de développement vers plus d'équité et poursuivre l'égalisation des chances à tous les stades de la vie d'un individu, en cherchant à uniformiser les règles du jeu pour tous les citoyens.

Un exemple de l'inégalité des chances est la prédétermination circonstancielle pour les enfants de l'accès aux opportunités basiques telles que l'éducation, la santé, la nutrition et les services de base. Cette prédétermination est due à des conditions dont l'enfant n'est pas responsable, comme le sexe, l'origine sociale, le niveau de vie, les caractéristiques résidentielles. Elle induit à long terme des disparités fortes en termes d'accès à des fonctions et des positions ouvertes à toute la population dans le cadre de l'équité sociale. Ce qui constitue le socle de l'inégalité des chances.

### **Objectifs**

Afin de mieux comprendre les inégalités socioéconomiques ou de situation, l'étude s'assigne pour principal objectif de mesurer les inégalités en termes d'accès aux différentes opportunités offertes par le système d'enseignement entre les groupes de différentes circonstances qui sont indépendantes des talents et qualités des individus et des efforts qu'ils

déploient. Par définition, on considère qu'il y a inégalité des chances si la destinée sociale est prédéterminée pour l'individu et échappe à son contrôle.

Quant aux objectifs spécifiques de l'étude, ils consistent à étudier :

- l'état actuel de l'accès aux différents cycles de l'enseignement en termes de couverture et de répartition entre les enfants, jeunes et adultes de différentes circonstances (sexe, éducation des parents, statut socioéconomique, niveau de vie, localisation spatiale des ménages) ;
- la dynamique des inégalités des chances et de l'équité des chances entre 2004 et 2014 ;
- l'estimation de la contribution des facteurs des circonstances à la formation des inégalités des chances.

La démarche analytique développée dans cette étude pourrait constituer un cadre approprié non seulement pour éclairer les décideurs sur les politiques sociales capables de briser les causes originelles des inégalités au Maroc, mais également pour élargir la gamme des politiques publiques en mesure de renforcer l'équité sociale en combinant des actions focalisées sur les mécanismes de répartition et des actions de redistribution ou de discrimination positives vis-à-vis des groupes démunis.

### Méthodologie de la mesure de l'inégalité des chances pour les variables qualitatives

Dans le cadre de cette étude, l'analyse sera principalement basée sur l'indice d'opportunité humaine. Considéré comme une mesure scalaire intuitive qui représente l'équité des chances, cet indice résume en un indicateur composite deux éléments: (i) le taux de couverture (idem pour le taux scolarisation) d'un service particulier, notamment les taux de couverture des services de base ; et (ii) le niveau d'équité de la distribution de ces services selon les circonstances exogènes ou prédéterminées pour l'individu (WB, 2006).

Il découle de cette conception que l'indice d'opportunités humain est un indice d'équité des chances dans l'accès aux services de base et qu'il peut être utilisé pour suivre les progrès d'un pays vers l'objectif d'offrir à toutes

les composantes de la population des conditions égales pour l'accès à ces services (Barros *et al.*, 2009).

Ainsi, l'équité des chances devant les services de base résulterait de deux effets : (i) évidemment, l'effet d'échelle, qui reflète l'expansion de la couverture d'un service de base moyennant notamment l'investissement public ; et (ii) l'effet d'équité ou d'égalisation, qui consiste à améliorer la couverture pour les groupes défavorisés en agissant sur les écarts dus aux circonstances exogènes. Cette orientation permettrait de réduire les inégalités des chances et, partant, d'augmenter la couverture et l'indice d'équité des chances.

Il est à signaler que la combinaison de ces deux effets contribue non seulement à réduire davantage les inégalités des chances et d'augmenter la couverture/accès mais également à améliorer l'indice d'équité des chances plus que proportionnellement.

Deux spécificités méritoires caractérisent l'indice d'équité des chances : (i) sa décomposition, afin de comprendre dans quelle mesure chaque circonstance ou facteur prédéterminé contribue à l'inégalité des chances telle que mesurée par l'indice de dissemblance entre les groupes ; (ii) les changements dans l'indice au cours du temps, qui peuvent être décomposés en deux effets additivement séparables : l'effet d'échelle, qui reflète l'expansion de la couverture ou de l'accès aux services de base, et l'effet d'égalisation, qui indique si la couverture ou l'accès aux services de base se sont améliorés au cours du temps.

### Formulation des équations de l'indice de l'équité des chances

L'indice de l'équité des chances (IEC) intègre en un seul indicateur composite les taux d'accès ou de couverture et l'indice d'inégalité D mesurant la distribution des opportunités offertes aux différents groupes de la population. Par analogie à la fonction du bien-être social d'Amartya Sen (1976), qui donne l'équivalent du revenu équitablement distribué (K. Souidi, 2009), cet indice combine l'accès moyen à des opportunités ou la couverture avec la façon dont ils sont équitablement distribués, mesurée par l'indice de dissimilarité D (Barros, Molinas et Saavedra, 2008).

Mathématiquement, l'IEC s'écrit comme suit :

$$IEC = \bar{P}(1 - D), \text{ avec } IEC \leq \bar{P} \leq 1 \text{ et } 0 \leq D \leq 1$$

L'estimation de D peut se faire selon une variété de procédures paramétriques, non paramétriques et semi-paramétriques. L'étape essentielle dans cette estimation est de déterminer les circonstances exogènes ( $X_1, X_2, \dots, X_n$ ) qui différencient l'accès à un service de base. Le produit cartésien  $X_1 \times X_2 \times \dots \times X_n$  permet de déterminer m groupes distincts. Pour chacun de ces groupes, un taux d'accès aux services de base, ou taux de couverture, est calculé ( $\bar{P}_K$ ). En considérant cette typologie de la population, l'indice d'inégalité des chances se définit comme suit :

$$D = \frac{1}{2\bar{P}} \sum_{K=1}^m \alpha_K |\bar{P}_K - \bar{P}|$$

### L'estimation de ces deux indices passe par cinq étapes :

- L'estimation d'un modèle logistique sur le lien entre l'accès à un service de base et les circonstances exogènes qui sont prédéterminées pour l'individu à l'égard de cet accès. Moyennant des données individuelles des enquêtes par sondage, la spécification de ce modèle est faite sur la base des variables traduisant ces circonstances, notamment le niveau de vie, le niveau d'éducation et la catégorie socioprofessionnelle des parents, les différences spatiales et régionales, le sexe et l'âge de l'individu.
- L'estimation de la probabilité d'accès ( $\hat{p}_i$ ) à partir de ce modèle moyennant les paramètres estimés ( $\hat{\beta}_j$ ) et le vecteur des variables des circonstances ( $X_{ji}$ ) :

$$\hat{p}_i = \frac{\exp(\hat{\beta}_j + \sum_j \hat{\beta}_j X_{ji})}{1 + \exp(\hat{\beta}_j + \sum_j \hat{\beta}_j X_{ji})}$$

- Le calcul du taux d'accès ou de couverture :  $\bar{P} = \sum_i w_i \hat{p}_i$ , avec  $w_i$  est le coefficient de pondération de l'individu i.
- Le calcul du coefficient d'inégalité :

$$D = \frac{1}{2\bar{P}} \sum_i w_i |\hat{p}_i - \bar{P}|.$$

- Le calcul de l'IEC :  $IEC = \bar{P}(1 - D)$ .

### Quelques propriétés de l'IEC

Cette section présente trois propriétés importantes de l'IEC. Tout d'abord, celui-ci est défini comme un taux de couverture sensible à l'égalité. En tant que tel, sa valeur diminue à mesure que l'inégalité en termes d'accès aux services de base augmente, conduisant à un approfondissement de l'inégalité des chances. Inversement, l'amélioration des chances d'accès aux services de base entre les différents groupes sociaux se traduirait par une amélioration de l'IEC et, partant, à une réduction des inégalités des chances.

L'IEC est cohérent au sens de Pareto : un accès de plus, quand personne ne perd l'accès, améliore l'IEC indépendamment du type du groupe où cet accès est observé, qu'il soit vulnérable ou non en termes d'accès aux services de base.

L'IEC s'améliore dans trois situations : (i) une baisse de l'inégalité des chances sans que le taux d'accès global ne connaisse un changement ; (ii) une augmentation du taux d'accès global tandis que l'inégalité reste inchangée ; (iii) une baisse de l'inégalité combinée à l'augmentation du taux d'accès global.

### Principe de décomposition de l'IEC

#### Décomposition dynamique de l'IEC

L'évolution positive de l'indice d'équité des chances au cours du temps découle de trois sources, soit de l'amélioration de la couverture de l'accès aux services de base, effet d'échelle, soit de la diminution de l'inégalité d'accès, effet d'égalisation, soit de la combinaison de ces deux effets. Un autre facteur qui peut expliquer les changements dans l'indice est l'effet de structure de la population, ou effet de composition. L'analyse de cette décomposition permettrait donc de se rendre compte des vertus des politiques sociales en matière d'élargissement de la couverture et d'amélioration des conditions d'accès pour les groupes sous l'emprise de l'inégalité des chances.

$$\Delta IEC = IEC_2 - IEC_1 = \text{effet d'échelle} + \text{effet d'égalisation} + \text{effet de composition}$$

$$\text{Effet d'échelle} = \bar{P}_2(1 - D_{\text{mix}}) - \bar{P}_{\text{mix}}(1 - D_{\text{mix}})$$

Effet d'égalisation =  $\bar{P}_2(1-D_2) - \bar{P}_2(1-D_{mix})$

Effet de composition =  $\bar{P}_{mix}(1-D_{mix}) - \bar{P}_1(1-D_1)$

Avec  $\bar{P}_{mix} = (\bar{P}_2 | (X_{11}, X_{12}, \dots, X_{1n}))$  et

$D_{mix} = E(D_2 | (X_{11}, X_{12}, \dots, X_{1n}))$

Pour faciliter la lecture de l'évolution de l'IEC, une autre approche consiste à décomposer le changement dans l'indice au cours du temps en effet d'échelle et en effet d'égalisation. Ainsi, la décomposition prend la forme suivante :

$\Delta IEC = IEC_2 - IEC_1 = \text{effet d'échelle} + \text{effet d'égalisation}$

Effet d'échelle =  $\bar{P}_2(1-D_1) - \bar{P}_1(1-D_1)$

Effet d'égalisation =  $\bar{P}_2(1-D_2) - \bar{P}_2(1-D_1)$ .

## Analyses empiriques et résultats sur les inégalités des chances scolaires

Il est question dans un premier temps de présenter les résultats descriptifs de la relation entre la situation socio-économique et contextuelle de la population en âge de scolarisation et le niveau de formation scolaire atteint ou avec lequel elle termine sa formation scolaire. Les objectifs assignés à cette analyse consistent à mieux connaître les facteurs différenciateurs de l'accès à une formation scolaire. Dans un second temps seront présentés les résultats propres aux indices de mesure des inégalités des chances tout en mettant l'accent

sur la contribution de ces facteurs de différenciation à la formation de cette forme d'inégalité. L'analyse dynamique de l'indice d'équité des chances permettrait en dernier lieu de se prononcer sur la pertinence de l'effort d'égalité des chances dans la promotion de la destinée scolaire.

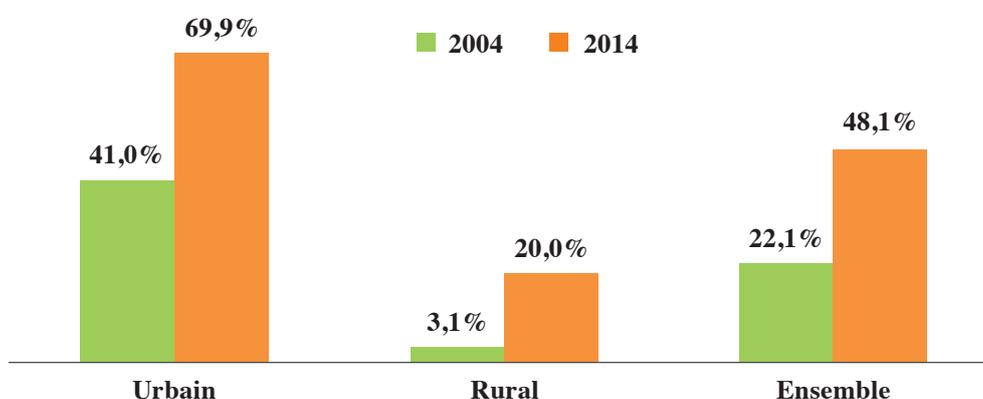
### L'inégalité des chances d'accès à l'enseignement préscolaire

Par référence aux données du Recensement général de la population et de l'habitat 2014, un peu plus de la moitié des enfants (51,9 %) âgés de 3 à 5 ans n'avaient pas encore fréquenté, durant l'année scolaire 2013-2014, un établissement d'enseignement préscolaire, pour des raisons liées aussi bien à l'offre et à la demande scolaires qu'aux caractéristiques et atouts familiaux et sociaux de l'enfant.

A titre d'exemple, au plan spatial, la couverture territoriale de la préscolarisation reste très disparate. Elle est plus marquée en milieu urbain (69,9 %) qu'en milieu rural (20,0 %). Ainsi, les enfants du milieu urbain ont 3,5 fois de chances d'être préscolarisés que les enfants du milieu rural *versus* 13,5 fois en 2004.

Les enfants ayant un nombre élevé de frères et sœurs sont plus exposés aux risques de privation de la préscolarisation : les ménages ayant 2 enfants enregistrent un taux de préscolarisation (55,7 %) deux fois supérieur à celui des ménages ayant plus de 5 enfants (27,9 %).

#### Évolution du taux d'accès au préscolaire par milieu de résidence, 2004-2014

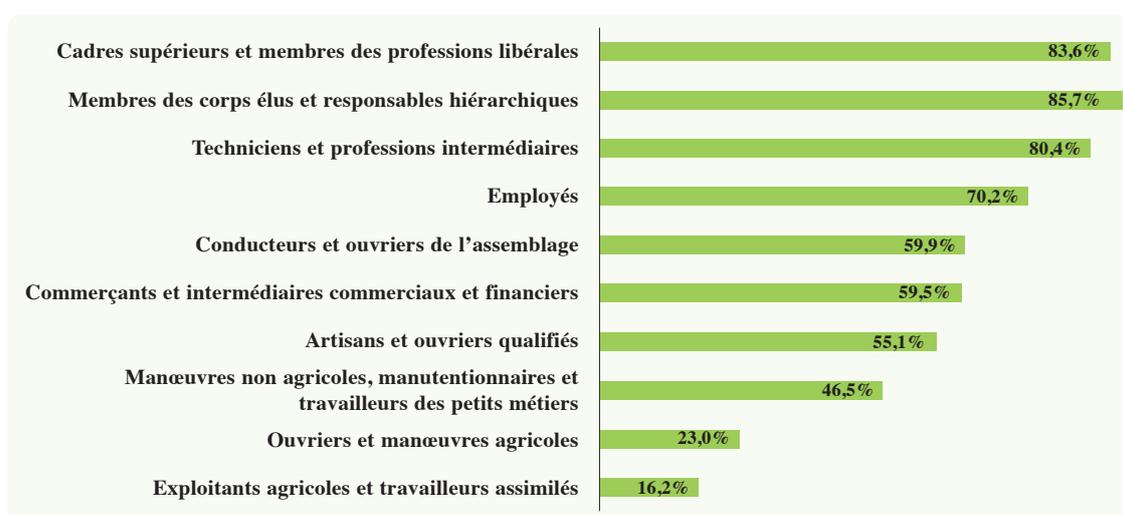


Source : Données du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH), 2004 et 2014.

Les chances de préscolarisation augmentent avec le niveau scolaire du chef de ménage (CM). Le taux de préscolarisation des enfants dont le CM a atteint un niveau d'études supérieures (83,6 %) est près de 2,9 fois supérieur à ceux dont le CM n'est jamais allé à l'école, et plus de 2 fois supérieur à ceux dont le CM a juste le niveau scolaire primaire.

Par catégorie socioprofessionnelle, les responsables hiérarchiques de l'administration publique, les cadres supérieurs, les techniciens et les employés sont plus attentifs à la préscolarisation. Plus de 70 % de leurs enfants âgés de 4 à 6 ans sont préscolarisés. Inversement, plus des 3/4 des enfants des exploitants agricoles et des ouvriers et manœuvres agricoles ne sont pas préscolarisés.

### Taux net de préscolarisation par catégorie socio-professionnelle, 2014

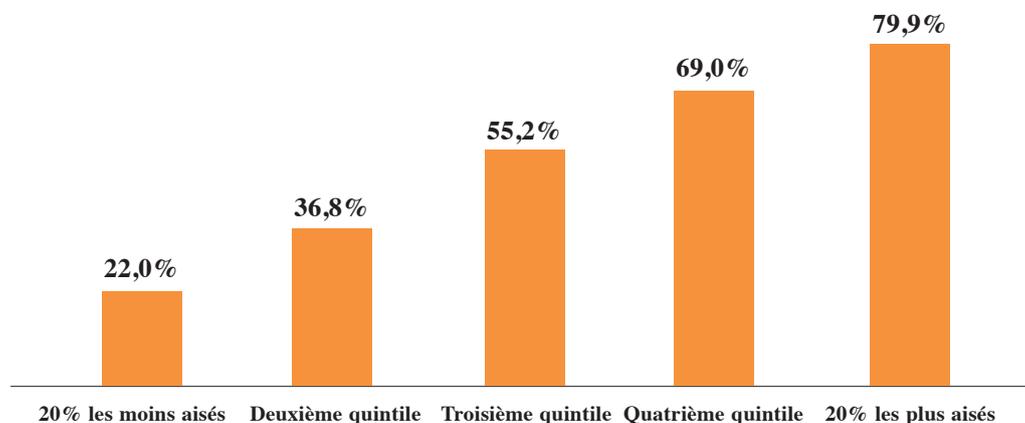


Source : Données du RGPH, 2014.

De même, plus le niveau de vie du ménage est élevé, plus l'accès des enfants à la préscolarisation est élevé. Le taux de préscolarisation des enfants relevant des

20 % les plus aisés en termes de dépenses par ménage (79,9 %) est de 3,6 fois plus élevé que celui des 20 % les moins aisés (22,0 %).

### Taux de préscolarisation selon le niveau de vie des ménages, 2014



Source : Données du RGPH, 2014.

## Étendue et tendance des inégalités des chances dans l'enseignement préscolaire

L'analyse des inégalités des chances dans l'enseignement préscolaire fait ressortir une nette amélioration de l'équité scolaire à bas âge malgré la non-généralisation de l'enseignement préscolaire : l'indice d'équité des chances (IEC) a presque triplé entre 2004 et 2014, passant de 12,1 % en 2004 à 35,8 % en 2014. Cette progression est principalement due, d'une part, à l'accroissement de la couverture globale moyenne, passant de 21,9 % en 2004 à 48,5 % en 2014, c'est l'effet d'investissement (effet d'échelle), et, d'autre part, à la baisse de l'indice d'inégalité des chances de 44,7 % en

2004 à 26,1 % en 2014, c'est l'effet d'égalisation dû à la réduction des inégalités d'accès.

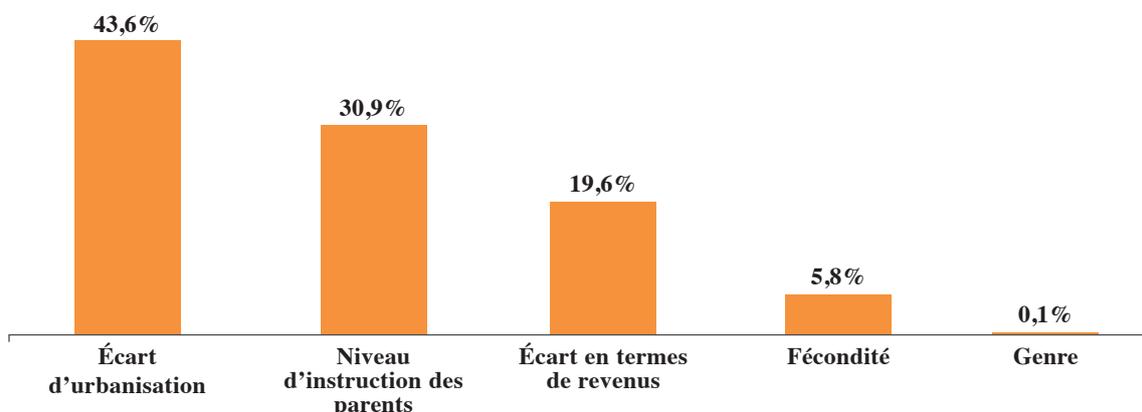
Malgré la baisse de l'indice d'inégalité, le taux de pénalité (3) a augmenté entre 2004 et 2014, passant de 9,8 % en 2004 à 12,7 % en 2014. Dans des conditions d'égalité d'accès à l'enseignement préscolaire (indice d'inégalité de chances au préscolaire égal à zéro), le taux de préscolarisation aurait atteint 61 % en 2014 au lieu de 48,5 %.

La décomposition dynamique de l'IEC a relevé que 62,1 % de l'amélioration de cet indice est du à l'élargissement de la couverture d'accès au préscolaire (effet d'échelle), le reste (37,9%) étant du à la réduction des inégalités d'accès (effet d'égalisation).

Indicateurs de l'égalité des chances au préscolaire	2004	2014
Indice d'équité des chances (IEC)	12,1%	35,8%
Indice d'inégalité des chances	44,7%	26,1%
Perte d'accès au préscolaire due aux inégalités des chances	9,8%	12,7%
Taux de préscolarisation, estimé par le modèle	21,9%	48,5%
Changement de l'IEC entre 2004 et 2014	23,7%	
Contribution de l'effet d'investissement (en %)	62,1%	
Contribution de l'effet d'égalisation (en %)	37,9%	

Source : Données du RGPH, 2004 et 2014.

## Contribution des facteurs circonstanciels à la formation des inégalité des chances au préscolaire, 2014



Source : Données du RGPH 2014.

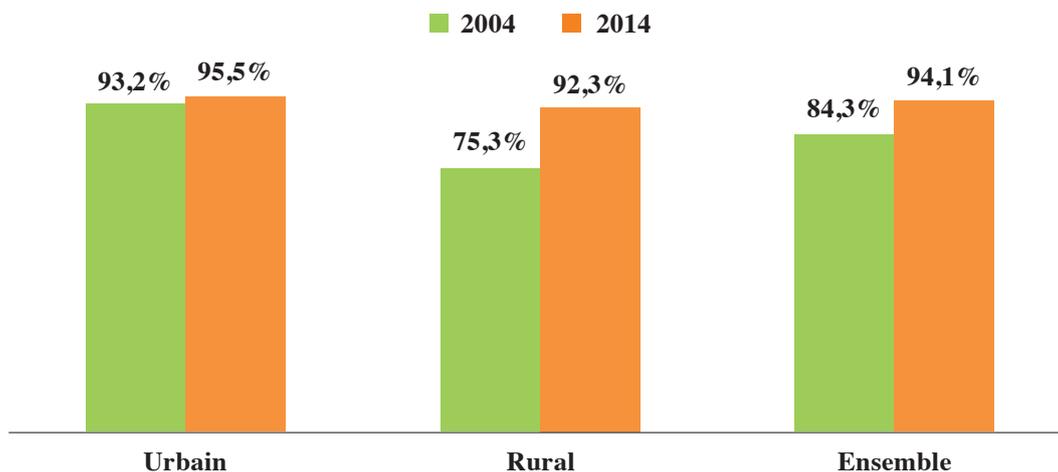
(3) Le taux de pénalité est le produit du taux de la couverture moyenne et de l'indice de dissemblance. Il décrit la part de la population qui aurait dû être couverte pour atteindre le niveau de couverture moyenne de la population.

La décomposition de l'indice des inégalités des chances au préscolaire selon leur origine montre que l'écart entre l'urbain et le rural y contribue à hauteur de 43,6 % en 2014 contre 40,7 % en 2004, suivi par les écarts scolaires préexistants des parents, 30,9 % en 2014 contre 25 % en 2004, et le niveau de vie des ménages dont la contribution est passée de 27 % en 2004 à 19,6 % en 2014. Pour les autres facteurs explicatifs, le nombre d'enfants dans le ménage et le sexe de l'enfant, leur contribution à la détermination des inégalités des chances reste non seulement à portée limitée mais elle tend à s'estomper.

### L'inégalité des chances d'accès à l'enseignement primaire

A l'échelle nationale, le taux d'accès au primaire des enfants âgés de 6 à 11 ans est passé de 84,3 % en 2004 à 94,1 % en 2014. Sur le plan spatial, si la généralisation de l'accès au primaire s'est consolidée dans les villes, passant de 93,1 % en 2004 à 95,5 % en 2014, elle a aussi considérablement progressé en milieu rural, passant de 75,3 % à 92,3 % entre ces deux dates.

#### Evolution du taux d'accès au primaire par milieu de résidence, 2004-2014



Source : Données RGPH 2004 et 2014.

Cette performance témoigne de la bonne volonté des pouvoirs publics d'achever l'objectif quantitatif de l'universalisation de l'enseignement primaire en veillant à l'équité territoriale. L'élargissement de l'accès à l'enseignement primaire a été accompagné par une performance remarquable en matière de convergence des chances d'accès pour toutes les catégories d'enfants. Il est faiblement affecté par le niveau scolaire des parents, leurs catégories socioprofessionnelles ou leur niveau de vie (cf. graphiques ci-dessous).

En termes d'accès à l'enseignement primaire, l'indice d'équité des chances est passé de 76,9 % en 2004 à 92,5 % en 2014. Cette progression est principalement due à l'accroissement du taux de la couverture globale moyenne qui est passée de 83,9 % en 2004 à 94,3 %

en 2014, soit une contribution à hauteur de 61 % à l'amélioration de l'IEC. Quant au recul de l'inégalité des chances au primaire (de 8,4 % en 2004 à 1,9 % en 2014), il a contribué pour 39 % à cette évolution.

La perte de scolarisation au primaire due aux inégalités de chances a connu une baisse de 7 % en 2004 à 1,8 % en 2014. Dans des conditions d'égalité d'accès à l'enseignement primaire, le taux de couverture globale aurait atteint au moins 96,1 % en 2014. Bien que le niveau d'inégalité des chances reste très réduit, sa décomposition fait ressortir que les écarts de revenu, avec une contribution de près de 67 %, représentent la source principale de l'inégalité des chances quant à l'accès à l'enseignement primaire.

### Taux d'accès au primaire par niveau d'instruction du chef de ménage, 2014

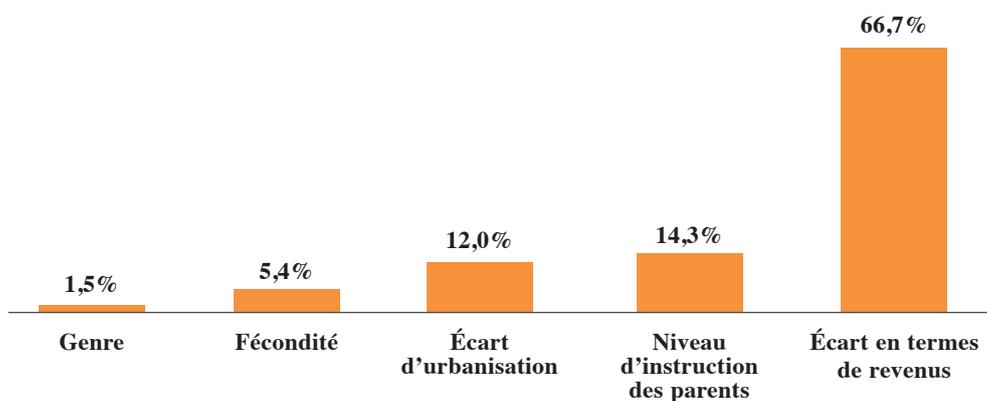


Source : Données du RGPH, 2014.

Indicateurs d'égalité des chances au primaire	2004	2014
Indice d'équité des chances (IEC)	76,8%	92,5%
Indice d'inégalité des chances	8,4%	1,9%
Perte d'accès au primaire due aux inégalités des chances	7,00%	1,8%
Taux d'accès au primaire, estimé par le modèle	83,9%	94,3%
Changement de l'IEC entre 2004 et 2014	15,6%	
Contribution de l'effet d'investissement (en %)	61%	
Contribution de l'effet d'égalisation (en %)	39%	

Source : Données du RGPH, 2004 et 2014.

### Contribution des facteurs circonstanciels à la formation des inégalités des chances scolaires au primaire



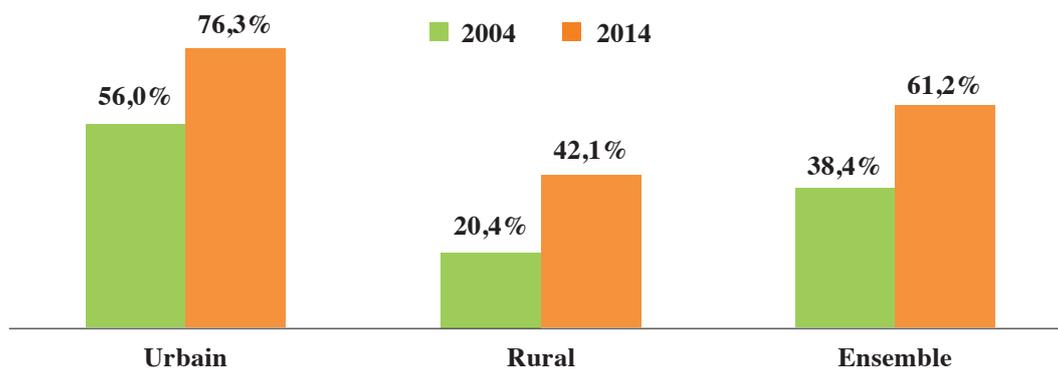
Source : Données du RGPH, 2014.

## Inégalités des chances au secondaire collégial

Au niveau national, l'évolution du taux d'accès au secondaire collégial (TASC) a montré une nette

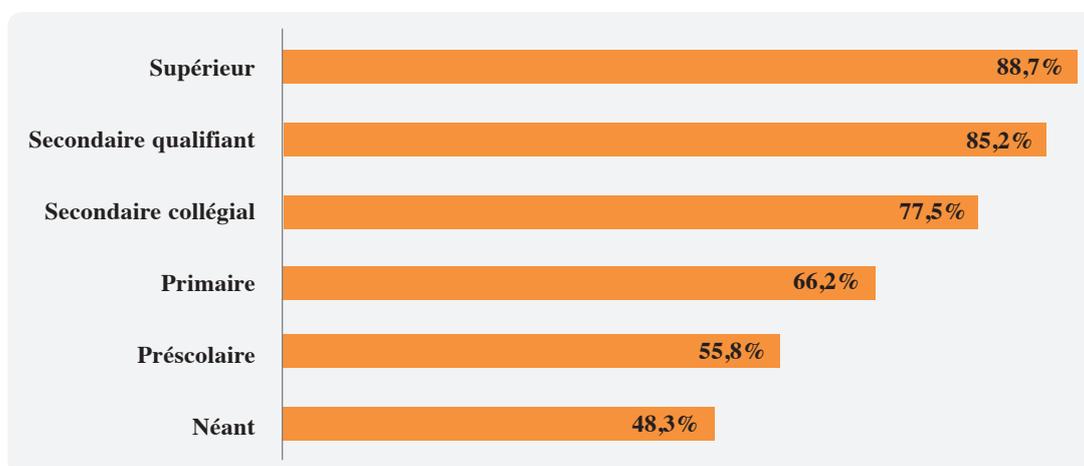
amélioration tout en restant en deçà de l'objectif de généralisation. Entre 2004 et 2014, le TASC est passé de 38,4 % à 61,3 %, au niveau national, de 56 % à 76,3 % en milieu urbain, et de 20,4 % à 42,1 % en milieu rural.

### Evolution du taux d'accès au secondaire collégial par milieu de résidence



Source : Données RGPH, 2004 et 2014.

### Taux d'accès au secondaire collégial par niveau d'instruction du chef de ménage, 2014



Source : Données du RGPH, 2014.

Sur le plan socioéconomique, les chances d'accès au secondaire collégial augmentent avec le niveau scolaire du chef de ménage et de son conjoint (proxy des parents). En 2014, ces chances pour un enfant dont le chef de ménage (son conjoint) a un niveau d'instruction supérieur sont de 1,8 fois (1,7 fois) plus élevées que celles d'un enfant dont le CM (son conjoint) n'est jamais allé à l'école. Ce rapport était de 3 fois (2,7 fois) en 2004.

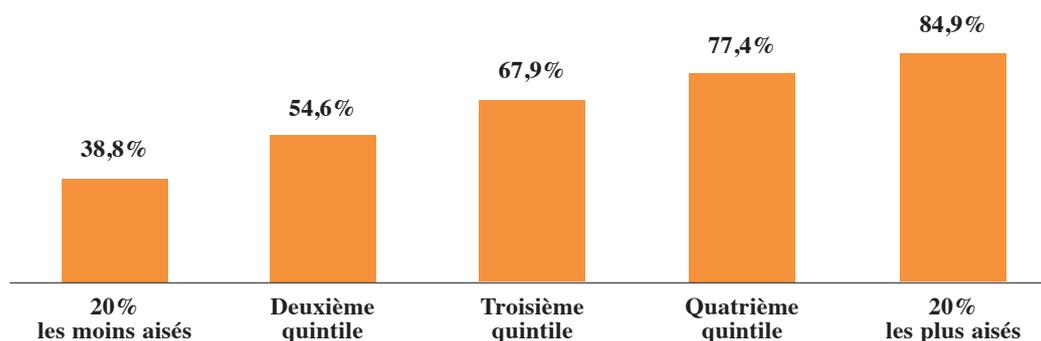
Analysé selon le niveau de vie des ménages, le TASC des enfants relevant des 20 % les plus aisés (84,9 %) est 2,2 fois plus élevé que celui des 20 % les moins aisés (38,8 %). La même tendance est observée selon la catégorie socioprofessionnelle de chef du ménage : un peu plus d'un tiers (39 %) des enfants d'exploitant agricole accèdent à l'enseignement collégial contre 87,3 % des enfants de cadre supérieur.

### Taux net de scolarisation au secondaire collégial par catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage, 2014



Source : Données du RGPH, 2014.

### Taux net de scolarisation au secondaire collégial par niveau de vie, 2014



Source : Données du RGPH, 2014.

En dépit de la non-généralisation de l'enseignement secondaire collégial, l'indice d'équité des chances (IEC) a presque doublé, passant de 27,3 % en 2004 à 51,7 % en 2014. Plus des deux tiers (68,4 %) de cette amélioration sont dus à l'augmentation du taux d'accès à l'enseignement collégial (effet d'investissement). Quant au reste (31,6 %), il s'explique par la réduction des inégalités des chances (effet d'égalisation) de 28,0 % en 2004 à 15,4 % en 2014. Ainsi, dans des conditions d'égalité d'accès à l'enseignement secondaire collégial (l'indice d'inégalités de chances égal à zéro), le taux d'accès au collège aurait atteint 70,5 % en 2014.

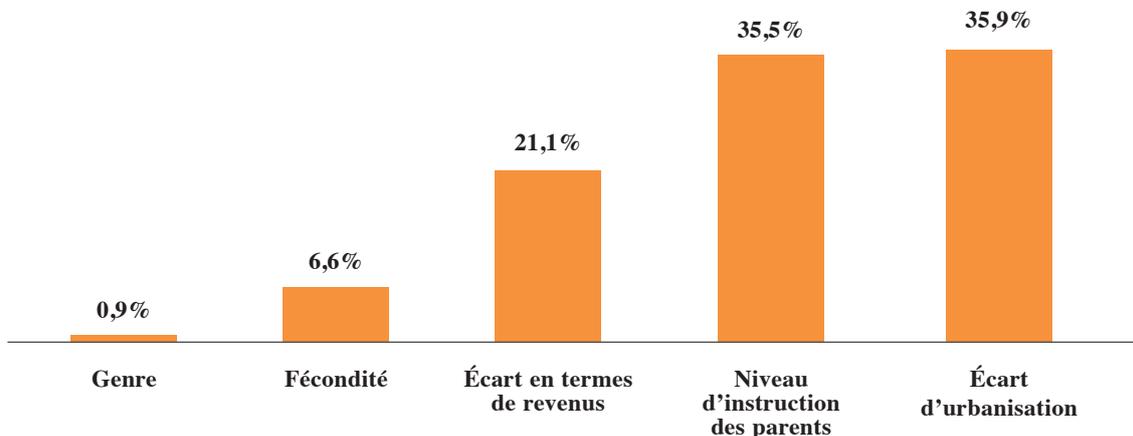
Les principaux facteurs explicatifs de l'inégalité des chances dans l'enseignement secondaire collégial sont les disparités entre l'urbain et le rural (36 %), les inégalités scolaires des parents (35 %) et les inégalités

de revenu (21 %). Ces trois facteurs expliquent la quasi-totalité des inégalités des chances scolaires (92%).

Indicateurs d'égalité des chances au secondaire collégial	2004	2014
Indice d'équité des chances (IEC)	27,3%	51,7%
Indice d'inégalité des chances	28%	15,4%
Perte d'accès à l'enseignement due aux inégalités des chances	10,6%	9,4%
Taux d'accès au secondaire collégial, estimé par le modèle	38%	61%
Changement de l'IEC entre 2004 et 2014	24,4%	
Contribution de l'effet d'investissement (en %)	68,4%	
Contribution de l'effet d'égalisation (en %)	31,7%	

Source : Données du RGPH 2004 et 2014.

## Contribution des facteurs circonstanciels à la formation des inégalités des chances scolaires au secondaire collégial, 2014



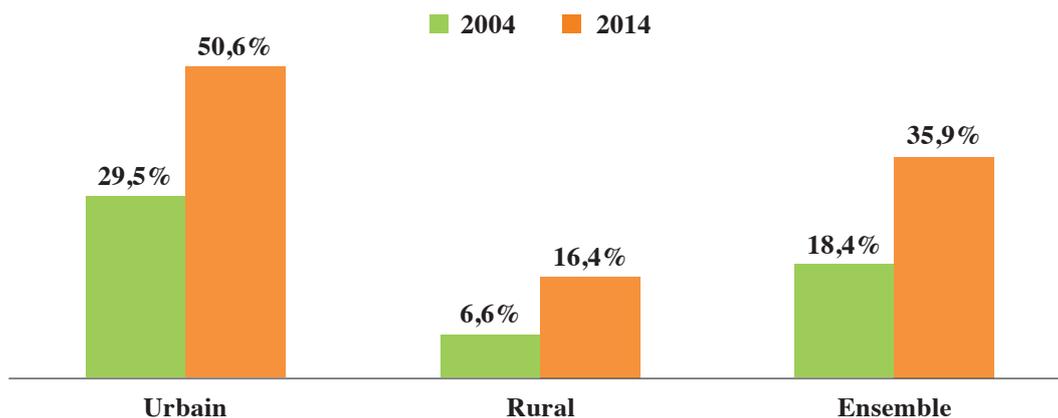
Source : Données du RGPH, 2014.

### Inégalités des chances au secondaire qualifiant

Selon les données du RGPH, le taux d'accès au secondaire qualifiant des 15-17 ans est passé de 18,4 %

en 2004 à 35,9 % en 2014, au niveau national, de 29,5 % à 50,6 % en milieu urbain et de 6,6 % à 16,4 % en milieu rural.

### Taux d'accès au secondaire qualifiant par milieu de résidence, 2004-2014

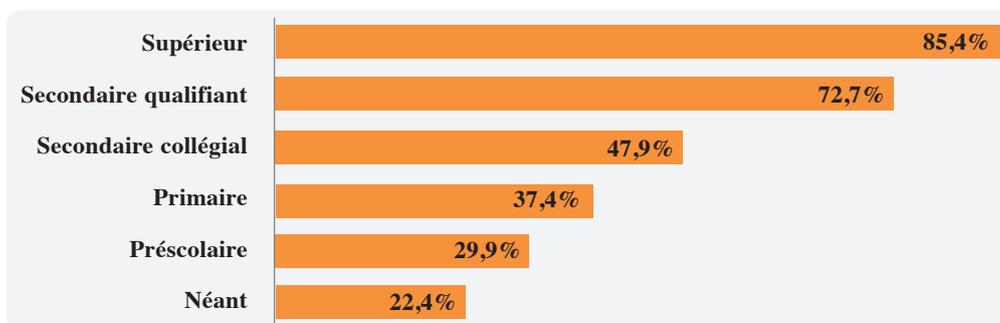


Source : Données du RGPH 2004 et 2014.

L'origine sociale différencie notablement l'accès des enfants au secondaire qualifiant. En 2014, avec un taux de 89,5 %, les chances d'accéder au lycée des enfants dont le chef du ménage a un niveau d'éducation

supérieur sont presque 3,5 fois supérieures à celles des enfants dont le chef de ménage est sans niveau, soit un taux d'accès de 25,4 %. Ce rapport était 5,1 fois plus élevé en 2004.

Taux net de scolarisation au secondaire qualifiant par niveau d'enseignement du chef de ménage, 2014

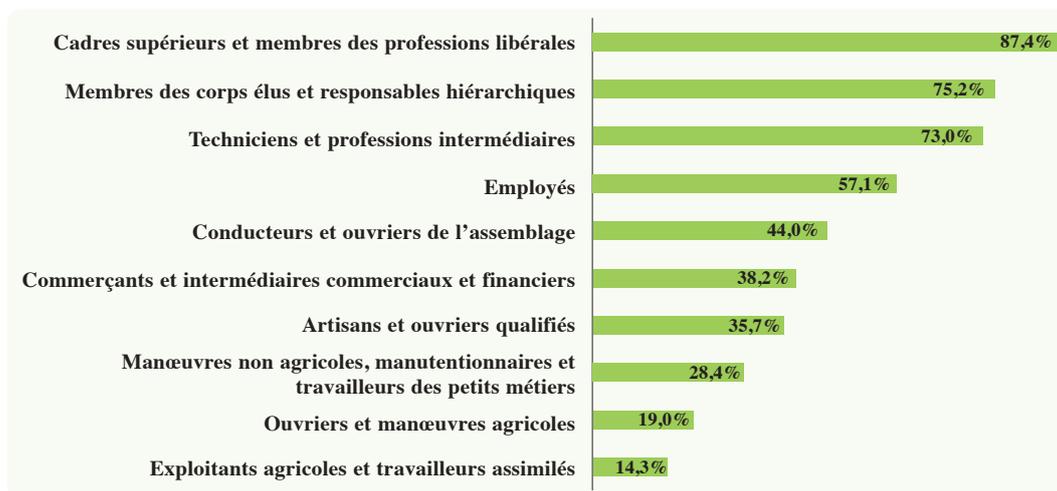


Source : Données du RGPH 2014.

Par catégorie socioprofessionnelle, les enfants de cadres supérieurs ont 5 fois plus de chances d'accéder au secondaire qualifiant que les enfants d'exploitants et ouvriers agricoles. Ces chances sont plus de 3 fois supérieures en faveur des enfants de cadres intermédiaires et plus de 2 fois supérieures en faveur des enfants d'ouvriers et manœuvres non agricoles.

Plus le niveau de vie est élevé en termes de dépenses de consommation totale, plus l'accès des enfants au secondaire qualifiant est grand. Ainsi, le taux de scolarisation des enfants relevant des 20 % les plus aisés (68,6 %) est plus de 5 fois supérieur à celui des enfants relevant des 20 % les moins aisés (13,2 %). Ce rapport était de 4,6 en 2004.

Taux net de scolarisation au secondaire collégial par catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage, 2014

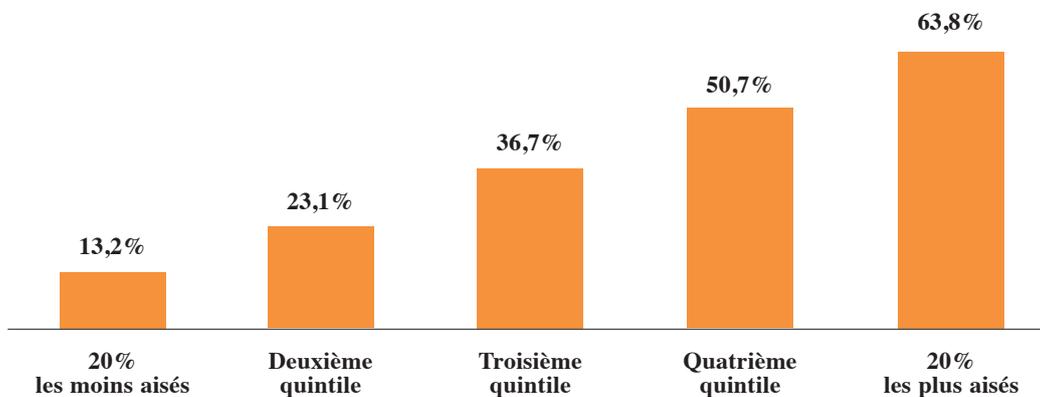


Source : Données du RGPH, 2014.

Malgré une amélioration nette de 11,4 % en 2004 à 25,5 % en 2014, l'équité des chances en termes d'accès au cycle secondaire reste remarquablement faible. Ce résultat est dû principalement à la résistance à la baisse des inégalités des chances, qui restent encore élevées, 27,5 % en 2014 contre 37,2 % en 2004. Ainsi,

près de 80 % de l'amélioration de l'équité des chances s'explique par l'effet d'investissement, alors que le reste (20 %) s'explique par l'effet d'égalisation. A cet égard, les pertes de scolarisation au secondaire collégial concernent près de 10 % des enfants de 15-17 ans.

Evolution du taux net de scolarisation au secondaire collégial par niveau de vie, 2014



Source : Données du RGPH, 2014.

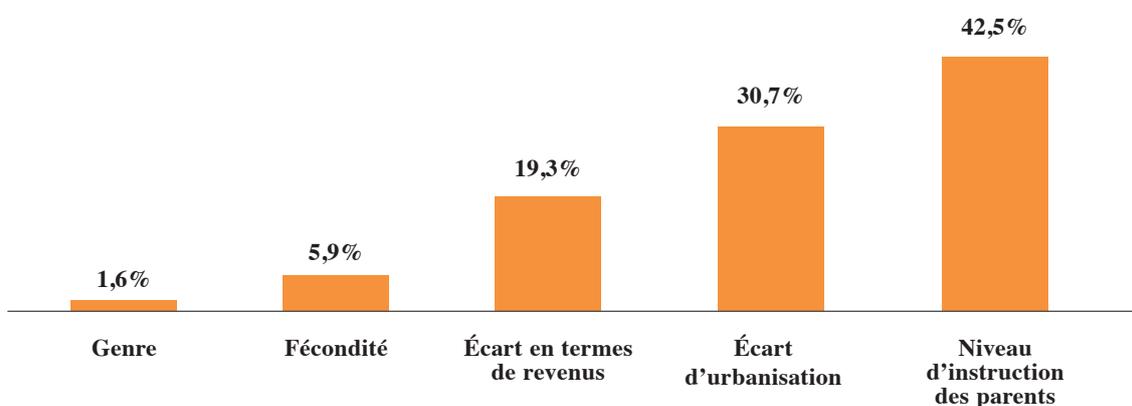
La décomposition de l'indice de l'inégalité des chances par facteur déterminant a montré que les écarts scolaires des parents y contribuent à hauteur de 42,5 % en 2014

contre 35,5 % en 2004, les disparités entre milieu urbain et milieu rural en expliquent 30,7 % en 2014 contre 26,1 % en 2004, et les inégalités économiques en déterminent 19,3 %.

Indicateurs de l'égalité des chances au secondaire qualifiant	2004	2014
Indice de l'équité des chances (IEC)	11,5%	25,6%
Indice de l'inégalité des chances	37,2%	27,5%
Perte d'accès à l'enseignement due aux inégalités des chances	6,80%	9,7%
Couverture de l'accès à l'enseignement estimée par le modèle	18,3%	35,3%
Changement de l'IEC entre 2004 et 2014	14,1%	
Contribution de l'effet d'investissement (en %)	80,4%	
Contribution de l'effet d'égalisation (en %)	19,6%	

Source : Données du RGPH 2004 et 2014.

Contribution des facteurs circonstanciels à la formation des inégalités des chances scolaires au secondaire qualifiant, 2014



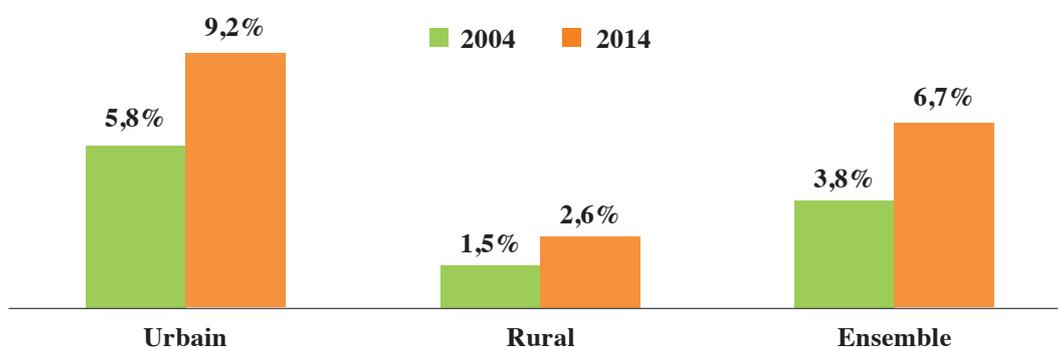
Source : Données du RGPH, 2014.

## Inégalités des chances d'accès à l'enseignement supérieur

L'accès à l'enseignement supérieur est l'apanage de 6,6 % des jeunes âgés de 18 à 30 ans en 2014 contre 3,8 % en 2004. Par milieu de résidence, ces indices sont respectivement de 9,2 % et 5,8 % en milieu urbain, et de 2,6 % et 1,5 % en milieu rural.

Sur le plan socioculturel, les chances d'accès à l'enseignement supérieur augmentent avec le niveau scolaire des parents. Avec un taux de 21,7 %, ces chances des jeunes dont le père a un niveau d'études supérieures sont 5,4 fois supérieures à celles des jeunes dont le père n'est jamais allé à l'école et 3,7 fois supérieures à celles des jeunes dont le père a juste le niveau primaire.

### Evolution du taux net de scolarisation au supérieur par milieu de résidence, 2004-2014



Source : Données du RGPH, 2004 et 2014.

La même tendance est enregistrée en fonction de la catégorie socioprofessionnelle du père. Les jeunes dont le père est cadre supérieur ou membre des professions libérales (23,9 %), responsable hiérarchique (19,8 %) ou technicien ou cadre moyen (12,1 %), sont plus favorisés en termes d'accès à l'enseignement supérieur. Inversement, les jeunes dont le père est ouvrier ou manœuvre agricole

(2,4 %) ou exploitant agricole (2,5 %) ont moins de chances d'accéder à l'enseignement supérieur.

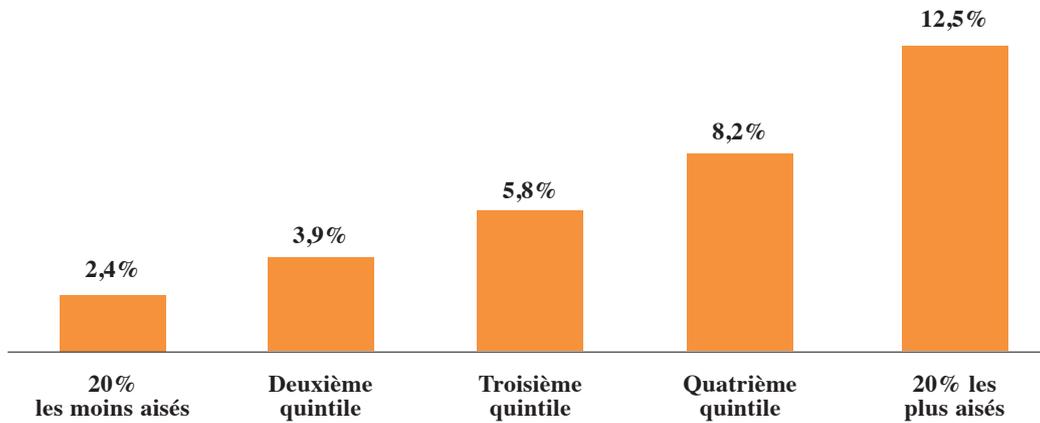
Le niveau de vie du ménage joue un rôle important dans la détermination de la scolarisation au supérieur. En 2014, les jeunes relevant des 20 % des ménages les plus aisés ont 5,3 fois plus de chances d'accéder au supérieur que les jeunes des 20 % les moins aisés.

### Taux net de scolarisation au supérieur par catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage, 2014



Source : Données du RGPH, 2014.

Evolution du taux net de scolarisation au supérieur par niveau de vie, 2014

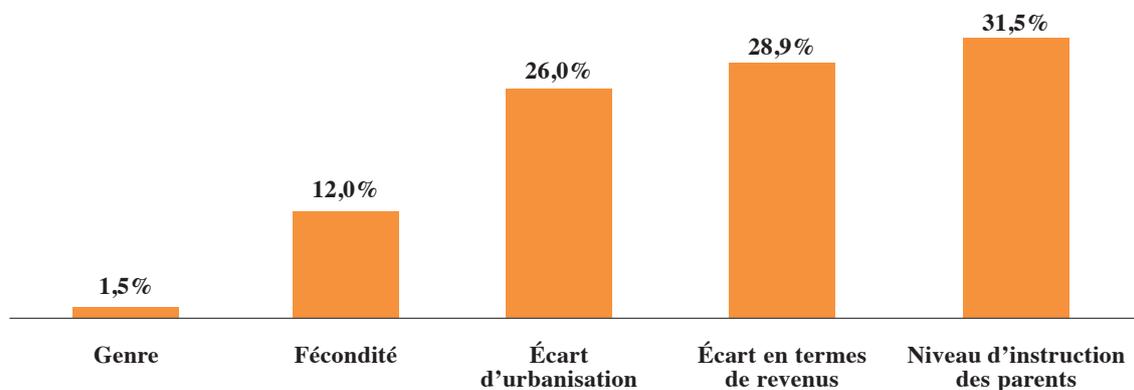


Source : Données du RGPH, 2014.

Indicateurs de l'égalité des chances d'accès à l'enseignement supérieur	2004	2014
Indice de l'équité des chances (IEC)	2,4%	4,3%
Indice de l'inégalité des chances	35,6%	32%
Perte d'accès à l'enseignement due aux inégalités des chances	1,3%	2%
Taux d'accès estimé par le modèle	3,7%	6,3%
Changement de l'IEC entre 2004 et 2014	1,9%	
Contribution de l'effet d'investissement (en %)	88,2%	
Contribution de l'effet d'égalisation (en %)	11,8%	

Source : Données du RGPH 2004 et 2014.

Contribution des facteurs circonstanciels aux inégalités des chances scolaires au supérieur, 2014



Source : Données du RGPH, 2014.

L'indice de l'équité des chances d'accès à l'enseignement supérieur reste très faible : 2,4 % en 2004 contre 4,3 % en 2014. Les inégalités des chances scolaires atteignent leur apogée dans l'enseignement supérieur : 32,1 % en 2014 contre 35,6 % en 2004. A cet égard, le faible progrès observé en termes d'équité des chances résulte à hauteur de 88 % de l'effet d'investissement et de 12 % de l'effet d'égalisation. Ainsi, dans des conditions où il y a absence des inégalités des chances, le taux d'accès à l'enseignement supérieur aurait atteint 8,3 % en 2014.

Les principales sources des inégalités des chances en termes d'accès à l'enseignement supérieur sont les inégalités scolaires préexistantes des parents (31,5 % en 2014 et 28,8 % en 2004), les disparités spatiales entre l'urbain et le rural (26 % en 2014 et 24 % en 2004) et les inégalités économiques (28,9 % en 2014 et 30,5 % en 2004). ■

## Références

- Almas I., Cappelen A.W., Lind J.T., Sorensen E.O., Tungodden B. (2011), « Measuring unfair (in) equality », *Journal of Public Economics*, 95: 488-499.
- Arneson Richard (1989), « Equality and equal opportunity for welfare », *Philosophical Studies*, 56 (1):77-93
- Barros Ricardo, Francisco Ferreira, José Molinas and Jaime Saavedra (2009), *Measuring Inequality of Opportunity in Latin America and the Caribbean*, Washington, DC: The World Bank.
- Barros Ricardo, Jose Molinas and Jaime Saavedra (2011), « Measuring Progress toward Basic Opportunities for All », *Brazilian Review of Econometrics*, 30 (2): 335-367.
- Bourguignon François, Francisco Ferreira et Marta Menendez (2007), « Inequality of Opportunity in Brazil », *Review of Income and Wealth*, 53 (4): 585-618.
- Checchi D. and V. Peragine (2005), « Regional Disparities and Inequality of Opportunity: The Case of Italy », IZA Discussion Paper No. 1874, Institute for the Study of Labor, Bonn, Germany.
- Galland O. et Yannick Lemel (2018), *Sociologie des inégalités*, collection U, Armand Colin.
- Haut Commissariat au Plan (2018), « Pauvreté et prospérité partagée au Maroc du troisième millénaire », in *les Cahiers du Plan*, n° 50.
- Nussbaum Marta, Amartya Sen (1993), *The Quality of Life*, Clarendon Press, Oxford.
- Rawls John (1993), *Justice et démocratie*, Seuil.
- Rawls John (1971), *A theory of justice*, Cambridge, Mass., Belknap Press of Harvard University Press.
- Roemer John (1998), *Equality of Opportunity*, Cambridge, MA: Harvard University Press.
- Roemer John (1993), « A Pragmatic Theory of Responsibility for the Egalitarian Planner », *Philosophy & Public Affairs*, 10, 146-166.
- World Bank (2012), *Do African Children Have a Chance? A Human Opportunity Report for Twenty Countries in sub-Saharan Africa*. Draft version June 2012.
- World Bank (2006), *Rapport sur le développement dans le monde 2006 : équité et développement*.
- Sen Amartya (1995), *Inequality Reexamined*, Russel Sage Foundation, New York.
- Sen Amartya (1991), « Welfare, preference and freedom », *Journal of Econometric*, 50, 15-29.
- Soudi Khalid (2012), « Les inégalités économiques et sociales au Maroc : éléments de politiques pour le bien-être et le ciblage de la pauvreté », in *les Cahiers du Plan*, n° 40, Haut Commissariat au Plan, Rabat.
- Soudi Khalid (2010), « Équité sociale au Maroc : cas de la compensation et de la taxe sur la valeur ajoutée », in *les Cahiers du Plan*, n° 28, Haut Commissariat au Plan, Rabat.
- Soudi Khalid (2008), « Dynamique de l'inégalité au Maroc : tendances, déterminants et éléments de politiques », in *les Cahiers du Plan*, n° 17, Haut Commissariat au Plan, Rabat.
- Soudi Khalid (2007), « Dynamiques de l'inégalité et de la pauvreté et croissance économique au Maroc, thèse présentée pour l'accès au grade principal d'ingénieur en chef », [https://www.researchgate.net/publication/311714904\\_Dynamiques\\_de\\_l'inegalite\\_et\\_de\\_la\\_pauvrete\\_et\\_croissance\\_economique\\_au\\_Maroc](https://www.researchgate.net/publication/311714904_Dynamiques_de_l'inegalite_et_de_la_pauvrete_et_croissance_economique_au_Maroc)
- Wuhl Simon (2007), *Discrimination positive et justice sociale*, PUF, Sociologie d'aujourd'hui.

# Évolution des indices du développement humain et social à l'échelle locale, 2004-2014



**Entre 2004 et 2014, le Maroc a enregistré des performances en matière de développement humain et social. Ces performances se sont opérées de façon différenciée selon la région, la province et la commune.**

**Dans le domaine du développement humain, les indices du développement humain les plus élevés au niveau régional sont observés dans les régions Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kénitra et les régions du Sud, tandis que les indices les plus faibles sont observés dans les régions Marrakech-Safi, « Drâa-Tafilalt » et Béni Mellal-Khénifra. Les provinces et les communes relevant de ces dernières régions sont celles qui accusent un retard énorme en termes du développement humain.**

**Dans le domaine du développement social, la période 2004-2014 a été marquée également par l'amélioration des conditions d'accès de la population aux infrastructures sociales de base (eau, électricité, assainissement, routes, etc.), se répercutant ainsi sur l'amélioration de l'indice communal de développement social. En effet, l'indice moyen de développement social à l'échelle nationale a enregistré une croissance annuelle moyenne de 3,7 %, passant de 0,452 en 2004 à 0,653 en 2014. Cependant, cet indice moyen du développement social cache des disparités au niveau régional, provincial et communal. Les plus faibles indices du développement social à l'échelle communale et provinciale sont observés en milieu rural dans les régions Tanger-Tétouan, Oriental et Fès-Meknès.**

Par Abdeljaouad EZZRARI, HCP

Le développement d'un pays se mesure par le degré d'accessibilité de sa population à l'emploi rémunéré, à l'éducation, aux services de santé et aux différents services sociaux de base (eau potable, électricité, assainissement, habitat salubre, etc.).

Le Maroc a réalisé des progrès importants durant les dix dernières années en matière d'accessibilité à ces différents services sociaux de base. En effet, durant la période 2004-2014, le taux de scolarisation des enfants âgés de 7 à 12 ans est passé de 80,4 % à 95,1 % et celui de l'alphabétisation de la population âgée de 10 ans et plus de 57 % à 67,8 %. Il en est de même pour le taux d'électrification qui est passé de 71,6 % à 91,6 %, le taux de raccordement au réseau d'eau potable de 57,5 % à 73,0 % et le taux d'accès à un moyen d'assainissement adapté (1) de 69,7 % à 82,1 %.

Cependant, ces performances se sont opérées de façon différenciée selon la région, la province ou la commune.

(1) On sous-entend ici le raccordement au réseau d'égout et la possession d'une fosse sceptique.

Certains ont davantage tiré profit de ces progrès, que d'autres. En réalisant des cartes de la pauvreté monétaire et multidimensionnelle à partir des données du RGPH 2014, le Haut Commissariat au Plan a montré que les disparités à l'échelle territoriale s'accroissent davantage au niveau local le plus désagrégé (commune rurale ou douar urbain).

Afin de mettre à la disposition de l'ensemble des opérateurs économiques et sociaux un outil statistique de diagnostic, de suivi et d'évaluation pour l'élaboration des programmes de développement à tous les niveaux territoriaux, le Haut Commissariat au Plan a, en plus des indicateurs de la pauvreté dans toutes ses formes, établi à partir des données exhaustives du RGPH 2014 d'autres indicateurs de développement à l'échelle locale, notamment deux indices de développement : l'indice communal de développement humain et l'indice communal de développement social. Ceux-ci permettent de :

1. disposer d'une base de données intégrée sur la pauvreté monétaire, la pauvreté multidimensionnelle,

le développement humain et le développement social aux niveaux régional, provincial et communal ;

2. fonder l'évaluation de la situation socio-économique des communes non seulement sur le seuil de pauvreté et le degré de privation résultant des dimensions du niveau de vie, mais aussi sur les facteurs fondamentaux à l'origine de la pauvreté ou de sa reproduction, à savoir les niveaux de développement humain et de développement social ;

3. établir des cartes de la pauvreté, du développement humain et du développement social permettant par la superposition de repérer directement les communes à la fois pauvres et à faible développement humain et/ou social.

## I. Consistance de l'indice communal du développement humain (ICDH) et de l'indice communal du développement social (ICDS)

### I.1. Indice communal du développement humain (ICDH)

Le calcul de l'indice communal du développement humain se fonde sur la méthodologie adoptée par le PNUD depuis 1990 pour le calcul de l'indice du développement humain dans le monde. En effet, l'IDH est un indice composite comportant trois dimensions : la santé mesurée par l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'éducation mesuré par la durée moyenne de la scolarisation des adultes de plus de 25 ans et la durée attendue de la scolarisation des enfants d'âge scolaire et le niveau de vie, mesuré par le logarithme du revenu brut par habitant en parité du pouvoir d'achat (2).

(2) La formule du calcul de l'IDH a été modifiée en 2011 en termes de méthodes de calcul et de dimensions. L'IDH est désormais basé sur une moyenne géométrique des indicateurs des trois dimensions au lieu d'une moyenne arithmétique, et dans la composante éducation, les taux nets de scolarisation tous niveaux confondus et les taux d'alphabétisation ont été remplacés par l'espérance de vie scolaire et la durée moyenne de la scolarisation des adultes de 25 ans et plus.

L'indice communal de développement humain (ICDH) retenu ici est mesuré par trois éléments comparables à ceux de l'IDH d'avant 2011 (3) et obtenus à partir des résultats du RGPH de 2014.

Il s'agit de :

1. La situation sanitaire appréhendée à travers le taux de mortalité infantile, soit le nombre de décès infantiles pour 1 000 naissances vivantes au cours de l'année de référence du recensement de 2014 (décès des enfants avant d'atteindre 1 an durant l'année qui précède le recensement). Ce taux utilisé par les institutions spécialisées des Nations Unies (UNICEF, PNUD et OMS) comme un indicateur de l'état de développement des pays dans le domaine de la santé est considéré comme une proxy de l'espérance de vie à la naissance.

2. Le niveau d'éducation mesuré par un indicateur combinant, pour les deux tiers, le taux d'alphabétisation des personnes âgées de « 10 ans et plus » et, pour un tiers, le taux de scolarisation de celles dont l'âge est compris entre « 7 et 12 ans ».

3. Le niveau de vie approché, à défaut de données sur le revenu, par la dépense annuelle moyenne par an et par personne estimée à partir de l'approche de *poverty mapping* (4).

### I.2. Indice communal du développement social (ICDS)

L'ICDH rend compte des ressources budgétaires des populations et leur accessibilité aux infrastructures sanitaires et éducatives, mais il n'intègre pas les facteurs liés au développement social des communes. La relation entre la pauvreté, le développement humain et les facteurs de développement social (eau, électricité et route) montre que ces deux formes de développement sont toutes les deux significativement et négativement corrélées au niveau de la pauvreté et que

(3) Pour assurer la comparaison avec l'ICDH de 2004, nous avons opté pour la méthode de calcul de l'IDH d'avant 2011 qui prend en considération les taux nets de scolarisation, le taux d'alphabétisation, le PIB par tête et l'espérance de vie à la naissance, selon une moyenne arithmétique.

(4) Se référer à l'Étude sur la cartographie de la pauvreté monétaire et le ciblage géographique pour la réduction de la pauvreté, HCP, 2017.

le développement social est significativement corrélé à la progression du développement humain (5).

Le calcul d'un indice communal de développement social (ICDS) pour le milieu rural (6) permet d'affiner l'approche de l'ICDH pour mesurer le développement d'une commune rurale en rendant compte de son niveau d'accès aux services collectifs de base.

L'ICDS se présente ainsi comme un indice composite constituant une synthèse des trois indicateurs suivants :

1. l'accès à l'eau potable, mesuré par la part des ménages disposant de l'eau potable d'une source publique (réseau ou fontaine publique) ;
2. l'accès à l'électricité, mesuré par la part des ménages disposant de l'électricité – toutes sources confondues – (ONE, groupe électrogène et énergie solaire) ;
3. l'accès au réseau routier, mesuré par la part des ménages vivant à moins de deux kilomètres d'une route.

## II. Niveaux et évolution de l'indice communal du développement humain (ICDH) et de l'indice communal du développement social (ICDS)

### II.1. Niveaux et évolution de l'indice communal du développement humain (ICDH)

L'amélioration des différents indicateurs composant l'indice communal du développement humain (niveau de vie, santé et éducation) a permis également d'améliorer le niveau de l'ICDH dans toutes les communes urbaines et rurales entre 2004 et 2014.

(5) Le coefficient de corrélation de Pearson est négatif et statistiquement significatif au seuil de 1 % entre le taux de pauvreté monétaire et l'ICDH (-74,3 %) et entre le taux de pauvreté monétaire et l'ICDS (-17,1 %) et il est positif et statistiquement significatif entre l'ICDH et l'ICDS (41,6 %).

(6) Les dimensions du développement social prises en considération sont quasi généralisées dans le milieu urbain, et par conséquent cet indice n'a de signification forte que dans le milieu rural.

En effet, en se référant à l'indice communal du développement humain médian (0,647) en 2014, seulement 260 communes urbaines et rurales ont affiché un ICDH supérieur à cette valeur médiane en 2004, soit 15,4 % de l'ensemble des communes contre 50 % en 2014. La majorité de ces communes (89,6 %) sont des municipalités/arrondissements ou des centres urbains.

En 2014, la quasi majorité des communes urbaines et des centres urbains (96,3 %) ont un ICDH supérieur à l'ICDH médian de 2014, contre seulement 36,6 % des communes rurales.

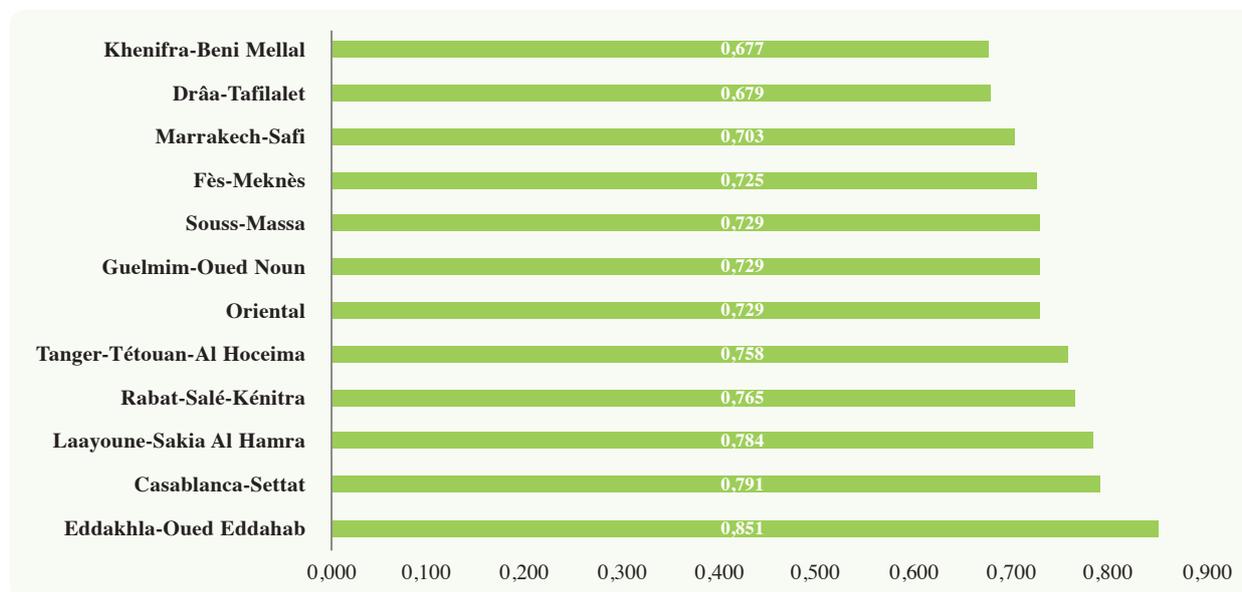
Par rapport à l'indice du développement humain au niveau national (7) (0,743), seulement 15,7 % des communes ont un ICDH supérieur à la moyenne nationale, dont la plupart (87,5 %) sont des municipalités/arrondissements ou centres urbains. En 2004, peu de communes (27) avaient un ICDH supérieur à l'IDH à l'échelle nationale.

Ces résultats montrent que les communes urbaines et rurales ont enregistré de bonnes performances en matière de développement humain durant la dernière décennie. Cependant, des disparités urbain/rural, régionales et provinciales persistent toujours, comme le montrent les graphiques ci-après.

Les régions Eddakhla-Oued Eddahab et Casablanca-Settat enregistrent les meilleurs indices de développement humain, soit respectivement 0,851 et 0,791. Autrement dit, ces deux régions accusent un retard de développement humain de 15 % et 21 % respectivement par rapport à la norme maximale. A l'opposé, les régions qui ont de faibles indices de développement humain sont Khénifra-Béni Mellal et Drâa-Tafilalet avec des indices de 0,677 et de 0,679, respectivement. Le classement des régions selon l'indice du développement humain est pratiquement similaire à celui du taux de pauvreté monétaire. En d'autres termes, il y a une forte corrélation (négative) entre le taux de pauvreté monétaire régional et l'indice de développement humain régional (le coefficient de Pearson est de -0,789).

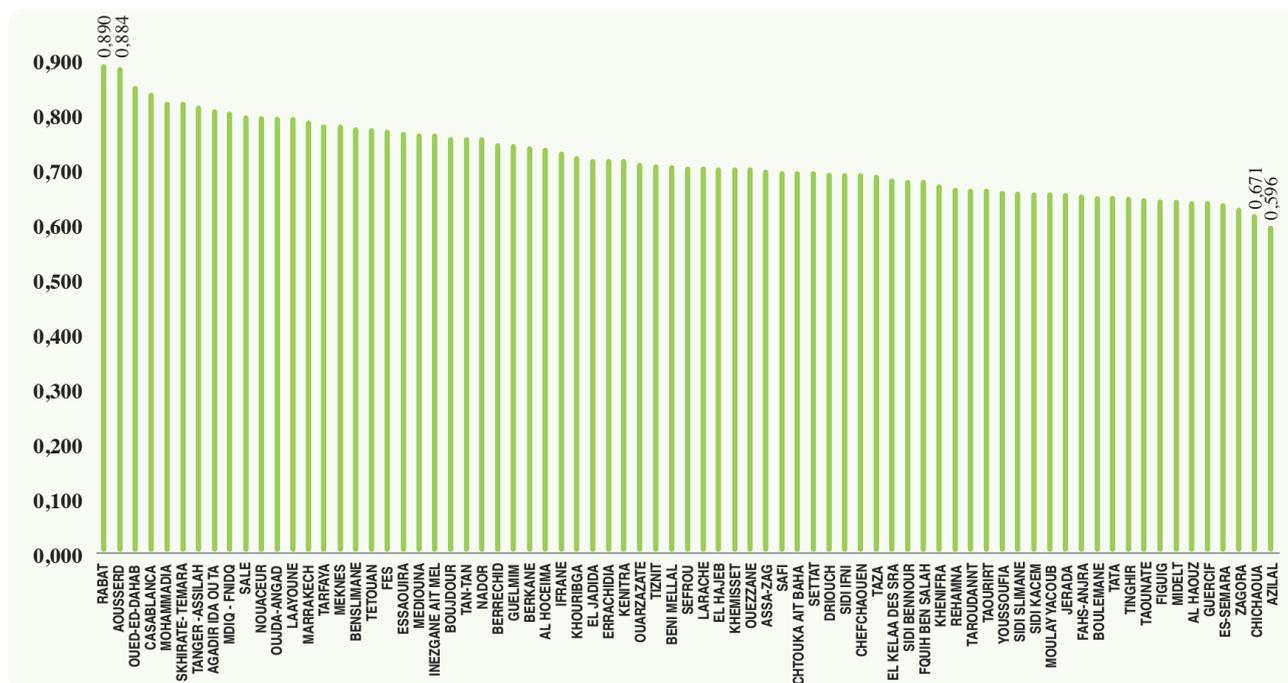
(7) Les IDH national, régional et provincial sont calculés de la même façon que l'ICDH par la prise en considération des mêmes valeurs minimales et maximales des indicateurs composant l'indice du développement humain.

Graphique n° 1: Indice régional du développement humain (IRDH) en 2014



Source : Traitements effectués à partir des données du RGPH 2014, HCP.

Graphique n° 2: Indice provincial du développement humain (IPDH) en 2014



Source : Traitements effectués à partir des données du RGPH 2014, HCP.

Au niveau provincial, les disparités de l'indice de développement sont plus prononcées. L'étendue de l'IPDH, qui mesure la différence entre l'indice le plus élevé et l'indice le plus faible enregistré dans les provinces, s'élève à 0,294. Les provinces qui ont le plus fort indice de développement humain sont Rabat (0,890), Oued Eddahab (0,850) et Casablanca (0,838). Ces provinces sont fortement urbanisées. A l'opposé, la province d'Azilal est celle qui accuse le retard le plus élevé en termes de développement humain, avec un indice de 0,596, inférieur de 40,4 % par rapport à la norme maximale de l'indice, suivie par les provinces de Chichaoua (0,617) et de Zagora (0,628).

Il ressort des classements des provinces selon l'indice de développement humain et le taux de pauvreté monétaire que ces deux indicateurs sont négativement corrélés. En d'autres termes, les provinces les plus pauvres selon l'approche monétaire sont celles qui accusent un retard énorme en termes de développement humain, soit un coefficient de corrélation de Pearson de -76,6 %.

## II.2. Niveaux et évolution de l'indice communal du développement social (ICDS)

La dernière décennie a été marquée également par l'amélioration des conditions d'accès de la population aux infrastructures sociales de base (eau, électricité, assainissement, route, etc.), se répercutant ainsi sur l'amélioration de l'indice communal de développement social qui est un indice synthétique des indicateurs d'accès à l'eau potable, à l'électricité et à la route goudronnée.

En se référant à l'indice moyen du développement social à l'échelle nationale (0,653) en 2014, sur un total de 1 279 communes rurales, 525 ont un indice dépassant la moyenne nationale contre seulement 220 seulement en 2004. L'indice moyen du développement social à l'échelle nationale s'élevait à 0,452 en 2004, enregistrant ainsi une croissance annuelle moyenne de 3,7 %.

Tableau n° 1

### Ventilation des communes rurales selon les classes de l'indice communal du développement social en 2004 et en 2014

Classe de l'ICDS en 2014	Classe de l'ICDS en 2004				Total
	Moins de 80 % de la moyenne	Entre 80 % la moyenne et la moyenne	Entre la moyenne et 120 % la moyenne	Plus de 1,2 la moyenne	
Moins de 80 % la moyenne	337	3	3	7	350
Entre 80 % la moyenne et la moyenne	344	45	9	6	404
Entre la moyenne et 120 % la moyenne	143	80	30	4	257
Plus de 120 % la moyenne	44	63	99	62	268
<b>Total</b>	<b>868</b>	<b>191</b>	<b>141</b>	<b>79</b>	<b>1279</b>

Source : Traitements effectués à partir des données du RGPH 2014, HCP.

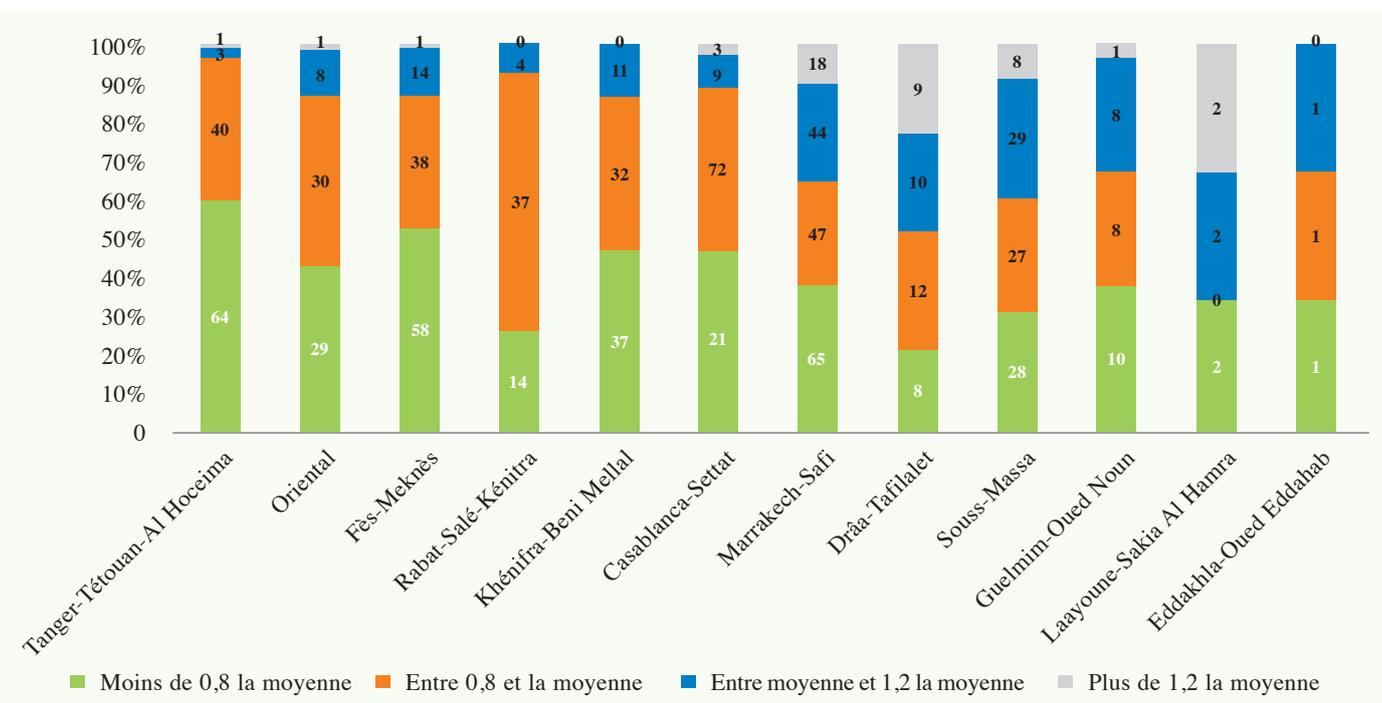
Selon les multiples de l'indice moyen de développement social à l'échelle nationale de 2014, 350 communes rurales ont un indice inférieur à 0,5224 (0,8 fois l'indice moyen), 404 ont un indice se situant entre 0,8 fois l'indice moyen et l'indice moyen, 257 entre l'indice moyen et 1,2 fois sa valeur et 268 plus de 1,2 fois l'indice moyen. En 2004, le nombre de ces quatre classes de commune était respectivement de 868, 191, 141 et 79 communes.

En 2014, sur les 868 communes ayant un faible indice du développement social en 2004 (se situant à moins de 80 % de la moyenne nationale), 337 communes (38,8 %) se sont maintenues dans la même classe, 344 (39,6 %) sont passées à la classe immédiatement supérieure (entre 80 % la moyenne et la moyenne), 143 (16,5 %) ont vu leur indice presque doubler passant de 0,393 à 0,713 en moyenne entre 2004 et 2014, et 44 (5,1 %) communes

ont enregistré des performances élevées en termes d'accessibilité à l'eau potable, à l'électricité et à la route goudronnée, avec une amélioration de leur indice du développement social de 103 %. Celles-ci relevaient des régions Marrakech-Safi (18), Drâa-Tafilalet (9) et Souss-Massa (8).

Sur les 337 communes qui avaient des indices du développement social les plus faibles en 2004, 222 (66 %) n'ont pas pu réaliser des performances en matière de développement. Celle-là relèvent davantage des régions Marrakech-Safi (65), Tanger-Tetouan-Al Hoceima (64), Fès-Meknès (56) et Béni Mellal-Khénifra (37).

Graphique n° 3: Structure des communes à faible développement social en 2004 selon les classes de l'ICDS de 2014 et la région



Source : Traitements effectués à partir des données du RGPH 2004 & 2014, HCP.

Il ressort du graphique 3 que les performances enregistrées en matière de développement social ont été différenciées non seulement entre les régions mais également à l'intérieur des régions. D'une part, les disparités intra-régionales en termes de performances de développement social sont plus nettes dans les deux régions Marrakech-Safi et Drâa-Tafilalet. D'autre part, les régions Tanger-Tétouan-Al Hoceima et Fès-Meknès sont celles qui n'ont pas enregistré de meilleures performances en matière du développement social entre 2004 et 2014, suivie par la région Fès-Meknès.

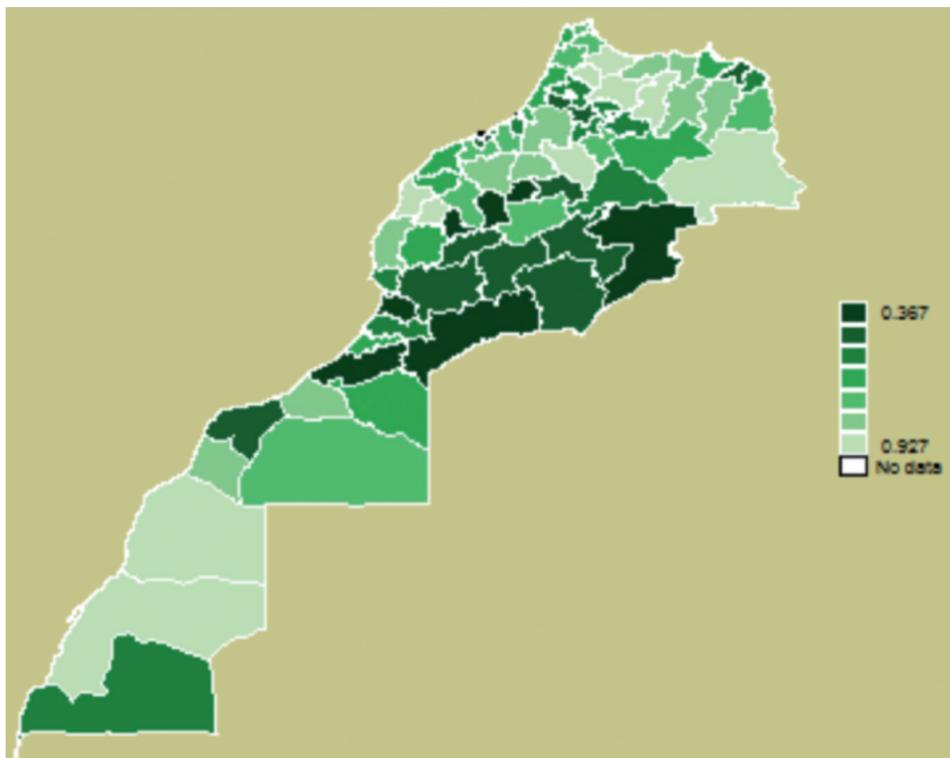
**Au niveau provincial**, sur un total de 73 provinces, 34 ont un indice provincial de développement social qui dépasse la moyenne nationale, soit 46,6% des provinces.

Les provinces les mieux dotées en infrastructures sociales de base sont Inzegane-Ait Melloul, Fès, Marrakech, El Kelaa Des Sraghna et Chtouka-Ait Baha. Leur IPDS est respectivement de 0,927 ; 0,924 ; 0,895 ; 0,868 et 0,864. A l'opposé, les provinces accusant toujours un déficit énorme en termes d'accessibilité à l'électricité, l'eau potable et la route goudronnée sont Figuig, Khénifra, Youssoufia et Chefchaouen. Leur indice est inférieur à 0,5.

En termes d'évolution de l'indice provincial du développement social entre 2004 et 2014, et comme on devait s'y attendre, les meilleures performances ont été enregistrées par les provinces ayant un faible développement social en 2004. Il s'agit de la province d'Essaouira qui a vu son indice de

développement social augmenter de 0,220 à 0,537 durant cette période, enregistrant ainsi une augmentation annuelle moyenne de 9,3 %, suivie par les provinces de Rehamna (de 0,329 à 0,601), Chichaoua (de 0,265 à 0,626), Sidi Ifini (de 0,339 à 0,630) et Al Haouz (de 0,406 à 0,762).

#### Indice provincial du développement social, 2014, selon la province



Source : HCP – RGPH 2014.

**Au niveau régional**, les plus faibles indices de développement social sont enregistrés dans les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, Eddakhla-Oued Eddahab, Oriental et Fès-Meknès, avec respectivement des indices 0,500 ; 0,522 ; 0,558 et 0,559. Ces indices sont largement inférieurs à l'indice du développement social à l'échelle nationale (0,653). A l'opposé, les régions qui ont un indice du développement social qui dépasse la moyenne nationale sont Drâa-Tafilalet (0,762), Souss-Massa (0,748), Guelmim-Oued Noun (0,678) et Marrakech-Safi (0,654).

Si l'indice régional du développement humain est fortement corrélé à la pauvreté monétaire, l'indice

régional du développement social est négativement corrélé à la pauvreté multidimensionnelle. Les plus faibles taux de pauvreté multidimensionnelle en milieu rural sont observés dans les régions ayant un fort indice du développement social. C'est le cas en effet des régions Souss-Massa, Drâa-Tafilalet et Guelmim-Oued Noun (8).

(8) L'accessibilité de la population rurale de ces régions aux infrastructures sociales de base (eau, électricité et route goudronnée) tire vers le bas le taux de pauvreté multidimensionnelle de ces régions à travers la dimension conditions de vie (se référer au rapport de la carte de la pauvreté multidimensionnelle pour la définition des dimensions).

Graphique n° 4: Indice régional du développement social (IRDS) en 2014



Source : Traitements effectués à partir des données du RGPH 2014, HCP.

### III. Les nouvelles dimensions du capital humain

Comme nous l'avons déjà signalé dans l'introduction, le PNUD a modifié le calcul de l'IDH à partir de 2011 en substituant, d'une part, la moyenne géométrique des différentes dimensions du développement humain à la moyenne arithmétique et, d'autre part, les taux nets de scolarisation tous niveaux confondus et le taux d'alphabétisation à l'espérance de vie scolaire et à la durée moyenne de scolarisation des adultes âgés de 25 ans et plus. C'est ainsi que dans cette partie nous présentons ces deux indicateurs, leur évolution entre 2004 et 2014 et leur comparaison à l'échelle locale la plus désagrégée.

#### III.1. L'espérance de vie scolaire (EVS)

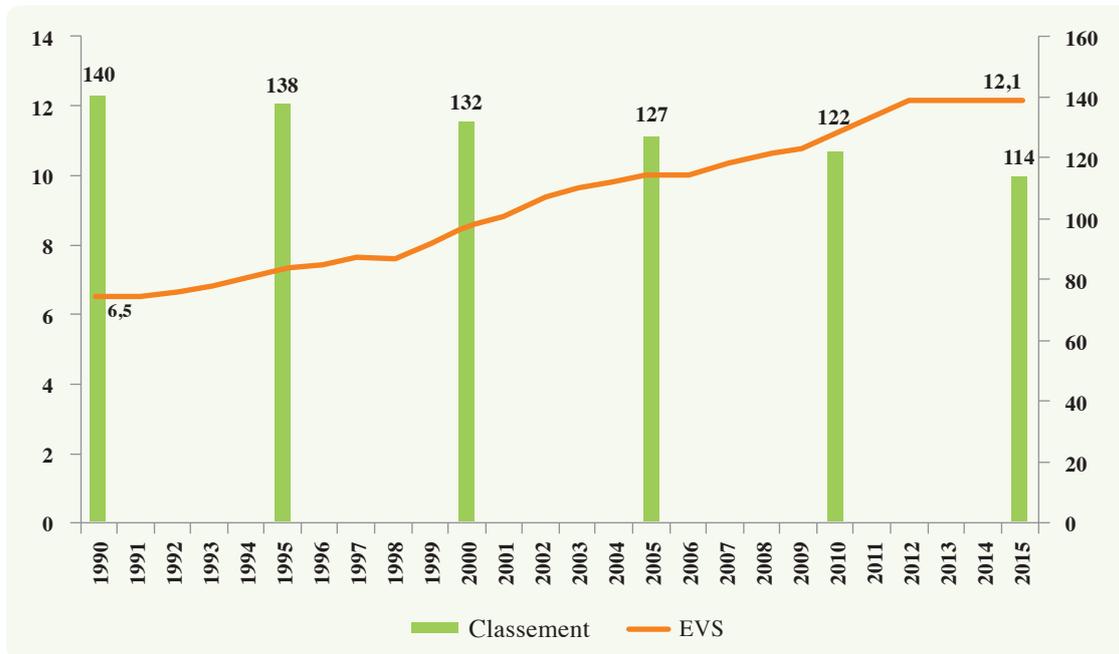
L'espérance de vie scolaire est le nombre d'années qu'une personne en âge d'entrer à l'école peut s'attendre à consacrer aux niveaux spécifiés. C'est ainsi que l'espérance de vie scolaire à l'âge « a » correspond à la somme des taux de scolarisation par âge spécifique aux niveaux d'enseignement concernés.

L'espérance de vie scolaire au Maroc est estimée à 12,1 années en 2015. Cette valeur classe le Maroc au 124<sup>e</sup> rang mondial, selon le Rapport du développement dans le monde (2016). Malgré ce classement, le Maroc a enregistré de bonnes performances en matière de scolarisation et d'amélioration de l'espérance de vie scolaire. En effet, partant d'un chiffre de 6,5 années en 1990, celle-ci a presque doublé entre 1990 et 2015 pour se stabiliser à 12,1 années. En termes de classement, sur les 172 pays qui figuraient dans le classement de l'IDH du PNUD de 1990 à 2015, le Maroc occupait le 140<sup>e</sup> rang en 1990 et le 114<sup>e</sup> en 2015, soit un gain de 26 positions durant cette période.

Selon les données du RGPH 2014, l'espérance de vie scolaire au Maroc était de près de 11,6 années. Cette valeur moyenne cache des disparités selon le milieu de résidence, la région, la province et la commune.

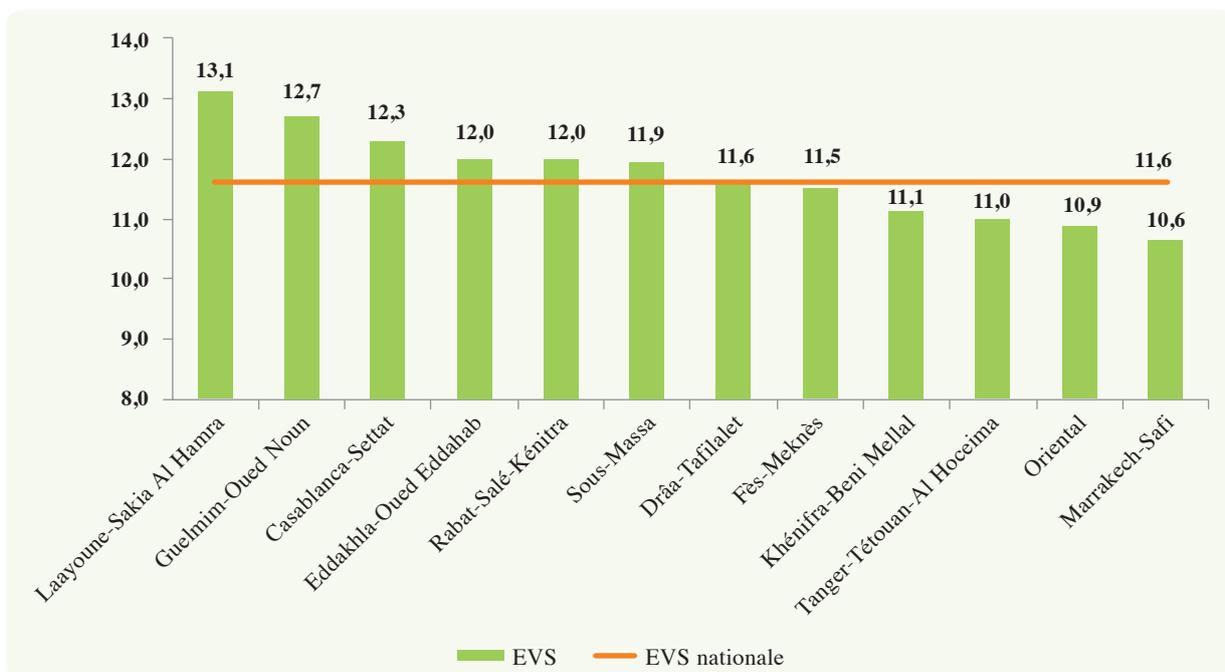
C'est ainsi qu'un enfant citadin scolarisé en première année primaire aurait une espérance de vie scolaire de 3,3 années de plus qu'un enfant rural, soit respectivement une espérance de vie scolaire de 12,9 années et de 9,6 années.

Graphique n° 5 : Evolution de l'espérance de vie scolaire et de son classement au Maroc



Source : PNUD, Rapport du développement humain dans le monde (2016).

Graphique n° 6 : Espérance de vie scolaire selon la région en 2014



Source : Traitements effectués à partir des données du RGPH 2014, HCP.

Au niveau régional, l'espérance de vie scolaire la plus élevée est observée dans la région Laayoune-Sakia El Hamra, avec 13,1 années, suivie par les régions Guelmim Oued Noun (12,7), Casablanca-Settat (12,3), Eddakhla-Oued Eddahab (12,0), Rabat-Salé-Kénitra (12,0) et Sous-Massa (11,9).

A l'opposé, les régions qui affichent une espérance de vie scolaire inférieure à la moyenne nationale son Fès-Meknès (11,5), Beni Mellal-Khénifra (11,1), Tanger-Tetouan-Al Hoceima (11,0), l'Oriental (10,9) et Marrakech-Safi (10,6). Les régions qui affichent les plus faibles valeurs d'espérance de vie scolaire sont les régions qui ont une forte proportion de population rurale. En effet, 57,2 % de la population de la région Marrakech-Safi vivent en milieu rural. Cette part s'élève à 51,0 % dans la région Beni Mellal-Khénifra, 40,0 % dans la région Tanger-Tetouan-Al Hoceima et 39,4 % dans la région Fès-Meknès. Notons à cet égard que, la région Drâa-Tafilalet reste l'exception : près des 2/3 (66,0 %) de sa population vit en milieu rural, alors

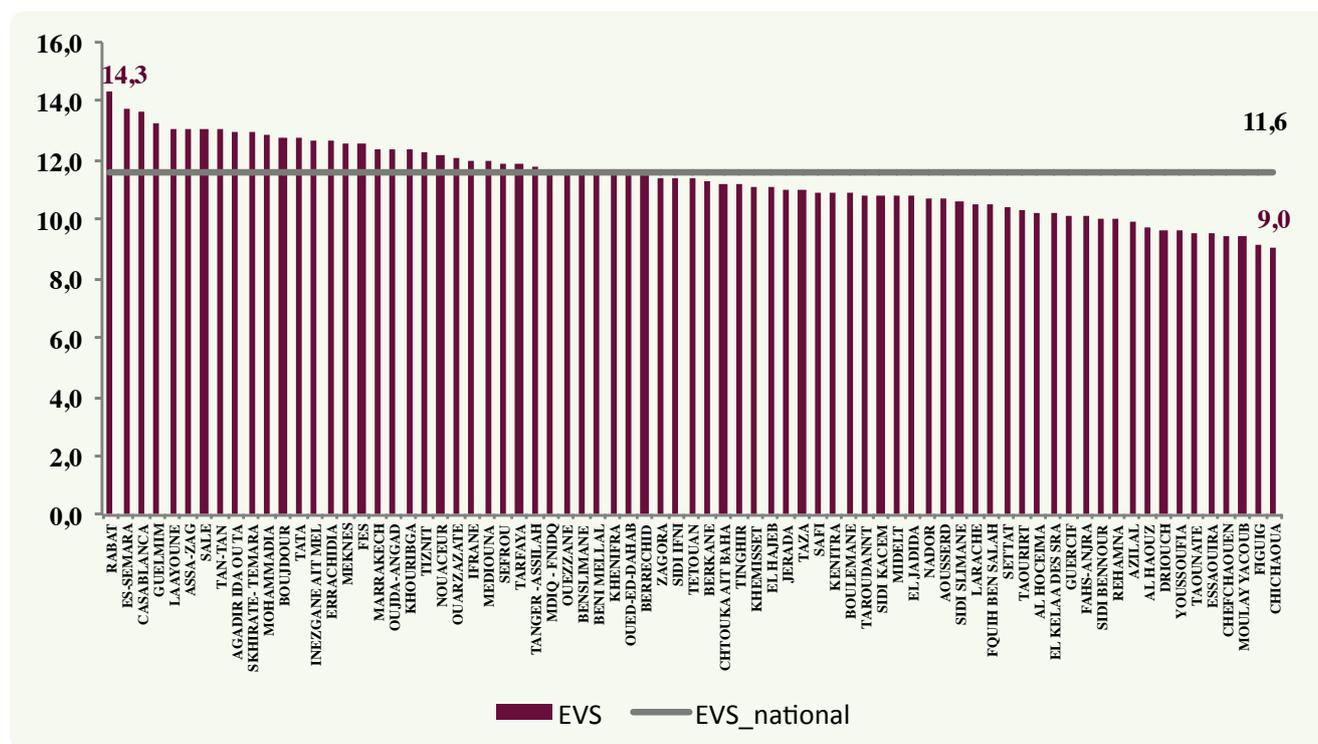
que son espérance de vie scolaire est équivalente à l'espérance de vie scolaire moyenne nationale.

**Au niveau provincial**, l'espérance de vie scolaire enregistre également des disparités entre les provinces. C'est ainsi que le différentiel entre l'espérance de vie scolaire la plus élevée et celle la plus faible dépasse 5 points en termes d'années. Elle atteint son maximum dans la province de Rabat, avec 14,3 années, et son minimum dans la province de Chichaoua, avec 9 années.

Outre la province de Rabat, les provinces qui affichent les espérances de vie scolaire les plus élevées sont Casablanca (13,7) et les provinces du Sud : Es-Smara (13,8), Guelmim (13,2), Laayoune (13,1) et Assa-Zag (13,1).

A l'opposé, les provinces qui ont les plus faibles espérances de vie scolaire sont Figuig (9,2), Moulay Yacoub (9,4), Chefchaouen (9,5), Essaouira (9,5), Taounate (9,6), Youssoufia (9,6), Driouch (9,6), Al Haouz (9,8) et Azilal (9,9).

Graphique n° 7 : Espérance de vie scolaire selon la province en 2014



Source : Traitements effectués à partir des données du RGPH 2014, HCP.

Par rapport à la moyenne nationale, il faut relever que :

– 4 provinces ont la même espérance de vie scolaire que la moyenne nationale (11,6) : Ouezzane, Ben Slimane, Beni-Mellal et Khénifra ;

– 29 provinces, soit 38,7 % des provinces, ont une espérance de vie scolaire supérieure à la moyenne nationale ;

– 55 % des provinces ont une espérance de vie scolaire inférieure à la moyenne nationale. Ces provinces abritent 80 % de la population rurale du Maroc.

**Au niveau communal**, les disparités en termes d'espérance de vie scolaire sont plus prononcées. Le différentiel dépasse 10 points de pourcentages. Les communes qui ont la plus forte valeur de l'espérance de vie scolaire sont des arrondissements des grandes villes du Royaume. Il s'agit entre autres des arrondissements Agdal-Riyad (15,3 années), Hassan (14,8 années) et

Yacoub el Mansour (14,1 années) de la ville de Rabat et les arrondissements Roches noires (14,8 années), El Maârif (14,5 années), Anfa (14,0 années) et la municipalité Mechouar de Casablanca (14,8 années) de la ville de Casablanca.

Par rapport à la moyenne nationale, sur un total de 1 683 communes rurales, municipalités et autres centres, 429 ont une espérance de vie scolaire qui dépasse cette moyenne, soit 25,5 %. Près de 80 % de ces communes relèvent du milieu urbain. Les communes rurales, au nombre de 87, qui ont une espérance de vie scolaire dépassant la moyenne nationale relèvent principalement des régions Sous-Massa (28 communes), Drâa-Tafilalet (26 communes) et Guelmim-Oued Noun (12 communes).

Tableau n° 2

Ventilation des communes selon la région, le milieu et la classe de l'espérance de vie scolaire

Région	Moins de 0,8 fois la moyenne de l'EVS		Entre 0,8 fois la moyenne et la moyenne de l'EVS		Plus que la moyenne de l'EVS	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	0	59	10	66	27	4
Oriental	0	56	13	39	30	1
Fès-Meknès	0	60	13	99	52	2
Rabat-Salé-Kénitra	0	37	5	52	41	2
Béni Mellal-Khénifra	0	42	3	71	35	6
Casablanca-Settat	0	47	5	73	53	4
Marrakech-Safi	0	149	8	79	39	0
Drâa-Tafilalet	0	18	0	65	26	26
Sous-Massa	0	38	4	88	24	28
Guelmin-Oued Noun	0	5	0	28	10	12
Laayoune-Sakia Al Hamra	0	8	1	5	4	3
Eddakhla-Oued Eddahab	0	6	0	2	1	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>525</b>	<b>62</b>	<b>667</b>	<b>342</b>	<b>87</b>

Source : Traitements à partir des données du RGPH, 2014 (HCP).

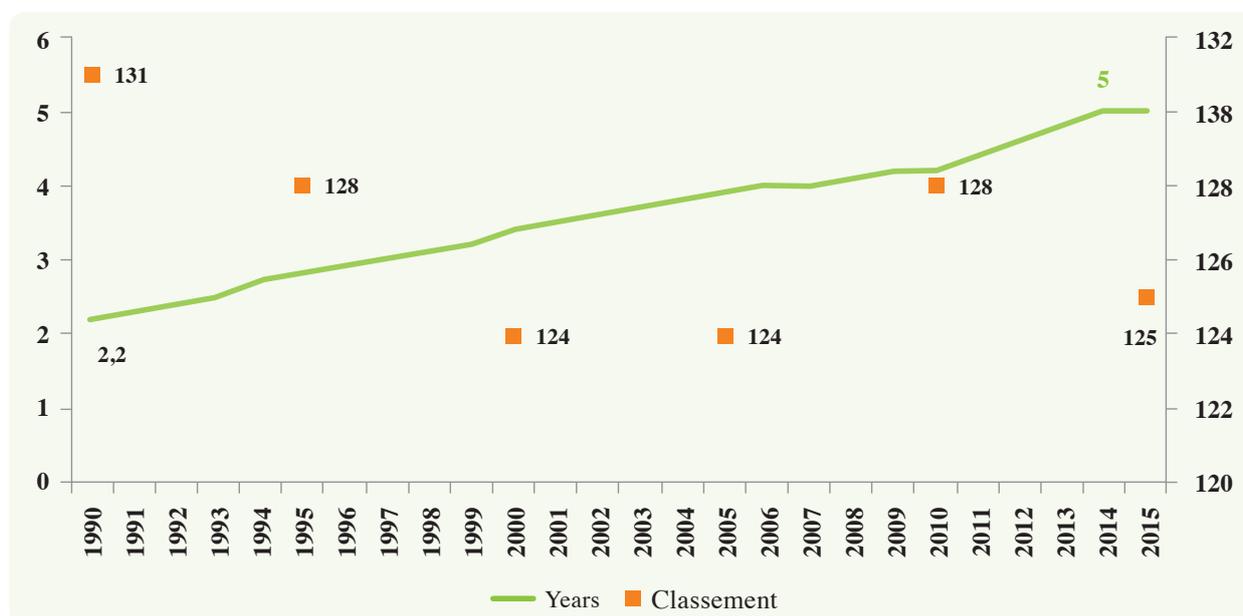
### III.2. Le nombre moyen d'années de scolarité

Le nombre moyen d'années de scolarité est l'une des composantes de l'IDH du PNUD ; il correspond au nombre moyen d'années que passe la population âgée de 25 ans et plus dans le système scolaire. En 2015, un Marocain de 25 ans et plus a passé en moyenne

5 années à l'école. Cette valeur classe le Maroc au 125<sup>e</sup> rang mondial.

Certes, le nombre moyen d'années scolaires au Maroc ne cesse d'augmenter au fil du temps, passant de 2,2 années en 1990 à 5 années en 2015, mais le Maroc n'a gagné que 6 places durant cette période, passant du 131<sup>e</sup> rang en 1990 au 125<sup>e</sup> rang en 2015.

Graphique n° 8 : Evolution du nombre moyen d'années de scolarité et du classement du Maroc



Source : PNUD, Rapport du développement humain dans le monde (2016).

Selon les données du RGPH 2014, le nombre moyen d'années scolaires de la population de 25 ans et plus s'élève à 4,4 années (9). Ce nombre moyen cache cependant des disparités selon le sexe, le milieu de résidence et selon les localités (région, province et commune).

C'est ainsi que les hommes ont un nombre moyen d'années passées à l'école largement supérieur à celui des femmes, soit respectivement 5,3 et 3,4 années. Selon le milieu de résidence, les citadins ont un nombre moyen d'années de scolarisation qui dépasse celui des ruraux

de près de 4 années, soit 5,8 années pour les citadins et seulement 1,9 année pour les ruraux.

**Au niveau régional**, il existe des disparités interrégionales en termes de nombre moyen d'années scolaires. Le nombre moyen d'années scolaires le plus élevé est observé dans la région Casablanca-Settat avec une moyenne de 5,6 années, et le nombre moyen d'années le plus faible est enregistré dans la région Béni Mellal-Khénifra avec une moyenne de 3,4 années, soit une étendue du nombre moyen d'années scolaires de 2,2 années.

Sur un total de 12 régions, seulement 4 régions ont un nombre moyen d'années scolaires qui dépasse la moyenne nationale. Il s'agit de Casablanca-Settat (5,6 années), Laayoune-Sakia Al Hamra (5,5 années),

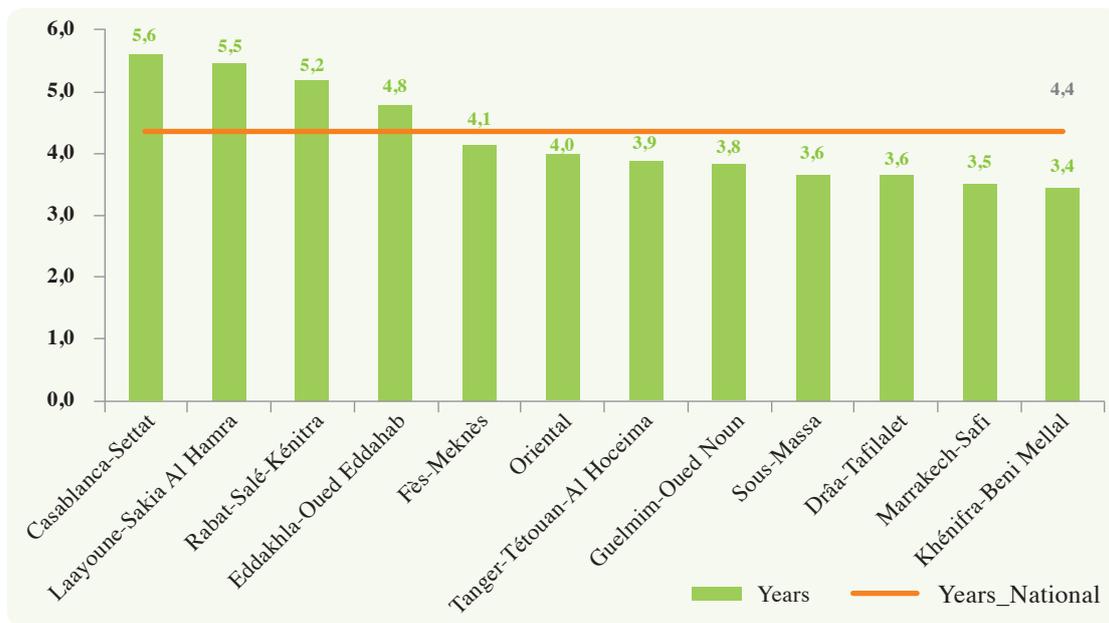
(9) Le calcul du nombre moyen d'années scolaires s'est fait à partir de la variable relative à la dernière classe fréquentée ; par conséquent, nous ne tenons pas en compte le nombre d'années redoublées par la personne.

Rabat-Salé-Kénitra (5,2 années) et Eddakhla-Oued Eddahab (4,8 années).

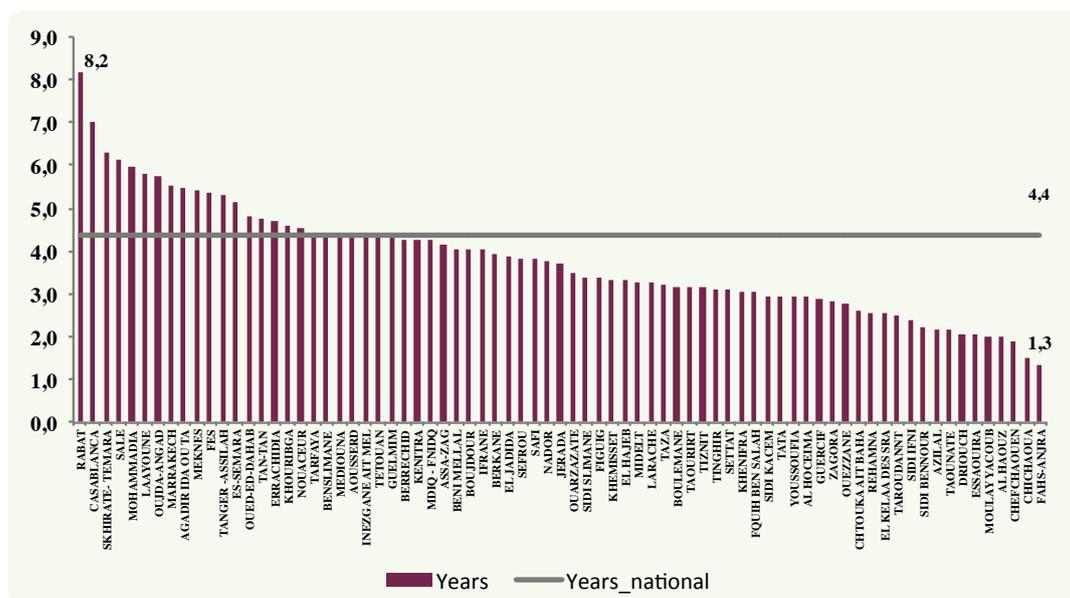
Outre, Béni Mellal-Khénifra, les plus faibles moyennes du nombre d'années scolaires sont enregistrées dans

les régions Marrakech-Safi (3,5 années), Sous-Massa (3,6 années) et Drâa-Tafilalet (3,6 années). Ces dernières régions ont une forte proportion de population rurale.

Graphique n° 9 : Nombre moyen d'années scolaires selon la région en 2014



Graphique n° 10 : Nombre moyen d'années scolaires selon la province en 2014



Source : Traitements effectués à partir des données du RGPH 2014, HCP.

**Au niveau provincial**, le nombre moyen d'années scolaires enregistre également des disparités entre les provinces. C'est ainsi que le différentiel entre le nombre moyen d'années scolaires le plus élevé et celui le plus faible est près de 5 années. Il atteint son maximum dans la province de Rabat, avec 8,1 années, et son minimum dans la province de Fahs Anjra avec 1,3 année.

Outre la province de Rabat, les provinces qui affichent les nombres moyens d'années scolaires les plus élevés sont Casablanca (7,0), Skhirate-Témara (6,3), Salé (6,1), Mohammadia (6,0) et Layoune (5,8).

En revanche, les provinces qui ont les plus faibles nombres moyens d'années scolaires sont Chichaoua (1,5), Chefchaouen (1,9), Al Haouz (2,0), Moulay Yacoub (2,0), Essaouira (2,0), Driouch (2,0), Taounate (2,2), Azilal (2,2) et Sidi Bennour (2,2).

Par rapport à la moyenne nationale, il faut relever que :

- trois provinces ont le même nombre moyen d'années scolaires qu'au niveau national (4,4), il s'agit des provinces Tarfaya, Ben Slimane et Meiouana ;
- 18 provinces, soit 24 % des provinces, ont un nombre moyen d'années scolaires supérieur à la moyenne nationale ;
- 72 % des provinces ont un nombre moyen d'années scolaires inférieur à la moyenne nationale. Ces provinces abritent 80 % de la population rurale du Maroc.

**Au niveau communal**, les disparités en termes de nombre moyen d'années scolaires sont plus prononcées. L'étendue dépasse 12 points de pourcentage. Les communes qui ont la plus forte valeur du nombre moyen d'années scolaires sont des arrondissements des grandes villes du Royaume. Il s'agit entre autres des arrondissements Agdal-Riyad (12,3 années), Souissi (10,3 années) et Hassan (9,0 années) de la ville de Rabat et les arrondissements El Maârif (10,1 années) et Roches noires (9,0 années) de la ville de Casablanca et la municipalité Harhoura (11,1 années).

Par rapport à la moyenne nationale, sur un total de 1 683 communes rurales, municipalités et autres centres, 230 seulement ont un nombre moyen d'années scolaires qui dépasse cette moyenne, soit 13,7 %. La quasi-totalité de ces communes relève du milieu urbain (222 communes).

S'agissant des communes rurales, près de 95 % (1 230 communes) ont un nombre moyen d'années scolaires inférieur à 0,8 fois la moyenne nationale (3,5 années), et ces communes sont localisées dans les différentes régions du Royaume. D'un autre côté, en milieu urbain, sur un nombre de 60 localités qui ont un nombre moyen d'années scolaires inférieur à cette valeur (3,5 années), 44 sont des autres centres.

Ces chiffres attestent que le Maroc accuse un retard énorme en termes du nombre moyen d'années scolaires et que les disparités géographiques sont très importantes, surtout les disparités urbain/rural. ■

Tableau n° 3

Ventilation des communes selon la région, le milieu et la classe du nombre moyen d'années scolaires

Région	Moins de 0,8 fois la moyenne nationale		Entre 0,8 fois la moyenne nationale et la moyenne nationale		Plus que la moyenne nationale	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	5	129	13		19	0
Oriental	7	94	19	2	17	0
Fès-Meknès	14	159	17	2	34	
Rabat-Salé-Kénitra	4	89	14	1	28	1
Béni Mellal-Khénifra	9	113	14	5	15	1
Casablanca-Settat	2	115	9	9	47	0
Marrakech-Safi	10	226	16	2	21	0
Drâa-Tafilalet	2	94	6	13	18	2
Sous-Massa	6	152	12	2	10	0
Guelmin-Oued Noun	1	42	1	3	8	0
Laayoune-Sakia Al Hamra	0	12	1	1	4	2
Eddakhla-Oued Eddahab	0	5		1	1	2
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>1230</b>	<b>122</b>	<b>41</b>	<b>222</b>	<b>8</b>

Source : Traitements à partir des données du RGPH, 2014, HCP.

Indicateurs de développement humain et social au niveau régional en 2014

Région	Indice régional du développement humain (IRDH)	Indice régional du développement social (IRDS)	Nombre moyen d'années scolaires	Espérance de vie scolaire (EVS)
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	0,758	0,500	3,9	11,0
Oriental	0,729	0,558	4,0	10,9
Fès-Meknès	0,725	0,559	4,1	11,5
Rabat-Salé-Kénitra	0,765	0,606	5,2	12,0
Beni Mellal-Khénifra	0,677	0,630	3,4	11,1
Casablanca-Settat	0,791	0,594	5,6	12,3
Marrakech-Safi	0,703	0,654	3,5	10,6
Drâa-Tafilalet	0,679	0,762	3,6	11,6
Sous-Massa	0,729	0,748	3,6	11,9
Guelmim-Oued Noun	0,729	0,678	3,8	12,7
Laayoune-Sakia Al Hamra	0,784	0,609	5,5	13,1
Eddakhla-Oued Eddahab	0,851	0,522	4,8	12,0

Source : Traitements effectués à partir des données du RGPH 2014, HCP.

**Indicateurs de développement humain et social au niveau provincial en 2014**

Province	Indice provincial du développement humain (IPDH)	Indice provincial du développement social (IPDS)	Nombre moyen d'années scolaires	Espérance de vie scolaire (EVS)
Agadir Ida Ou Tanane	0,809	0,669	5,5	13,0
Al Haouz	0,641	0,735	2,0	9,8
Al Hoceima	0,738	0,491	2,9	10,2
Meknès	0,779	0,729	5,4	12,6
Aousserd	0,884	0,716	4,3	10,7
Assa-Zag	0,697	0,631	4,2	13,1
Azilal	0,596	0,581	2,2	9,9
Beni Mellal	0,706	0,747	4,1	11,6
Benslimane	0,775	0,532	4,4	11,6
Berkane	0,740	0,742	3,9	11,3
Berrechid	0,745	0,533	4,3	11,5
Boujdour	0,757	0,322	4,0	12,8
Boulemane	0,650	0,626	3,2	10,9
Casablanca	0,838	--	7,0	13,7
Chefchaouen	0,691	0,452	1,9	9,5
Chichaoua	0,617	0,600	1,5	9,0
Chtouka Ait Baha	0,694	0,843	2,6	11,2
Driouch	0,692	0,516	2,1	9,6
El Hajeb	0,700	0,622	3,3	11,1
El Jadida	0,718	0,595	3,9	10,8
El Kelaa Des Sraghna	0,682	0,826	2,5	10,2
Errachidia	0,717	0,842	4,7	12,7
Es-Semara	0,636	0,500	2,0	9,5
Essaouira	0,766	0,558	5,1	13,8
Fahs-Anjra	0,653	0,547	1,3	10,1
Fès	0,771	0,909	5,4	12,6
Figuig	0,643	0,351	3,4	9,2

Province	Indice provincial du développement humain (IPDH)	Indice provincial du développement social (IPDS)	Nombre moyen d'années scolaires	Espérance de vie scolaire (EVS)
Fquih Ben Salah	0,679	0,786	3,1	10,5
Guelmim	0,745	0,850	4,3	13,2
Guercif	0,640	0,515	2,9	10,2
Ifrane	0,730	0,543	4,0	12,0
Inzegane Ait Meloul	0,764	0,915	4,3	12,7
Jerada	0,656	0,538	3,7	11,0
Kénitra	0,717	0,591	4,3	10,9
Khemisset	0,700	0,519	3,4	11,1
Khenifra	0,672	0,413	3,1	11,6
Khouribga	0,723	0,523	4,6	12,3
Laayoune	0,793	0,537	5,8	13,1
Larache	0,703	0,540	3,3	10,5
Marrakech	0,788	0,866	5,5	12,4
Mediouna	0,765	0,839	4,4	11,9
Midelt	0,643	0,638	3,3	10,8
Mohammadia	0,822	0,702	6,0	12,8
Nador	0,756	0,581	3,8	10,7
Nouaceur	0,795	0,790	4,5	12,2
Oued-Ed-Dahab	0,850	0,474	4,8	12,1
Ouarzazate	0,709	0,766	3,5	11,5
Ouezzane	0,700	0,484	2,8	11,6
Oujda-Angad	0,794	0,636	5,7	12,4
Rabat	0,890	--	8,2	14,3
Rehamna	0,665	0,566	2,6	10,0
Safi	0,695	0,462	3,8	10,9
Salé	0,797	0,605	6,1	13,1
Sefrou	0,703	0,661	3,8	11,9
Settat	0,693	0,507	3,1	10,4
Sidi Bennour	0,680	0,618	2,2	10,0
Sidi Ifni	0,691	0,590	2,4	11,4

Province	Indice provincial du développement humain (IPDH)	Indice provincial du développement social (IPDS)	Nombre moyen d'années scolaires	Espérance de vie scolaire (EVS)
Sidi Kacem	0,657	0,626	3,0	10,8
Sidi Slimane	0,658	0,725	3,4	10,6
Skhirate-Témara	0,821	0,659	6,3	13,0
Tanger-Assilah	0,815	0,587	5,3	11,8
Tan Tan	0,756	0,522	4,8	13,0
Taounate	0,646	0,472	2,2	9,6
Taurirt	0,663	0,512	3,2	10,3
Tarfaya	0,781	0,804	4,4	11,9
Taroudannt	0,664	0,708	2,5	10,9
Tata	0,650	0,807	3,0	12,8
Taza	0,689	0,481	3,2	11,0
Tétouan	0,772	0,531	4,3	11,4
Mdiq-Fnideq	0,804	0,539	4,2	11,7
Tinghir	0,648	0,770	3,1	11,2
Tiznit	0,707	0,698	3,2	12,2
Yousseoufia	0,659	0,426	3,0	9,6
Moulay Yacoub	0,656	0,773	2,9	11,4
Zagora	0,628	0,649	2,0	9,4

Source : Traitements effectués à partir des données du RGPH 2014, HCP.

## مأخص حول موضوع؛ تطور مؤشرات التنمية البشرية والاجتماعية على الصعيد المحلي 2004-2014

بقلم عبد الجواد الزراري، م.س.ت.

هذا ومن أجل تمكين مختلف المتدخلين الاقتصاديين والاجتماعيين من أدوات للتشخيص والتتبع والتقييم لوضع برامج تنموية على جميع الأصعدة الترابية، قامت المندوبية السامية للتخطيط وبالإضافة إلى مجموع مؤشرات الفقر بجميع أشكاله، بوضع مؤشرات إضافية للتنمية على الصعيد المحلي وذلك اعتمادا على معطيات الإحصاء العام للسكان والسكنى 2014، وهي: المؤشر الجماعي للتنمية البشرية والمؤشر الجماعي للتنمية الاجتماعية والتي ستمكن من:

1. التوفر على قاعدة بيانات متكاملة للفقر النقدي، الفقر متعدد الأبعاد، التنمية البشرية والتنمية الاجتماعية على الصعيد الجهوي، الإقليمي والجماعي.
2. وضع تقييم للوضع السوسيو-اقتصادية للجماعات لا يقتصر على عتبة الفقر ودرجة الحرمان المستخلصة من أبعاد مستوى المعيشة، وإنما يتعداها إلى العوامل الأساسية المسببة للفقر ولإعادة إنتاجه والتي تتمثل في مستويات التنمية البشرية والتنمية الاجتماعية.
3. إنشاء خرائط للفقر وخرائط التنمية البشرية والتنمية الاجتماعية والتي ستمكن من تحديد الجماعات الفقيرة والتي تعاني تدني مستويات التنمية البشرية والاجتماعية. ■

يقاس تطور مجتمع ما بمدى سهولة ولوج ساكنته للعمل المؤدى عنه، التعليم، الخدمات الصحية ومختلف الخدمات الاجتماعية الأساسية (الماء الصالح للشرب، الكهرباء، التطهير، السكن اللائق...).

وقد حقق المغرب تقدما كبيرا خلال العشرية الأخيرة فيما يتعلق بالولوج إلى هذه الخدمات الاجتماعية الأساسية. فخلال المرحلة الممتدة بين 2004 و2014، انتقل معدل تدرس الأطفال الذين تتراوح أعمارهم بين 7 و12 سنة من 80,4% إلى 95,1% كما انتقلت نسبة السكان الذين تتفوق أعمارهم 10 سنوات والذين يعرفون القراءة والكتابة من 57% إلى 67,8%. نفس المنحى عرفه معدل الكهرباء حيث ارتفع من 71,6% إلى 91,6%، ومعدل الربط بشبكة الماء الصالح للشرب حيث سجل 57,5% و73,0% على التوالي ومعدل الربط بالصرف الصحي الذي بلغ 69,7% و82,1% على التوالي.

غير أن هذا التقدم المسجل يختلف حسب الجهة، الإقليم والجماعة، حيث عرفت بعض المناطق تقدما كبيرا على حساب مناطق أخرى. فمن خلال خرائط الفقر النقدي والفقر متعدد الأبعاد التي أنجزتها المندوبية السامية للتخطيط بالاعتماد على معطيات الإحصاء العام للسكان والسكنى 2014، يتضح أن التفاوتات المسجلة على مستوى التقطيعات الترابية تزداد حدتها على صعيد التقطيعات الصغيرة (الجماعة القروية، الدوار الحضري).

أمام هذا المشهد التعليمي، يسجل أن هناك دينامية ملحوظة في تحقيق عدالة الفرص والتي تبرز أن وقع جهود تساوي الفرص حاضر غير أنه يظل أقل من وقع آثار الاستثمارات في مجال التعليم؛ مما يفيد أن هناك مجالاً كبيراً للمناورة لصناع القرار من أجل تمكين المتدربين من فرص متساوية للارتقاء الدراسي، اعتماداً فقط على معايير المميزات الفردية والاستحقاق والقدرات؛ وذلك بعد تحييد آثار الانتماء الاجتماعي.

وعليه لا بد من الإشارة مرة أخرى أن بذور تعميم فرص التدريس موجودة، لكن لا يمكن تعزيزها إلا من خلال عملية مزدوجة لتقوية مختلف الأسلاك التعليمية، ألا وهي توسيع الوصول إلى التعليم وتعزيز المساواة في فرص الوصول إليه.

فقط من خلال الجمع بين تأثير الاستثمار وتأثير المساواة، يمكن تقليل عدم تكافؤ الفرص في المدارس بالتالي الحد من الفوارق الاقتصادية والاجتماعية وفوارق النوع الاجتماعي. علاوة على ذلك، إذا كانت التكلفة تعتبر مسألة مركزية في دعم أثر الاستثمار في التعليم، فإن النتائج المحصل عليها توضح جلياً، اعتماداً على نفس المستوى من القدرة الاستثمارية، أن هناك نقصاً جلياً يمكن تداركه في التنمية البشرية. ■

إن تطوير منهجيات إحصائية في هذا المجال يفتح آفاقاً واعدة في مجال تصميم وتنفيذ ورصد وتقييم الاستراتيجيات والسياسات والبرامج والإجراءات التي تهدف إلى تكريس التمييز الإيجابي والحد من إعادة إنتاج عدم تكافؤ الفرص.

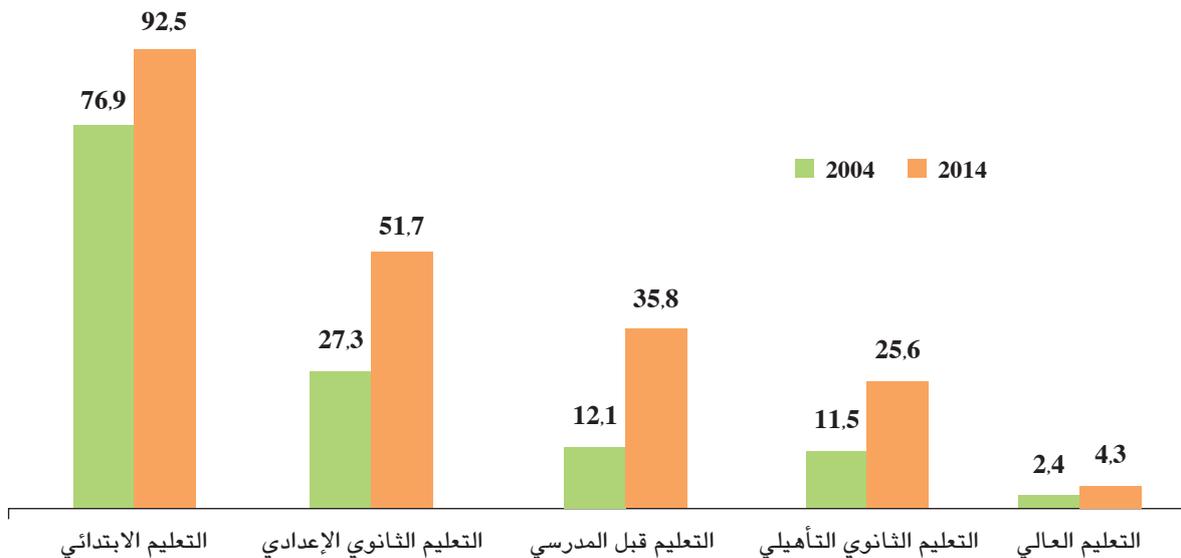
أبرزت النتائج الناجمة عن تطبيق منهج قياس تكافؤ الفرص أن عدالة الفرص في مجال التعليم تتميز بثلاث خاصيات:

أولاً، تعرف المسالك التعليمية ذات نسب ولوج منخفضة، معدلات مرتفعة في عدم تكافؤ الفرص. مما يؤيد خيار التمييز الإيجابي لصالح المدرسة من أجل مكافحة الآثار السلبية لعوامل الظرفية المسببة لهذه الفوارق؛

ثانياً، يظهر ارتفاع مستوى عدم تكافؤ الفرص على أن مصير الطفل التعليمي لا يزال خارجاً عن سيطرته ويعتمد بشكل كبير على رأس المال الاقتصادي والاجتماعي والثقافي المتاح له؛

ثالثاً، إن عدم تجانس هذه العوامل حسب مراحل التعليم الدراسي وإستمرار ترانبيتها خلال فترة 2004-2014 ناتج عن انخفاض الحركية بين الأجيال أمام التعليم، الشيء الذي يضاعف من حدة اللامساواة في الفرص من أجل الحصول على وظائف قيمة، ويعيق أسس التماسك الاجتماعي.

## مؤشر عدالة الفرص حسب السلك التعليمي 2004-2014 (%)



المصدر: المندوبية السامية للتخطيط، الإحصاء العام للسكان والسكنى 2004-2014.

## ملخص حول موضوع:

## تكافؤ الفرص في التعليم بالمغرب

بقلم خلود السودي، محمد ياسين أباحامد، أيوب بوسته، م.س.ت.

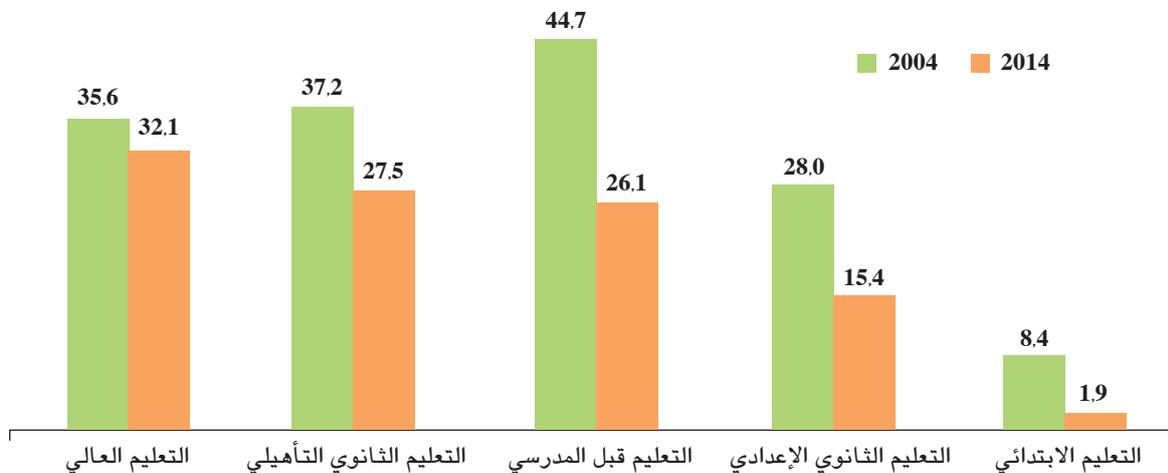
خاصة لولوج سبل العيش واكتساب المهارات الأساسية، مما يؤدي إلى تدني في الحركة الاجتماعية. وعلى العموم فتحليل الفوارق يخضع للتفكير الجدلي في الفلسفة الأخلاقية والفلسفة السياسية، المرتبطة بدور السلطات العمومية في مكافحة مختلف أشكال الفوارق. وفي هذا الصدد، تطرح مجموعة من الأسئلة حول الخيارات التي يجب اتخاذها بين إعادة توزيع الثروة وحماية الفئات المحرومة وتعزيز العدالة الاجتماعية وخلق الثروة. وكإجابة على هذه التساؤلات، فإن الحوار ذو الطابع المذهبي يؤكد على أهمية الحد من عدم تكافؤ الفرص في تقليص الفوارق.

يشكل هذا التأكيد موضوع توافق في الآراء بين الباحثين لسبب مفاده أن الحد من الفوارق الاقتصادية أو الاجتماعية يستلزم الحد من عدم تكافؤ الفرص وليس بالمساواة. رغم هذا الإجماع، يظل الأسلوب الحسابي لقياس هذا الشكل من الفوارق على المستوى المنهجي موضوعا شائكاً، بسبب الافتقار إلى الأدوات المنهجية المناسبة.

يرتبط التساؤل حول عدم تكافؤ الفرص ارتباطاً جوهرياً بالإشكالية المعقدة لمفهوم الفوارق الذي يتجاوز الظواهر الاقتصادية والحالات الفردية والطريقة التي يتم بها توزيع الموارد وإعادة توزيعها في بلد ما. ويشمل بالأساس تقييم التباينات من حيث الوصول إلى الفرص الجماعية التي توفرها السلطات العمومية، والتي من المفترض أن تكون متاحة على قدم المساواة لمختلف الفئات الاجتماعية بغض النظر عن إمكاناتها المالية.

تهدف هذه الدراسة، الأولى من نوعها في المغرب، إنشاء تحليل مفاهيمي لعدالة الفرص وعدم تكافؤها بهدف تفعيل هذين المفهومين إحصائياً لرصد وتقييم هذا النوع من الفوارق، تعتبر هذه المرحلة شرطاً أساسياً لأي قراءة موضوعاتية للنتائج المحصل عليها، وتمكن هذه المقاربة من فهم أفضل للكيفية التي تترجم بها الفوارق الاقتصادية والاجتماعية إلى عدم تكافؤ الفرص في المجالين الاقتصادي والاجتماعي بالرغم من جهودات السياسات العمومية في الاستثمارات الاجتماعية،

## مؤشر عدم تكافؤ الفرص حسب السلك التعليمي 2004-2014 (%)



المصدر: المندوبية السامية للتخطيط، الإحصاء العام للسكان والسكنى 2004-2014.

## مالمص حول موضوع؛

# فائض الإنتاجية وتوزيع القيمة المضافة في المغرب

بقلم محمد عسولي، سميرة شمالي، نها ناس-عبد الكريم، حنان غالب ورضا العوفير، م.س.ت.

وفيما يتعلق بتوزيع القيمة المضافة في الاقتصاد الوطني ككل، فقد انخفضت حصة أجور اليد العاملة من القيمة المضافة انخفاضا طفيفا بين عامي 2000 و2014. وساهمت الفجوة بين فائض إنتاجية العمل وفائض إنتاجية الاقتصاد الوطني في اتجاه ارتفاع حصة تعويضات العمل من القيمة المضافة الوطنية. وقد ساهم استبدال رأس المال للعمل الفعال في اتجاه انخفاض حصة تعويضات العمل في القيمة المضافة الوطنية.

في القطاع الفلاحي، عرفت حصة أجور العمال في القيمة المضافة تراجعا مستمرا ما بين عامي 2000 و2014. ويعزى هذا الانخفاض إلى الفرق بين فائض إنتاجية العمل وفائض الإنتاجية في القطاع الفلاحي. وقد أدى استبدال رأس المال للعمل الفعال إلى زيادة حصة أجور العمال في القيمة المضافة الفلاحية.

وفي القطاع غير الفلاحي، ازدادت حصة أجور العمال في القيمة المضافة قليلا بين عامي 2000 و2014. وترجع هذه الزيادة إلى الفرق بين فائض إنتاجية العمل وفائض الإنتاجية في القطاع غير الفلاحي. وقد ساهم استبدال رأس المال للعمل الفعال سلبا في تطور حصة أجور العمال في القيمة المضافة غير الفلاحية. ■

يتبين من نتائج هذه الدراسة أن نمو القطاع الفلاحي مرتبط بشكل أكبر بالإنتاجية الإجمالية لعوامل الإنتاج في حين أن القطاع غير الفلاحي مدعوم أساسا بتراكم عوامل الإنتاج.

إجمالا، لم يخلق الاقتصاد المغربي سوى فائض إنتاجية ضئيل خلال الفترة 2000-2014. وقد وزع هذا الفائض في الغالب على عامل الإنتاج المتمثل في اليد العاملة، فيما لم يستفد عامل رأس المال منه. ورغم ضعف الاقتطاع، فالقطاع الخارجي هو من استفاد منه نسبيا، في حين لم تستفد منه الإدارة العمومية.

في القطاع الفلاحي، يتميز فائض الإنتاجية بأهميته ويوزع في معظمه على عوامل الإنتاج، ولا سيما رأس المال. ومن الملاحظ أن القطاع الخارجي هو الذي يستفيد من الاقتطاع البسيط الموجود في القطاع بينما لا تستفيد منه الإدارة العمومية.

بالنسبة للقطاع غير الفلاحي، فقد كان فائض الإنتاجية منخفضا نسبيا، واستفادت، في الواقع، اليد العاملة بالدرجة الأولى من هذا الفائض، وبالخصوص فئة المأجورين. وكان الاقتطاع سلبيا في المتوسط، حيث أن معدل نمو أسعار الطلب المحلي كان أقل من نظيره الخاص بأسعار القيمة المضافة غير الفلاحية. وكانت الأرقام الاستدلالية للتبادل التجاري عموما في مصلحة الاقتصاد الوطني. كما يتبين من الدراسة أنه لا الإدارة العمومية ولا القطاع الخارجي قد تمكن من استرداد أي حصة من مكاسب فائض الإنتاجية التي حققها هذا القطاع.

## ملاخص حول موضوع: تجزىء نمو القىمة المضافة حسب الفرد فى الاقصاد المغربى

بقلم سمىرة شمالى ومحمد عسولى، م.س.ت.

وعلى مستوى قطاعات الأنشطة الاقصادىة، فإن أهم الفروع التى ساهمت فى تحسين مستوى المعىشة هى:

- قطاع «الأبنك والتأمينات والأعمال العقارىة والخدمات المقدمة للمقاولات» بنسبة 18,4 فى المائة.
- قطاع «الفلاحة والغابات والخدمات ذات الصلة والصيد البحرى» بنسبة 14,9 فى المائة .
- قطاع «النقل والاتصالات» بنسبة 12,8 فى المائة.

وعلى الصعيد الإجمالى، يعزى تحسين إنتاجىة اليد العاملة بالأساس إلى ارتفاع نسبة رأس المال مقارنة مع اليد العاملة. فى حين تظل مساهمة الإنتاجىة الإجمالىة لعوامل الإنتاج ضعيفة وإن كانت قد سجلت بعض التحسن نسبىا على مر السنين. ■

خلال الفترة الممتدة ما بين عامى 2001 و2015، سجل المغرب معدل نمو اقصادى سنوى يتجاوز بكثير نموه السكانى نتج عنه تحسن فى مستوى معىشة السكان المغاربة، المعبر عنه بالقىمة المضافة الحقىقىة للفرد، حيث سجل هذا الأخير معدل نمو سنوى متوسط قدره 3,3 فى المائة.

وىعود هذا التحسن فى مستويات المعىشة للمغاربة بين عامى 2001 و2015 بشكل رئىسى إلى زيادة إنتاجىة اليد العاملة بنسبة قدرها 5,92 فى المائة. فقد ساهمت إنتاجىة العمالة داخل القطاعات الاقصادىة بنسبة 61,2 فى المائة بينما ساهمت الحركىة والتنقل ما بين قطاعات الأنشطة الاقصادىة بنسبة 31,3 فى المائة. وقد كان للعامل الديمغرافى الذى تمت مقاربته بنسبة السكان فى سن العمل من مجموع السكان أثر إيجابى على تحسن مستوى المعىشة حيث ساهم بنسبة 19,8 فى المائة . بينما ساهم معدل الشغل بشكل سلبنى بما يعادل -12,2 فى المائة.



## الرئيس

أحمد الخليمي علمي  
المنذوب السامي للتخطيط

## مدير التحرير

حسناء افضيل

## اللجنة العلمية

عبد الحق عللات

عياش خلاف

بلقاسم عبدوس

مصطفى الزفري

جمال بختي

عبد الله الإدريسي الجوهري

علي اليوبي

خالد السوداني

خديجة الحودي

مولاي عبد الله السكراتي

أحمد جميلة

الحسين بلهاشمي

جميل البردعي

## الناشر

المركز الوطني للتوثيق

الهاتف: 32 10 77 37 05

08 09 77 37 05

08 30 77 37 05

الفاكس: 34 31 77 37 05

أكدال، الرباط

## الإيداع القانوني

2004/139

## منشورات

المنذوبية السامية للتخطيط

البريد الإلكتروني:

cahiersduplan@hcp.ma

الموقع الإلكتروني:

www.hcp.ma

## إنجاز

بابل كوم

الهاتف: 74 92 77 37 05

البريد الإلكتروني:

babel.come@gmail.com

أكدال-الرباط

# محتويات العدد

## ■ تجزيء نمو القيمة المضافة حسب الفرد

### في الاقتصاد المغربي

سميرة شمالي ومحمد عسولي

## ■ فائض الإنتاجية وتوزيع القيمة المضافة في المغرب

محمد عسولي، سميرة شمالي، نها ناس-عبد الكريم، حنان غالب  
ورضا العوفير

## ■ تكافؤ الفرص في التعليم بالمغرب

خليد السوداني، محمد ياسين أباحامد وأيوب بوستة

## ■ تطور مؤشرات التنمية البشرية والاجتماعية

### على الصعيد المحلي 2004-2014

عبد الجواد الزراري

دفاतर النخطيط تنشر المقالات حسب اللغة التي كتبت بها.  
الكتاب مسؤولون على محتوى مقالاتهم.

# دفاثر النخب طبط

## تجزئ نمو القيمة المضافة حسب الفرد في الاقتصاد المغربي

سميرة شمالي ومحمد عسوي

## فأض الإنتاجية وتوزيع القيمة المضافة في المغرب

محمد عسوي، سميرة شمالي، نهاس-عبد الكريم،  
حنان غالب ورضا العوفير

## تكافؤ الفرص في التعليم بالمغرب

خالد سودي، محمد ياسين أباحامد وأيوب بوستة

## تطور مؤشرات التنمية البشرية والاجتماعية على الصعيد المحلي، 2004-2014

عبد الجواد الزراري